



PAYS DE LA LOIRE

La Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement catholique

2024-2025

Bouge
avec
UGSEL
2024-2025

NOS TEMPS FORTS AUTOUR
DES TROIS GRANDES THÉMATIQUES :

- RASSEMBLER
- BOUGER
- PARTAGER

HÉRITAGE GÉNÉRATION 2024



UGSEL
Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique
UCompétitions



N°42

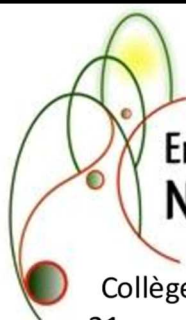
**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

5 rue du Haut Pressoir BP 61028
49010 ANGERS Cedex 01
www.ugselpdl.fr
Courriel : ugselpl@gmail.com
tel : 02 41 68 26 28

**RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



Ensemble Scolaire Notre-Dame

Collège Notre Dame
21, rue de Normandie
53 410 St Pierre La Cour
02 43 01 80 33

secretariat@notredamesplc.fr

<https://nd-stpierre-lacour.lamayenne.e-lyco.fr/>

Joseph Wresinski

LYCÉE PROFESSIONNEL & APPRENTISSAGE

Lycée Professionnel Joseph Wresinski

10 rue Valentin Haüy

CS 40507

49105 ANGERS CEDEX 02

Tél. : 02 52 09 41 01

Mail : secretariat.angers.lpjosephwresinski@ec49.fr

Site : <http://www.lyceejosephwresinski.fr/>

collège



SAINT HERMELAND

Collège St Hermeland

8 rue de l'Ancienne Eglise - 44 830 BOUAYE

Tél : 02-40-65-46-10

Mail : contact@saint-hermeland.com

<https://sthermeland-bouaye.loire-atlantique.e-lyco.fr/>



30 bis bd Clemenceau

49100 ANGERS

Tél : 02 41 22 11 40

E-mail : contact@clg49stcharles.org

<http://st-charles.anjou.e-lyco.fr>



INSTITUTION Institution Saint Louis

47 rue d'Alsace

49400 SAUMUR

Tél : 02 41 51 11 36

contact@stlouis49.org

<https://saint-louis.anjou.e-lyco.fr/>

BEAUMONT-SUR-SARTHE



Collège
Sainte-Thérèse
Saint-Joseph

7, avenue du Général de Gaulle
BP 90001 - 72170 BEAUMONT-SUR-SARTHE

Tél. : 02.43.33.31.55

secretariat@stsj.fr

<https://sttherese-stjoseph.sarthe.e-lyco.fr/>

Chef d'établissement : **M. Philippe LODIEL**

Président d'OGEC : **M. L. CORBIN**

Président d'APEL : **M. Lionel BRARD**

Prêtre référent : **Père Gautier TERRAL**

8 classes

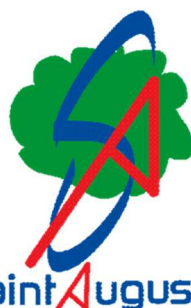
LV1 : anglais

Allemand en sixième

LV2 : allemand, espagnol

Option anglais bilingue en 4^e et 3^e

Collège



80 rue de la Mauvraie

44 440 RIAILLE

tél : 02-40-97-81-61

mail : riaille.st-augustin@ec44.fr

Site : <https://staugustin-riaille.fr/>

Saint-Augustin

Sommaire



Adresses des établissements	pages	5 à 10
Amendes	page	23
Animation 1er degré	pages	18 à 21
Arbitrage	pages	63 à 66
Athlétisme	pages	26 à 33
Badminton	pages	34 et 35
Biathlon	Page	52 et 53
Bureau et CA	page	2
Calendrier	pages	38 à 40
Catégories	page	22
Course d'Orientation	page	54
Cross	pages	24 et 25
Escalade	pages	55 et 56
Escrime	page	36
Feuille de match et résultats	page	70
Forfait Sports Co	page	70
Formations comités, territoriales et nationales	pages	11 à 17
Golf	page	37
Gymnastique Féminine	pages	41 à 43
Gymnastique Masculine	page	44
Gymnastique Rythmique	page	45
Jeunes Officiels Athlétisme	pages	32 et 33
Judo	page	46
Natation	pages	47 à 51
Péréquation	page	71
Qualifications	page	22
Qualification directe athlétisme (minima)	page	31
Qualification exceptionnelle	page	22
Raid	pages	57 et 58
Récompenses : quota	page	22
Secrétariats des comités	page	4
Secrétariat Territorial et National	page	3
Sports Collectifs	pages	63 à 76
Surf	page	61
Temps de jeu Sports Co Élite	pages	74 et 75
Temps de jeu Sports co Promo	page	76
Tennis de table	pages	77 et 78
Triathlon (Natation - Vélo - Course)	pages	59 et 60
Triathlon en salle	page	27
Tri-Sports Benjamins et Minimes	page	73
VTT	Page	62



UGSEL Pays de la Loire

Le Bureau Territorial et le Conseil d'Administration

Président	M. Lionel BLONDEAU
Vice-président	M. Franck PERRAUDEAU Président UGSEL 44
Vice-président et Secrétaire	M. Yannick GALON Président UGSEL 49
Vice-président	M. Damien MARC Président UGSEL 53
Vice-président	M. Daniel PRETTO Président UGSEL 72
Vice-président	M. Frédéric BARBARIN Président UGSEL 85
Trésorier	M. François DEFIEUX
Représentant des Directeurs Diocésains	M. Eric BILLET (72)
Représentant CNAI	M. Sébastien FOIN
Représentants CNF	M. Stéphane BARRAS Mme Anne-Marie CHARRIER
Représentant UROGEC	
Directeur de l'IFEPSA	M. Philippe MATHÉ
Représentant APEL Pays de la Loire	Mme Lucile TURC
Représentants CNAS	M. Nicolas MARZIN M. Christophe MORANDEAU
Référente handicap	Mme Nadège GUIHENEUF
Représentant FSCF	
Représentant FORMIRIS	
Membre	M. Virgile FUCHS
Directeur Territorial	M. Stéphane BARRAS
Coordonnateur Territorial	M. Matthieu TRICHET
Directeurs de comités	M. Nicolas MARZIN 44 M. Christophe MORANDEAU 49 Mme Juliette BADAROUX 53 M. Benjamin BERNARD 72 M. Stéphane BILLAUD 85

Secrétariats : territorial et national

**Aucun transport territorial pour les championnats nationaux
ne sera organisé !**

UGSEL Territoriale

<p>Stéphane BARRAS Coordinateur Territorial Animateur pédagogique et référent Secourisme et CNF</p> <p>Cindy ROBERT Secrétaire</p> <p>Stéphanie PARTHENAY Secrétaire formation</p> <p>Matthieu TRICHET Coordonnateur territorial</p>	<p>U.G.S.E.L. Territoire "Pays de la Loire" 5, rue du Haut Pressoir - B.P. 61028 49010 - ANGERS Cedex 01</p> <p>Messagerie : ugselpl@gmail.com Messagerie formations : ugselformation@saumur.net</p> <p>Site : www.ugselpdl.fr</p> <p>Permanences téléphoniques : <i>Mardi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 30</i> <i>Lundi au Jeudi de 14 h 00 à 17 h</i></p> <p><i>Répondeur téléphonique en dehors des permanences</i></p>	<p>Tél : 02.41.68.26.28 ou 06-62-45-89-60</p> <p>Tél formations : 02.41.79.51.74 (tous les jours sauf le lundi)</p>
--	--	--

UGSEL Nationale

UGSEL Nationale - 277 rue St Jacques - 75240 PARIS Cedex 05
Standard Enseignement Catholique : 01-44-41-48-50
Site : www.ugsel.org - Messagerie : ugsel@ugsel.org

Stéphane DANJOU - Président National
Jean-Noël MELLERIN - Secrétaire Général
Christelle GOFFENY - Assistante de direction et chargé de communication
Marylène CHABOT - Responsable administrative et financière
Didier PARIS - Adjoint au secrétaire général pour l'Animation Sportive
Geoffrey BRASSART - Responsable technique des compétitions
Béatrice DEL FRARI - Responsable technique des compétitions
Patricia PETIT - Responsable technique des compétitions et jeunes officiels
Kathy VISS - Chargée de formation
Fabienne REY - Pilote EPN 1ers secours et adjointe responsable administrative de formation
Sabine BRETON - Assistante de formation
Linda PECCHIA - Assistante de formation
Hervé CARDONNA - Chargé de l'animation éducative et institutionnelle
Aurore GARCIA - Chargée de mission de l'animation institutionnelle

Secrétariats des comités

<p>Nicolas MARZIN Directeur départemental</p> <p>Arnaud PRODHOMME Assistant directeur départemental</p> <p>Jeanne DOIZON - Frédéric JONCOUR Animateurs pédagogiques 2nd degré</p> <p>Marie MORINEAU Animatrice 1^{er} degré</p> <p>Carole MANGEAIS Secrétaire</p> <p>Christophe MORANDEAU Directeur départemental</p> <p>Pauline MAINFROID Secrétaire</p> <p>Cindy ROBERT Secrétaire</p> <p>Sébastien FOIN EMAP E.P.S. 1er degré</p>	<p>D.D.E.C.- 15, rue Leglas Maurice 44000 - NANTES</p> <p>Permanences : Du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h Le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h</p> <p>Messagerie : ugsel@ec44.fr Site : http://www.ugsel44.fr</p> <p>5, rue du Haut Pressoir - B.P. 61028 49010 - ANGERS Cédex 01</p> <p>Permanences téléphoniques Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 45 et 13 h 30 à 17 h 15 Le vendredi de 9 h à 12 h 45</p> <p>Messagerie : secretariat@ugsel49.com Site : http://www.ugsel49.com</p>	<p>Tél : 02.51.81.64.13</p> <p>Tél : 02.41.68.37.19</p>
<p>Juliette BADAROUX Directrice départementale</p> <p>Alexandre MOTTAIS Secrétaire</p>	<p>Maison des sports 109 bis avenue Pierre de Coubertin 53000 Laval</p> <p>Permanences téléphoniques Lundi au jeudi : 9 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h Le vendredi de 9 h à 12 h 30</p> <p>Messagerie : ugselmayenne53@gmail.com Site : http://www.ugsel53.fr</p>	<p>Portable Juliette : 07-43-74-00-66</p> <p>Portable Alexandre : 06-46-00-54-00</p>
<p>Benjamin BERNARD Directeur départemental</p> <p>Thomas DUPUY Animateur pédagogique 2nd degré</p> <p>Stéphane BILLAUD Directeur départemental</p> <p>Céline LOGEAIS Secrétaire</p> <p>Emilie THOLLÉ Educatrice sportive 1er degré</p>	<p>Maison St Julien DDEC - UGSEL 26 rue Albert Maignan 72000 LE MANS</p> <p>Messagerie : ugselcomite72@gmail.com Site : https://www.ugsel72.com/</p> <p>6, Route de Mouilleron - CS 20059 85002 - LA ROCHE SUR YON Cedex</p> <p><u>Permanences de Stéphane BILLAUD :</u> Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 16h30</p> <p><u>Permanences secrétariat :</u> Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 Mercredi de 8h à 12h30</p> <p><u>Permanences de l'éducatrice sportive 1er degré :</u> Tous les lundis matin de 8 h30 à 12 h 30</p> <p>Messagerie : ugsel85@ddec85.org Site : http://www.ugsel.ddec85.org/</p>	<p>Portable Benjamin : 07-50-18-94-41</p> <p>Tél : 02.51.62.72.61</p> <p>Portable Stéphane BILLAUD : 06.07.60.68.60</p> <p>Portable Educatrice sportive : 06.22.97.47.75</p>

LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE	Etablissement	Téléphone	Adresse	CP	Adresse mail
AIGREFEUILLE SUR MAINE	Collège de la Maine	02.40.03.85.50	Rue des Acacias - BP 4	44140	aigrefeuille-sur-maine.college-prive-de-la-main@ec44.fr
ANCENIS Cedex	Col-Lyc St Joseph-St Th.d'Aquin	02.40.96.03.16	66 rue du Collège - BP 109	44153	ancenis.st-joseph@ec44.fr
BLAIN	Collège La Salle St Laurent	02.40.79.01.17	28 rue Bizeul - BP 37	44130	blain.st-laurent@ec44.fr
BOUAYE	Collège St Hermeland	02.40.65.46.10	8 rue de l'Ancienne Eglise	44830	bouaye.st-hermeland@ec44.fr
BOUGUENNAIS	Lyc. Prof. Daniel Brottier	02.40.65.29.90	Chemin du Couvent - Les Couëts	44340	bougenais.daniel-brottier@ec44.fr
CARQUEFOU	Collège Ste Anne	02.40.50.90.93	7 rue Jean XXIII	44470	carquefou.ste-anne@ec44.fr
CHATEAUBRIANT Cedex	Collège-Lycée St Joseph	02.40.28.15.25	40 rue Michel Grimault - BP 39	44141	chateaubriant.st-joseph-nazareth@ec44.fr
CLISSON Cedex	Collège Immaculée Conception La Salle	02.40.54.01.77	65 rue du Dr Boutin - BP 89115	44191	accueil@ic44.org
COUERON	Collège Ste Philomène	02.40.86.18.34	31 rue Jean Jaurès	44220	coueron.ste-philomene@ec44.fr
DERVAL	Collège St Joseph	02.40.07.71.47	19 rue de Rennes - BP 16	44590	derval.st-joseph@ec44.fr
DERVAL	Lycée St Clair Blain-Derval	02.40.07.72.72	29 rue de Rennes B.P. 13	44590	derval@cneap.fr
GORGES	Collège Centre Scolaire	02.40.06.91.67	Angreviers	44190	col.angreviers.gorges@wanadoo.fr
GORGES	Lycée Charles Péguy	02.40.54.48.00	3 rue de la Sèvre - BP 9308	44193	gorges.charles-peguy@ec44.fr
GUÉMENE PENFAO	Collège St Michel	02.40.79.22.57	15 rue des Porteaux	44290	guemene-penfao.st-michel@ec44.fr
GUERANDE	Collège St Jean Baptiste	02.40.24.90.55	16 Boulevard du Midi	44350	guerande.st-jean-baptiste@ec44.fr
GUERANDE	Lycée La Mennais	02.40.62.08.20	24 rue Jean Baptiste Legeay	44350	secretariatlycee@sjb-lamennais.net
HAUTE GOULAIN	Collège St Gabriel	02.40.54.91.14	16 rue de la Bourrellière	44115	haute-goulaine.st-gabriel@ec44.fr
HERBIGNAC	Collège St Joseph	02.51.76.99.10	Place J. M. de la Mennais	44410	herbignac.st-joseph@ec44.fr
LA MONTAGNE	Collège Notre Dame	02.40.65.60.67	5 rue du Calvaire	44620	la-montagne.nd@ec44.fr
LE LANDREAU	LEAP - Pôle de Formation Briacé	02.40.06.43.33	Briacé	44430	le-landreau.briace@ec44.fr
LE LOROUX BOTTEREAU	Collège Notre Dame	02.40.33.81.25	21 route de Nantes	44430	le-loroux-bottereau.nd@ec44.fr
LEGE	Collège Ste Anne	02.40.26.32.32	3 rue Ste Anne	44650	lege.ste-anne@ec44.fr
LIGNE	Collège St Joseph	02.40.77.04.40	188 rue de Vieilleville	44850	ligne.st-joseph@ec44.fr
MACHECOUL	Col-Lyc St Joseph	02.40.78.50.18	14 rue des Capucins	44270	macheoul.st-joseph@ec44.fr
NANTES	Collège St Jacques de Compostelle	02.40.75.50.90	11 rue Gabriel Goudy	44200	nantes.st-jacques-de-compostelle@ec44.fr
NANTES	Collège St Raphaël	02.51.86.06.10	136 rue du Général Buat	44000	nantes.college.st-rafael@ec44.fr
NANTES	Collège Théophane Vénard	02.51.83.65.55	53-55 rue du Chanoine Larose	44100	nantes.st-theophane-venard@ec44.fr
NANTES	Collège St Martin	02.40.58.67.83	38 bis rue de l'Abbaye	44100	nantes.nd-de-l-abbaye@ec44.fr
NANTES	LP Sacré Cœur	02.40.46.49.92	3 rue Francis Portais	44100	nantes.lycee.sacre-coeur@ec44.fr
NANTES Cedex 1	Collège Chavagnes	02.51.84.91.30	11 rue Mondésir - BP 71523	44015	nantes.francoise-d-amboise@ec44.fr
NANTES Cedex 1	Ensemble St Félix - La Salle	02.44.76.35.00	27 rue du Ballet - BP 60105	44001	contact@stfelixsalle.fr
NANTES Cedex 1	Col-Lyc Externat des Enfants Nantais - Chavagnes	02.40.20.00.60	31 avenue Camus	44042	nantes.externat-des-enfants-nantais@ec44.fr
NANTES Cedex 1	Col-Lyc St Stanislas	02.40.20.17.50	2 rue St Stanislas - BP 40905	44009	nantes.st-stanislas@ec44.fr
NANTES Cedex 1	LTP Talensac / Jeanne Bernard	02.51.72.95.10	18 rue de Talensac - BP 10225	44002	talensac44@wanadoo.fr
NANTES Cedex 2	Collège Ste Madeleine	02.51.25.06.80	10 Quai Hoche - BP 96522	44265	nantes.ste-madeleine@ec44.fr
NANTES Cedex 3	Col-Lyc La Perverrie	02.40.14.53.70	63 rue de la Perverrie - BP 42203	44322	perverie.scol@free.fr
NANTES Cedex 3	Col-Lyc Blanche de Castille	02.40.52.54.60	43-45 Bd Jules Verne - BP 61902	44319	nantes.blanche-de-castille@ec44.fr
NANTES Cedex 3	Col-Lyc Notre Dame de Toutes Aides	02.40.49.37.93	12 rue des Epinettes - BP 71903	44319	secretariat@ndtoutesaides.fr
NANTES Cedex 3	Col-Lyc St Joseph du Loquidy	02.40.74.03.12	73 Bd Michelet - BP 32202	44322	nantes.st-joseph-du-loquidy@ec44.fr
NORT SUR ERDRE	Collège St Michel	02.51.12.00.51	22 Bd de la Gare	44390	nort-sur-erdre.st-michel@ec44.fr
NORT SUR ERDRE	LPP de l'Erdre / LEGT St Martin	02.40.72.21.45	13 rue du Général Leclerc	44390	lycee@lyceedeledre.fr
NOZAY	Collège St Joseph	02.40.79.43.06	2 Bd Aristide Briand	44170	nozay.st-joseph@ec44.fr
PONCHATEAU	Collège St Martin	02.40.01.62.38	12 rue St Colomban - BP 66	44160	pont-chateau.st-martin@ec44.fr
PORNIC Cedex	Collège ND de Recouvrance	02.40.82.01.11	56 rue de Verdun - BP 1319	44213	pornic.nd-de-recouvrance@ec44.fr
PORNICHET	Collège Sacré Coeur	02.40.61.10.70	1 bis avenue de la Plage - BP 43	44380	pornichet.sacre-coeur@ec44.fr

VILLE	Etablissement	Téléphone	Adresse	CP	Adresse mail
REZE	Collège St Paul	02.51.11.01.01	66-68 rue J. Jaurès - BP 29	44401	reze-st-paul@ec44.fr
REZE	Collège Ste Anne	02.40.75.42.71	11 rue St Lupien	44400	reze-ste-anne@ec44.fr
REZE	LP Notre Dame	02.40.32.87.87	50 rue Jean Jaurès - BP 14	44401	reze.nd@ec44.fr
RIAILLE	Collège St Augustin	02.40.97.81.61	80 rue de la Mauvraie	44440	riaille.st-augustin@ec44.fr
SAVENAY	Collège St Joseph	02.40.56.91.32	10 rue du Général de Gaulle - BP 15	44260	savenay.st-joseph@ec44.fr
SAVENAY	Lycée St François d'Assise	02.40.56.91.32	9 Chemin de la Justice	44260	lycee@st-fda-savenay.fr
ST BREVIN LES PINS	Collège St Joseph	02.40.27.21.41	Avenue Gustave Eiffel	44250	st-brevin-les-pin.st-joseph@ec44.fr
ST GILDAS DES BOIS	Col-Lyc-LT Gabriel Deshayes	02.40.00.76.76	Route de Redon	44530	st-gildas-des-bois.gabriel-deshayes@ec44.fr
ST HERBLAIN Cedex	Col-Lyc St Dominique	02.28.01.72.72	103 avenue de Cheverny	44807	st-herblain.st-dominique@ec44.fr
ST NAZAIRE	Col-LP Ste Thérèse	02.40.22.52.87	80 rue d'Anjou	44600	st-nazaire.ste-therese@ec44.fr
ST NAZAIRE	LPT Hôtelier Ste Anne	02.40.17.12.00	250 Boulevard Laënnec	44600	st-nazaire.ste-anne@ec44.fr
ST NAZAIRE Cedex	Col-Lyc St Louis	02.51.76.60.20	10 Bd Albert 1er - BP 284	44616	st-nazaire.st-louis@ec44.fr
ST NAZAIRE Cedex	LEGT Notre Dame d'Espérance	02.40.01.81.82	15 rue du Bois Savary - BP 40317	44615	st-nazaire.nd-d-esperance@ec44.fr
ST PERE EN RETZ	Collège St Roch	02.40.21.71.14	13 rue Abbé Perrin	44320	st-pere-en-retz.st-roch@ec44.fr
ST PERE EN RETZ	2 sites - 1 seul établissement	02.40.21.70.65	17 rue Abbé Perrin	44320	st-pere-en-retz.la-motte@ec44.fr
LE PELLERIN	LEAP St Gabriel Nantes Océan	02.40.05.64.05	Allée du Bois Tillac	44640	le-pellerin.le-bois-tillac@ec44.fr
ST PHILBERT DE GD LIEU	Collège Lamoricière	02.40.78.71.22	32 rue Félix Platel	44310	st-philbert-de-grand-lieu.la-moriciere@ec44.fr
ST SEBASTIEN S/LOIRE Cedex	LEGT-LP La Baugerie - La Joliverie	02.40.80.66.95	38 Bd des Pas Enchantés - BP 23209	44232	st-sebastien-sur-loire.la-baugerie@ec44.fr
ST SEBASTIEN S/LOIRE Cedex	LEGT-LP Industriel St Joseph La Joliverie	02.40.80.25.80	141 route de Clisson - BP 43229	44232	st-sebastien-sur-loire.st-joseph-la-joliverie@ec44.fr
ST SEBASTIEN S/LOIRE Cedex	LEGT-LP Tertiaire St Pierre La Joliverie	02.40.80.82.00	141 route de Clisson - BP 43229	44232	st-sebastien-sur-loire.st-pierre-la-joliverie@ec44.fr
STE PAZANNE	Collège Sacré Coeur	02.40.02.40.72	74 rue du Ballon	44680	ste-pazanne.sacre-coeur@ec44.fr
TREILLIERES	Collège Helder Camara	02.51.77.07.33	Rue Etienne Sebert - BP 21	44119	treillieres.helder-camara@ec44.fr
VALLET	Collège St Joseph	02.40.33.93.82	16 rue François Luneau	44330	valette.st-joseph@ec44.fr
LOIREAUXENCE	Collège Ste Anne	02.40.09.70.90	170 rue d'Anjou - BP 38 - VARADES	44370	varades.st-anne@ec44.fr
VERTOU	Collège St Blaise	02.40.34.37.61	12 Boulevard des Sports	44120	vertou.st-blaise@ec44.fr

MAINE-ET-LOIRE

VILLE	Etablissement	Téléphone	Adresse	CP	Adresse mail	COMMUNES NOUVELLES
ANGERS	Collège La Madeleine	02.41.79.77.24	24, rue Saumuroise	49000	secretariat.angers.lamadeleine@ec49.fr	
ANGERS Cedex 01	Collège St Augustin	02.41.68.94.50	3, rue du Colombier - BP 84103	49041	secretariat.angers.staugustin@ec49.fr	
ANGERS	Collège St Charles	02.41.22.11.40	30 bis, Bd. Clémenceau	49100	secretariat.angers.stcharles@ec49.fr	
ANGERS	Collège St Jean de la Barre	02.41.22.16.30	159, rue de la Barre	49000	secretariat.angers.stjeandelabarre@ec49.fr	
ANGERS	Collège St Benoît	02.41.87.49.69	5, rue Chevreul	49100	secretariat.notredame@essb.fr	
ANGERS	Ens Scolaire St Benoît (Ste Agnès) - Site Université	02.41.88.22.72	7, rue Volney	49000	secretariat.universite@essb.fr	
ANGERS - Cedex 02	Lycée St Benoît (St Martin) - Site Collégiale	02.41.88.09.00	5, Cloîtres St Martin - BP 32209	49022	secretariat.collegiale@essb.fr	
ANGERS	Collège Immaculée Conception	02.41.47.80.80	14, Bd. J. Portet	49000	secretariat.angers.immac@ec49.fr	
ANGERS	Collège Ste Cécile la Salle	02.41.87.48.42	13 rue des Fours à Chaux	49100	secretariat.angers.cathedrale@ec49.fr	
ANGERS - Cedex 01	Collège Mongazon	02.41.66.41.33	1, rue du Colombier - B.P. 13624	49036	secretariat.angers.colmongazon@ec49.fr	
ANGERS - Cedex 01	Lycée Mongazon	02.41.66.41.33	1, rue du Colombier - B.P. 13624	49036	secretariat.angers.lgtmongazon@ec49.fr	
ANGERS - Cedex 02	LEGTP Sacré-Cœur la Salle	02.41.81.42.00	2, rue Millet - B.P. 90129	49101	secretariat.angers.lgtsacrecoeur@ec49.fr	
ANGERS - Cedex 02	LP Joseph Wresinski - CS 40507	02.41.22.15.30	10 rue Valentin Hably	49105	secretariat.angers.ljosephwresinski@ec49.fr	
BAUGE EN ANJOU	Collège Notre-Dame	02.41.89.22.70	2, route de Ste Catherine	49150	secretariat.bauge.notredame@ec49.fr	
BEAUPREAU Cedex	Collège Dom Sortais	02.41.71.35.36	3, rue Mongazon - CS 56205	49602	secretariat.beaupreau.domsortais@ec49.fr	BEAUPREAU EN MAUGES
BEAUPREAU Cedex	Lycée Professionnel Dom Sortais	02.41.71.35.36	3 rue Mongazon - CS 56205	49602	lyceedesmetiers@domsortais.fr	BEAUPREAU EN MAUGES
BEAUPREAU Cedex	Lycée Dom Sortais	02.41.71.35.36	3, rue Mongazon - CS56205	49602	lgt@domsortais.fr	BEAUPREAU EN MAUGES
BRISSAC QUINCE	Collège St Vincent	02.41.91.23.57	5, rue de Rollée	49320	secretariat.brissacquince.stvincent@ec49.fr	BRISSAC LOIRE AUBANCE
CANDE	Collège Ste Emilie	02.41.92.71.40	42, rue V. Lassalle	49440	secretariat.cande.stemilie@ec49.fr	
CHALONNES SUR LOIRE	Collège St Joseph l'Armanché	02.41.54.15.13	1, av. Triger	49290	secretariat.chalonnes.stjoseph@ec49.fr	
CHAMPTOCEAUX	Collège St Benoît	02.40.83.52.50	rue Jean V	49270	secretariat.champtocaux.stbenoit@ec49.fr	OREE D'ANJOU
CHATEAUNEUF/SARTHE	Collège St François	02.41.69.88.89	rue des Fontaines - BP 80043	49330	secretariat.chateauneuf.stfrancois@ec49.fr	LES HAUTS D'ANJOU
CHEMILLE	Collège St Joseph	02.41.30.65.91	21, rue des Venelles	49120	secretariat.chemille.stjoseph@ec49.fr	CHEMILLE EN ANJOU
CHOLET - Cedex	Collège Jeanne d'Arc	02.41.62.09.95	19, rue de l'Etoile - BP 50747	49307	secretariat.cholet.jeanne@ec49.fr	
CHOLET - Cedex	Collège St Joseph	02.41.49.42.00	45, rue Darmillaço - B.P. 70028	49308	secretariat.cholet.stjoseph@ec49.fr	
CHOLET - Cedex	LTP Jeanne-Delanoue	02.41.63.74.74	11,Bd Jeanne d'Arc - B.P. 60427	49304	secretariat.cholet.ltdelanoue@ec49.fr	
CHOLET - Cedex	LTP La Providence	02.41.75.28.00	33 Av Gustave Ferrié - BP 20646	49306	secretariat.cholet.ltprovidence@ec49.fr	
CHOLET - Cedex	Lycée Ste Marie	02.41.49.16.49	43, rue St Bonaventure - BP 40755	49307	secretariat.cholet.lgtstmarie@ec49.fr	
CHOLET - Cedex 05	Collège N.D. du Bretonnais	02.41.62.30.56	93, rue Maindron - B.P. 50506	49305	secretariat.cholet.ndbretonnais@ec49.fr	
DOUE LA FONTAINE	Collège St Joseph	02.41.59.16.89	6, rue du Pré du Camp - B.P. 85	49700	secretariat.doue.stjoseph@ec49.fr	DOUE EN ANJOU
JALLAIS	Collège St Louis	02.41.64.10.14	18 bis, Av Chaperonnière	49510	secretariat.jallais.stlouis@ec49.fr	BEAUPREAU EN MAUGES
LA POMMERAYE	Collège St Joseph	02.41.77.74.56	50, rue de la Loire - B.P. 09	49620	secretariat.lapommeraye.stjoseph@ec49.fr	MAUGES SUR LOIRE
LA POMMERAYE	LG St Joseph				secretariat.lapommeraye.lgtstjoseph@ec49.fr	
LA SALLE DE VIHIERES	Collège Notre-Dame	02.41.49.02.50	5, rue Principale	49310	secretariat.lasalledevihiers.colnotredame@ec49.fr	CHEMILLE EN ANJOU
LA SALLE DE VIHIERES	LG Notre-Dame				secretariat.lasalledevihiers.lgtnotredame@ec49.fr	
LE LION D'ANGERS	Collège Ste Emerance	02.41.95.31.14	20, rue Candaise - BP 10014	49220	secretariat.comptabilite@cfa-jelion.net	
LE LONGERON	Lycée Champ-Blanc	02.41.46.61.90	15, rue du Val de Sèvre	49710	secretariat.longeron.champblanc@ec49.fr	SEVRE/MOINE
LE MAY/EVRE	Collège St Joseph	02.41.63.81.19	32, rue du Gal. Tharreau	49122	secretariat.lamay.stjoseph@ec49.fr	
LES PONTS DE CE	Collège St Laud	02.41.47.54.21	11, rue Pasteur	49130	secretariat.pontsdece.stlaud@ec49.fr	
LES PONTS DE CE Cedex	Lycé Agricole Pouillé	02.41.44.87.11	29, route de Pouillé - BP 90049	49130	secretariat.pontsdece.pouille@ec49.fr	
LONGUE JUMELLES	Collège St Joseph	02.41.52.11.57	18 bis, Place du Champ de Foire	49160	secretariat.longue.stjoseph@ec49.fr	
MAULEVRIER	Collège Daniel-Brottier	02.41.55.01.93	Place de la Mairie - BP 11	49360	secretariat.maulevrier.danielbrottier@ec49.fr	
NYOISEAU	Collège Notre Dame d'Orveau	02.41.92.26.61		49500	secretariat.nyoiseau.colndorveau@ec49.fr	SEGRE EN ANJOU BLEU
NYOISEAU	LG Notre Dame d'Orveau				secretariat.nyoiseau.lgtndorveau@ec49.fr	
POUANCE	Collège Sacré-Coeur	02.41.92.43.05	7, Av de la Gare - B.P. 20037	49420	secretariat.pouance.sacrecoeur@ec49.fr	OMBREE D'ANJOU
SAUMUR	Col-Lyc St Louis	02.41.51.11.36	47, rue d'Alsace	49400	secretariat.saurmur.lgtstlouis@ec49.fr	

VILLE	Etablissement	Téléphone	Adresse	CP	Adresse mail	COMMUNES NOUVELLES
SAUMUR - Cedex	Collège St André	02.41.40.22.80	5, Place du Petit Thouars - B.P. 109	49413	secretariat.saumur.standre@ec49.fr	
SAUMUR - Cedex	LPP Les Ardilliers	02.41.83.15.00	1, quai Jagueneau - BP 269	49421	secretariat.saumur.lesardilliers@ec49.fr	
SEGRE - Cedex	Collège St Joseph	02.41.94.73.50	Chemin de Renier - B.P. 50121	49501	secretariat.segre.stjoseph@ec49.fr	SEGRE EN ANJOU BLEU
SEGRE - Cedex	Lycée Bourg-Chevreau - Ste Anne	02.41.92.28.52	7, rue du 8 Mai 1945 - B.P. 60	49504	secretariat.segre.bourgchevreau@ec49.fr	SEGRE EN ANJOU BLEU
ST FLORENT LE VIEIL	Collège Jacques Cathelineau	02.41.72.50.54	11, Av de l'Europe - B.P. 7	49410	secretariat.stflorent.jacathelineau@ec49.fr	MAUGES SUR LOIRE
ST GERMAIN/MOINE	Collège Carlo Acutis	02.41.64.75.68	15 rue Louis Pasteur - BP 80017	49230	secretariat@es-carloacutis49.net	SEVREMOINE
ST HILAIRE ST FLORENT Cedex	Collège Ste Anne	02.41.83.04.04	15, rue F. Bedouet - BP 05	49426	secretariat.sthilaire.steanne@ec49.fr	SAUMUR
ST MACAIRE EN MAUGES	Collège Jean-Bosco	02.41.55.36.98	6, rue du Dr Schweitzer	49450	secretariat.stmacaire.jeanbosco@ec49.fr	SEVREMOINE
ST PIERRE MONTLIMART	Collège Frédéric Ozanam	02.41.75.75.00	2 bis, avenue de Montlimart	49110	secretariat.stpierre.fozanam@ec49.fr	MONTREVAULT SUR EVRE
ST SYLVAIN D'ANJOU	Collège Jeanne d'Arc	02.41.76.55.25	8, Av de la Française	49480	secretariat.stsylvain.jeannearcy@ec49.fr	VERRIERES EN ANJOU
ST SYLVAIN D'ANJOU - Cedex	Collège St Aubin la Salle	02.41.33.43.00	Rue Hélène Boucher - BP 30139	49481	contact@saintaubinlasalle.fr	VERRIERES EN ANJOU
ST SYLVAIN D'ANJOU - Cedex	Lycée St Aubin la Salle	02.41.33.43.00	Rue Hélène Boucher - BP 30139	49481	contact@saintaubinlasalle.fr	VERRIERES EN ANJOU
THOUARCE	Collège St Paul	02.41.54.15.39	303 rue du 11 Novembre	49380	secretariat.thouarce.stpaul@ec49.fr	BELLEVIGNE EN LAYON
TORFOU	Collège Ste Marie	02.41.46.62.86	28, rue Charles Foyer	49660	secretariat.torfou.stemarie@ec49.fr	SEVREMOINE
VIHIERS	Collège St Jean	02.41.75.81.15	4, rue du Faubourg St Jean - BP 39	49310	secretariat.vihiers.stjean@ec49.fr	LYS HAUT LAYON

MAYENNE

VILLE	Etablissement	Téléphone	Adresse	CP	Adresse mail
CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE	Col/Lycée St-Michel / Robert SCHUMAN	02.43.09.64.64	5 rue Henri Dunant - BP 10419	53200	college.lycee@saint-michel.org
COSSE LE VIVIER	Collège St Joseph	02.43.98.80.68	8, rue de l'Huilerie	53230	college@saintjosephcosse.com
CRAON	Ensemble Scolaire Bienheureux Frassati	02.43.06.17.32	5, Place St Clément - BP 37	53400	contact@bxfrassati.fr
ERNEE	Collège St Joseph	02.43.05.12.06	17, rue des Glâteaux	53500	direction@stjosemee.fr
EVRON	Lycée Privé d'Orion	02.43.01.62.30	7 BD maréchal leclerc	53600	bienvenue@campus-orion.fr
EVRON Cedex	Collège Sacré-Coeur	02.43.01.60.58	13, rue du Gal de Gaulle-BP 145	53601	direction.sacre.coeur53.evron@wanadoo.fr
GORRON	Collège Ste Catherine d'Alexandrie	02.43.08.62.46	7, rue St Michel	53120	directioncollege@stecatherinealexandrie.fr
LAVAL	Col-Lyc Immaculée-Conception	02.43.59.23.24	15, rue Crossardière	53000	college@immac.fr et lycee@immac.fr
LAVAL	Collège Ste Thérèse	02.43.64.17.88	71, rue de Bretagne	53000	accueil@ste-therese.fr
LAVAL	L.T.P. Haute Follis	02.43.26.17.17	91, rue Haute Follis	53000	hautefollis@lhf53.eu
LAVAL	Collège St J. B. De La Salle	02.43.59.14.20	67, Bd Kellermann - BP 3884	53030	ensemblescolaire@lasallelaval.fr
LAVAL	Lycée Avesnières	02.43.02.82.82	51, rue d'Avesnières - BP 1209	53012	lycee@avesnieres.fr
LAVAL	MFR La Pignerie	02.43.67.04.93	Route du Bois de l'Huisserie - BP0207	53000	ireo.pignerie@mfr.asso.fr
MAYENNE	Collège Don Bosco	02.43.30.47.46	18, Bd. A. France - BP 55	53100	ensemble.scolaire@donbosco.fr
MAYENNE	Lycée Agricole Rochefeuille	02.43.04.11.73	Route de Caen	53100	lycee@rochefeuille.net
MAYENNE	Lycée Don Bosco	02.43.30.47.47	18, Bd. A. France - BP 55	53100	ensemble.scolaire@donbosco.fr
MESLAY DU MAINE	Collège Notre Dame	02.43.98.40.34	10, rue Tanquerel	53170	nd directioncollege@ndmeslay.fr
MONTSURS	Collège St Martin	02.43.01.01.56	1, rue du Marchis	53150	secretariat.montsurs@dddec53.fr
ST PIERRE LA COUR	Collège Notre-Dame	02.43.01.80.33	21, rue de Normandie	53410	direction@notredamesplc.fr
VILLAINES LA JUHEL	Collège St Nicolas	02.43.03.25.15	9, rue Gervaiseau	53700	clg-stnicolas-53@orange.fr

SARTHE

VILLE	Etablissement	Téléphone	Adresse	CP	Adresse mail
BEAUMONT/SARTHE	Collège Ste Thérèse-St Joseph	02.43.33.31.55	7, Av du Gal de Gaulle	72170	secretariat@stsj.fr
LA FERTE BERNARD	Collège Notre-Dame	02.43.60.12.40	16, rue du Bourgneuf	72400	accueil@notredamelaferte.fr
LA FERTE BERNARD	Lycée agricole Notre Dame	02.43.93.04.31	10, rue du Tertre	72400	accueil@lyceeletertrenotredame.fr
LA FERTE BERNARD Cedex	Lycée St Paul Notre Dame	02.43.71.74.85	54 avenue de la République - BP 144	72406	accueil@lyceesaintpaul.fr
LA FLECHE	Prytanée National Militaire	02.43.48.67.99	22, rue du Collège	72200	
LA FLECHE Cedex	Col-Lyc Notre-Dame	02.43.94.00.05	46, rue de la Magdeleine-BP 147	72205	adm.ndlf72@notredame-lafleche.com
LE MANS	Collège de la Nouvelle Chance	09.72.31.46.36	58 rue du Miroir	72100	college.nouvelchance72@apprentis-auteuil.org
LE MANS	Collège des Mûriers	02.43.24.37.46	86, rue des Mûriers	72000	lionel.blondeau@collegedesmuriers.fr
LE MANS	L.T.P. Joseph Roussel	02.43.76.93.00	50, avenue Bollée	72000	josephroussel72.lycee@wanadoo.fr
LE MANS	Collège Psallette St Vincent	02.43.81.42.50	10, rue du Tertre St Laurent	72000	secretariat@psallette.fr
LE MANS	Collège St Benoît Maupertuis	02.43.41.38.38	15, Allée J. Lurçat	72000	secretariat@stbenoitmaupertuis.fr
LE MANS	Collège St Julien	02.43.81.57.50	5, rue de Tascher	72000	secretariat@saint-julien-lemans.fr
LE MANS	Collège St Louis	02.43.24.43.78	43, rue Auvray	72000	stlouis@noos.fr
LE MANS	Collège du Sacré-Coeur	02.43.85.83.26	66, rue de Laigné	72100	contact@sacrecoeurlemans.fr
LE MANS Cedex	Lycée Notre-Dame	02.43.85.01.01	23, Av F. Mitterrand	72015	lycee@lyceenotre-dame72.fr
LE MANS Cedex	Lycée polyvalent St Charles Ste Croix	02.43.50.16.70	25, rue de St Exupéry	72016	direction@lyceestcroix.com
LE MANS Cedex 1	Collège St Joseph	02.43.24.93.41	71 bis, Av Gal Leclerc	72006	secretariat@stjoseph-lemans.fr
LE MANS Cedex 2	Lycée Ste Catherine	02.43.39.14.72	202, route de St Aubin	72018	lycee@ets-stecatherine.fr
LOUE	Collège St Michel	02.43.88.41.13	25, rue de la Libération	72540	directionstmichel@gmail.com
MAMERS	Collège St Thomas d'Aquin	02.43.97.60.52	35bis, rue du Fort	72600	secretariat@saint-thomasdaquin.fr
MONTVAL SUR LOIR	Collège St Jean	02.43.44.00.16	21, rue St Jean - BP 64	72500	ecole-college-stjean72@orange.fr
PRUILLE LE CHETIF	Col-Lyc St Joseph-La Salle	02.43.39.16.80	Le Pizieux	72700	sjj@stjoseph-lasalle.fr
RUILLE SUR LOIR	Lycée professionnel Nazareth	02.43.44.44.30	rue Abbé Dujarie	72340	secretariat@lppnazareth.com
SABLE/SARTHE Cedex	Col-Lyc Ste Anne	02.43.62.12.50	5, rue Alain de Rouge-BP 175	72305	contact@sainteanne.info
SABLE/SARTHE Cedex	Lycée Val de Sarthe	02.43.95.04.86	route du Mans - B.P. 157	72303	sable@oneap.fr
SAINTE CALAIS	Collège Frère André	02.43.35.88.07	1, av Dr Leroy	72120	collegerefrereandre@wanadoo.fr
SILLE LE GUILLAUME	Collège St Coeur de Marie	02.43.20.11.13	5, Grande Rue	72140	secretariat@stcoeur.fr
TELOCHE	Collège St Jean Baptiste de la Salle	02.43.42.04.34	Le Rancher	72220	secretariat@stjb-delasalle.fr

VENDEE

VILLE	Etablissement	Téléphone	Adresse	CP	Adresse mail
AIZENAY	Collège Ste Marie	02.51.94.62.00	24, route de Nantes	85190	contact@stemarie-aizenay.fr
BENET	Collège St Martin	02.51.00.90.71	11 Rue du Temple - BP 18	85490	accueil@collegesaintmartin-benet.fr
CHALLANS - Cedex	L.P.E.G.T. Notre-Dame	02.51.49.79.00	Rue du Bois Fossé - CS 70419	85304	accueil@lycee-ndchallans.com
CHALLANS Cedex	Collège St Joseph	02.51.49.54.54	Bd. Jean XXIII - CS 70303	85303	info@saintjochallans.fr
CHANTONNAY	Collège St Joseph	02.51.48.53.54	3, rue Gambetta	85111	sdir@stjo-chantonnay.com
CHANTONNAY Cedex	L.P.E.G.T. Ste Marie	02.51.46.84.09	12, Place Jeanne d'Arc - BP 50079	85111	secretariat@stemariechantonnay.com
CHAVAGNES EN PAILLERS	Collège International	02.51.42.39.82	96 Rue du Calvaire	85250	office@chavagnes.org
CHAVAGNES EN PAILLERS	Collège Ste Marie	02.51.42.21.48	205, rue du 8 mai 1945	85250	collee@saintemarie-chavagnes.fr
ESSARTS EN BOCAGE	Collège St Pierre	02.51.62.81.23	16, rue A. de Rougé - LES ESSARTS	85140	dircollege.stpierre85@wanadoo.fr
FONTENAY LE COMTE - Cedex	Collège St Joseph	02.51.69.14.85	7, rue Barnabé Brisson - BP 90259	85205	accueil@stjo-fontenay.fr
FONTENAY LE COMTE - Cedex	L.P.E.G.T. Notre-Dame	02.51.69.19.33	29, rue Rabelais - BP 10269	85205	ndfontenay@ndfontenay.com
ILE D'YEU	Collège N.D. du Port	02.51.58.30.86	55, rue du Puits neuf PORT JOINVILLE	85350	secretariatcignoda@orange.fr
LA CHATAIGNERAIE	Collège St Joseph	02.51.69.66.65	6, rue des Marronniers	85120	secretariat@stjo-lachataigneraie.org
LA ROCHE SUR YON - Cedex	Collège Saint Louis	02.51.37.04.89	23, Place Napoléon CS 30009	85035	admin@college-saintlouis.com
LA ROCHE SUR YON - Cedex	Ecole d'Agriculture Les Etablières	02.51.47.76.70	Route de Nantes - BP 609	85015	infos@etablieres.fr
LA ROCHE SUR YON Cedex	Collège Privé Richelieu	02.51.47.89.00	10, rue François Truffaut	85000	direction@college-richelieu.com
LA ROCHE SUR YON Cedex	Collège Sacré-Coeur	02.51.37.31.13	11 Impasse Saint Exupéry - BP 637	85016	admi@college-sacrecoeur85.com
LA ROCHE SUR YON Cedex	L.P.E.G.T. Notre-Dame du Roc	02.51.47.74.74	rue Charlemagne	85035	direction@lycee-ndduroc.com
LA ROCHE SUR YON Cedex	Lycée St François d'Assise	02.51.37.04.48	11 rond Point Charles Sorin-CS 40299	85007	contact@stfrancoislaroche.fr
LE POIRE SUR VIE	Collège Puy Chabot	02.51.31.82.14	20, rue du Puy Chabot	85170	secretariat@collegepuychabot.com
LES ACHARDS	Collège St Jacques La Forêt	02.51.38.61.10	2 rue du Collège St Jacques LA MOTHE ACHARD	85150	secretariat@college-saintjacqueslaforet.fr
LES BROUZILS	Collège N.D. de l'Espérance	02.51.42.93.59	3 bis, rue Jean Yole	85260	secretariat@colinde-lesbrouzils.fr
LES HERBIERS - Cedex	Collège Jean-Yole	02.51.67.11.49	2 rue Amiral de l'Etenduère	85504	contact@college-jeanyole.com
LES HERBIERS - Cedex	L.P.E.G.T. Jean XXIII	02.51.64.99.64	Av des Sables - BP 535	85505	direction@j23.fr
LES SABLES D'OLONNE	Collège Amiral Mx. du Vignaux	02.51.32.05.86	14, rue Denis Papin - BP 61837 LE CHÂTEAU d'OLONNE	85118	accueil@college-amiral.com
LES SABLES D'OLONNE Cedex	Collège N.D. de Bourgenay	02.51.32.07.85	2, rue des Religieuses - BP 40253	85107	contact@college-bourgenay.com
LES SABLES D'OLONNE -Cedex 9	L.P.E.G.T. Ste Marie du Port	02.51.95.12.40	95, Av Charles de Gaulle - CS 63376	85109	contact@stemarieduport.fr
LUCON Cedex	Collège et Lycée Ste Ursule	02.51.56.82.24	5 Place du Petit Champ de Foire	85403	contact@su85.fr
MONTAIGU VENDEE	L.P.E.G.T. Jeanne d'Arc	02.51.48.87.00	3 bis, Bd Parpaillon - MONTAIGU	85600	lycee@lja-ist.eu
MONTAIGU VENDEE	Collège Villebois-Mareuil	02.51.94.02.06	12, Esplanade de Verdun - MONTAIGU	85607	secretariat@cvm-montaignu.eu
MOUTIERS LES MAUXFAITS	Collège St Jacques	02.51.98.92.66	9, rue de l'Hermitage - BP 2	85540	direction@cig-stjacques.fr
NOIRMOUTIER EN L'ILE	Collège Les Sorbets	02.51.39.14.83	Avenue de la Victoire - BP 716	85330	secret@college-les-sorbets.fr
PALLUAU	Collège St Paul	02.51.98.50.44	2 rue A. Dorion	85670	stpaul.pallua@orange.fr
POUZANGES Cedex	Lycée N. D. de la Tourtellière	02.51.57.16.00	Rue Buffon - BP 20339	85703	direction@lyceelatourtelliere.fr
POUZANGES Cedex	Collège Antoine de St Exupéry	02.51.91.85.91	rue du Bourmignol - BP 317	85703	cig.stexupery.pouzauges@wanadoo.fr
ROCHESERVIERE	Collège St Sauveur	02.51.94.90.58	30, rue des Alouettes	85620	direction@collegesaintsauveur.fr
SAINTE CECILE	Collège et Lycée L'Espérance	02.51.40.24.86	Bourdevaire	85110	college.esperance@wanadoo.fr
SAINTE HERMINE	Collège St Paul	02.51.27.36.57	36, rue de l'Eglise - BP 6	85210	secretariat@stpaul85.fr
ST GILLES CROIX DE VIE	Collège St Gilles	02.51.60.08.40	34, rue des Epinettes	85800	contact@collegesaintgilles.fr
ST JEAN DE MONTS	Collège St Jean Les Lauriers	02.51.58.21.63	10, rue du Vasais	85163	contact@college-lauriers.com
ST LAURENT SUR SEVRE Cedex	Ensemble St Gabriel/St Michel	02.51.64.62.62	32, rue du Calvaire	85290	contact@saint-gab.com
TIFFAUGES	Collège St Nicolas	02.51.65.72.33	8, rue des Douves - BP 8	85130	secretariat@collegestnicolas.fr
MONTAIGU VENDEE	Collège Mère Térésa	02 55 90 02 65	Rue des Gorgendières - BOUFFERE	85600	secretariatcmt@collegemeteresa.fr

FORMEZ VOTRE ÉQUIPE !

Activités physiques

Prévention

Bien-être

Ugsel Pays de la Loire, acteur de santé, bien-être.



« La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

OMS - 1946

Les + de l'UGSEL

- Des formations concrètes
- Des apports de connaissances pertinents
- Des stratégies pédagogiques performantes
- Des mises en situations adaptées aux profils des élèves
- Des outils pédagogiques opérationnels
- **Un accompagnement des équipes à la demande des Chefs d'établissements**

Contact Ugsel Pays de la Loire

5 rue du Haut Pressoir
BP 61028 - 49010 ANGERS
Cedex 01
ugselformation@saumur.net

Directeur
P. 06 11 91 67 31

Secrétariat Formation
(du mardi au vendredi)
T. 02 41 79 51 74

FORMATIONS PEDAGOGIQUES EPS 2ND DEGRE - PAYS DE LOIRE

Contacts :

- Directeur Territorial : Stéphane BARRAS au 06 11 91 67 31 ou stephbarras@hotmail.com
- Secrétariat Formation : Stéphanie PARTHENAY, 02 41 79 51 74, courriel : ugselformation@saumur.net

LE RESEAU DES ANIMATEURS PEDAGOGIQUES - UGSEL PAYS DE LA LOIRE

Les informations de formations sont annoncées aux différentes réunions de rentrée de vos UGSEL départementales ainsi que sur les supports de communication de vos départements.

Même si les démarches administratives et logistiques de Formiris changent notre organisation, les animateurs pédagogiques départementaux envisagent de nouvelles pistes de réflexion, toujours dans le souci de répondre au mieux à vos attentes.

Ils restent à l'écoute de vos idées, propositions, suggestions pour vous guider à la mise en place des appels à projet ou des ateliers d'animations pédagogiques.

ANIMATION PÉDAGOGIQUE EPS 2nd degré – Comité 44

Contacts :

Animateurs Pédagogiques Départementaux :

Frédéric JONCOUR, courriel : fjuncour@ndloroux.fr

Jeanne DOIZON, courriel : jdoizon@stgabrielhg.com

Secrétariat UGSEL 44 : 02 51 81 64 13, courriel : ugsel@ec44.fr

ANIMATION PÉDAGOGIQUE EPS 2nd degré – Comité 49

Contact :

Animateur Pédagogique Départemental :

Christophe MORANDEAU, Tel : 06 03 44 19 63, courriel : christophe.morandea17@gmail.com

ANIMATION PÉDAGOGIQUE EPS 2nd degré – Comité 53

Contact :

Animateur Pédagogique Départemental : Jacques CHAUDET, courriel : jchaudet@cegetel.net

ANIMATION PÉDAGOGIQUE EPS 2nd degré – Comité 72

Contact :

Animateur Pédagogique Départemental : Thomas DUPUY, courriel : t.dupuy@stjolemans.fr

ANIMATION PÉDAGOGIQUE EPS 2nd degré – Comité 85

Contact :

Animatrice Pédagogique Départementale : Anne Marie CHARRIER, courriel : achARRIER@lycee-ndchallans.com

Formation financée par FORMIRIS Pays de la Loire - *Projet de formation collective*



Pour information, pour la mise en place de formations pédagogiques, les nouvelles modalités de Formiris, ne permettent plus aux établissements de bénéficier d'un Crédit de Référence Etablissement. Dorénavant, les formations ne peuvent se mettre en place que sous la forme d'un projet de formation collective (**appel à projet**) construit par le Chef d'établissement en concertation avec ses équipes pédagogiques où le chef d'établissement repère des besoins en formation en interne.

Une fois le dossier rempli, le chef d'établissement soumet son projet de formation collective à Formiris et ce dernier valide ou non le projet de formation.

N'hésitez pas à revenir vers nous afin que nous vous aidions à la construction de vos besoins en formations.

En fonction des besoins sur APSA ou projets, un formateur peut se déplacer et animer des formations équipes établissements ou de secteur.

Formations financées par **FORMIRIS** Pays de la Loire - **Coût zéro** pour les établissements

Vous avez été nombreux à répondre à l'enquête prospective lancée en février 2023 sur les besoins en formation didactique liée à l'EPS.

Grâce à vos réponses, Formiris Pays de la Loire a validé l'ouverture de 2 formations EPS sur les thématiques disciplinaires suivantes :

Formations financées par **FORMIRIS** Pays de la Loire

- **Epreuves enchainées : Course d'orientation et Biathlon en collège et Lycée.**
Durée : 2 jours. Lieu : à déterminer.
Référencement Formiris Pays de la Loire : **PDL-2024-00192**
- **Prévention des comportements à risque (les jeux vidéo, les écrans, les produits psychoactifs) en collège et Lycée.**
Durée : 2 jours. Lieu : à déterminer.
Référencement Formiris Pays de la Loire : **PDL-2024-00191**

Consultez à la rentrée la newsletter régionale pour connaître les dates et les lieux de ces formations.

Formation « **Savoir Rouler à Vélo** » **1^{er} Degré et 2d Degré**
Une méthode au service des apprentissages

Les objectifs :

En 10 heures, le « **Savoir Rouler à Vélo** » permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
 - Pratiquer quotidiennement une activité physique,
 - Se déplacer de manière écologique et économique.
- Le **Savoir Rouler à Vélo** » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège
- S'approprier les ancrages institutionnels : la notion de sécurité routière dans les programmes.
- Construire et mettre en œuvre des situations d'apprentissage pour que les élèves acquièrent l'attestation SRAV.
- Durée : 2 jours
 - Lieu : à définir
- Financement possible de Formiris Pays de la Loire sur appel à projet de formation collective intra ou inter-établissements



Formation « **Savoir Nager en Sécurité** » **1^{er} Degré et 2d Degré**

Les objectifs :

Concevoir un cycle d'apprentissage « savoir nager ».

Mettre en œuvre et animer des séances d'apprentissage du « savoir nager en sécurité ».

Évaluer les élèves pour délivrer l'« Attestation Savoir Nager en Sécurité » (ASNS).

- Durée : 2 jours
 - Lieu : à définir
- Financement possible de Formiris Pays de la Loire sur appel à projet de formation collective intra ou inter-établissements





FORMATION EN SECOURISME - 1^{er} et 2nd Degré



Formation financée par **FORMIRIS** Nationale - **Coût zéro** pour les établissements

formiris

Formation de **formateur** en **Préventions** et **Secours Civiques 1**

Formation ouverte aux enseignants de toutes disciplines et aux personnels OGEC

- **Objectifs :**
 - L'acquisition des connaissances relatives à l'unité d'enseignement "pédagogie initiale et commune de formateur".
 - L'acquisition de compétences relatives à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques".
- **Contenus :**
 - Acquérir les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.
 - Contextualiser des compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.
- **Conditions d'inscription :**
 - Être titulaire du diplôme PSC depuis moins de 3 ans.
 - Bien maîtriser les gestes du PSC.
 - S'engager, en accord avec le Chef d'établissement, à effectuer un minimum de 3 sessions PSC par an auprès des élèves de l'établissement.
- **Formateur :** Formateur de Formateurs en PSC.
- **Durée :** 71 heures
- **Nombre de stagiaires :** 20
- **Dates :** Juin 2025 • **Lieu :** 44 ou 85



Reprise des formations continues des Formateurs PSC1 (**Recyclage**)



Du 13 septembre au 20 décembre 2024

La formation continue est obligatoire pour les formateurs non à jour de leur formation continue depuis 2023.

- **Durée :** 1 jour
 - **Lieu :** à déterminer.
- Consultez le site UGSEL en septembre 2024.

FORMATION

INTÉGRATION

Formation financée par **FORMIRIS** Nationale - **Coût zéro** Formation intégration Formateurs extérieurs (Formateur SST ou autres)

Mise en place d'une formation d'intégration pour les formateurs extérieurs à l'UGSEL, les formateurs SST et les formateurs PSC **non à jour de leur FC Fo PSC depuis 2021.**

- **Durée :** 3 jours
- **Dates :** 2025
- **Lieu :** à déterminer

Consultez le site UGSEL en septembre 2024.

Pour tout renseignement concernant la prise en charge, prenez contact avec l'UGSEL Pays de la Loire : ugselformation@saumur.net

Contacts :

- Directeur Territorial : Stéphane BARRAS au 06 11 91 67 31 ou stephbarras@hotmail.com
- Secrétariat Formation : Stéphanie PARTHENAY, 02 41 79 51 74, courriel : ugselformation@saumur.net
- Coordinateur Pays de la Loire : Matthieu TRICHET, 06 70 37 07 70, courriel : m-trichet@ugsel.org

Formation financée par FORMIRIS Nationale :	« De l'APQ à l'EPS »
<p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les élèves aux bienfaits et à la nécessité de l'activité physique quotidienne. - Mettre en œuvre des situations d'EPS en lien avec les programmes scolaires en entrant par le jeu avec peu de matériel. <p style="text-align: center;">Financement possible en intra auprès de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 2 jours • Date et lieu : à déterminer 	

Formation financée par FORMIRIS Nationale :	« Engins roulants : Cycle 1 et 2 »
<p>Les objectifs :</p> <p>Concevoir, mettre en œuvre et animer des séances d'apprentissage avec différents engins roulants et évaluer les élèves.</p> <p style="text-align: center;">Financement possible en intra auprès de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 1 jour • Date et lieu : à déterminer 	

Formation financée par FORMIRIS Nationale :	Formateur « Gestes Qui Sauvent » <i>Secourisme</i>
<p>Les objectifs :</p> <p>L'acquisition des connaissances relatives à l'unité d'enseignement des « Gestes Qui Sauvent », mettre en œuvre et animer des séances d'apprentissage et évaluer les élèves.</p> <p>Référencement Formiris Pays de la Loire : PDL-2024-00113</p> <p style="text-align: center;">Financement possible en intra auprès de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 1 jour • Date et lieu : à déterminer 	

Formation financée par FORMIRIS Pays de la Loire :	« L'APQ à l'école »
<p>Les objectifs :</p> <p>Concevoir, mettre en œuvre et animer des séances d'apprentissage et évaluer les élèves.</p> <p>Référencement Formiris Pays de la Loire : PDL-2024-00113</p> <p style="text-align: center;">Financement possible en intra auprès de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 1 jour • Date et lieu : à déterminer 	

Formations sur appel à projet, formation collective - FORMIRIS Pays de la Loire	
<ul style="list-style-type: none"> • Formation « Savoir Rouler à Vélo ». Durée : 2 jours • Formation « Sensibilisation à l'Aisance Aquatique ». Durée : 2 jours • Formation « Savoir Nager en Sécurité ». Durée : 2 jours 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des comportements à risque au collège et au lycée. Durée : 2 jours • Prévention de la violence et du harcèlement au collège et au lycée. Durée : 2 jours • PSC. Durée : 1 jour • Premiers Secours en Santé Mentale. Module Standard ou Jeune. Durée : 2 jours - Formation ANPEC – UGSEL • Climat scolaire : situations d'intimidation et de harcèlement. Durée : 1 jour - Formation ANPEC – UGSEL • Les compétences émotionnelles, déterminants clés du bien-être des élèves Durée : 2 jours • La bientraitance éducative : une responsabilité en partage. Durée : 3 jours - Formation ANPEC – UGSEL



ACTIVITÉS PHYSIQUES

En route vers l'Aïsaance Aquatique

Objectifs

- ✓ Concevoir un cycle d'apprentissage moteur et sécuritaire en milieu aquatique.
- ✓ Mettre en œuvre, animer, réguler la pratique des élèves.
- ✓ Évaluer les progrès des élèves à partir d'éléments observables.

Public : cycle 1
Durée : 12 heures

AISAANCE AQUATIQUE

Savoir Nager en Sécurité (SNS)

Réalisation d'un parcours aquatique en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes

Objectifs

- ✓ Concevoir un cycle d'apprentissage « savoir nager ».
- ✓ Mettre en œuvre et animer des séances d'apprentissage du « savoir nager en sécurité ».
- ✓ Évaluer les élèves pour délivrer l'« Attestation Savoir Nager en Sécurité » (ASNS).

Public : cycles 2 et 3
Durée : 12 heures



Savoir Rouler À Vélo (SRAV)

Programme du Ministère des sports

- **Bloc 1 :** Savoir pédaler, maîtriser les fondamentaux du vélo.
- **Bloc 2 :** Savoir circuler à vélo en milieu sécurisé.
- **Bloc 3 :** Savoir circuler à vélo en autonomie sur la voie publique.



Objectifs

- ✓ S'approprier le contenu du dispositif ministériel « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV).
- ✓ Concevoir, mettre en œuvre, animer des situations pédagogiques dans les 3 blocs d'apprentissage.
- ✓ Planifier une sortie sur la voie publique pour valider le bloc 3.
- ✓ Évaluer l'apprenant dans un dispositif d'évaluation défini.

Public : cycles 2 et 3
Durée : 12 heures



30 minutes d'Activité Physique Quotidienne (APQ)

Objectifs

- ✓ S'approprier le dispositif de l'APQ, pouvoir le mettre en œuvre avec sa classe et le planifier dans son emploi du temps quotidien.
- ✓ Sensibiliser les élèves aux bienfaits et à la nécessité de l'activité physique quotidienne.

Public : cycles 2 et 3
Durée : 6 heures



Motricité et citoyenneté

Objectif

- ✓ Contribuer à la mise en œuvre de situations d'apprentissage garantissant la construction de conquêtes motrices et le développement de qualités humaines relationnelles.

Public : cycle 1
Durée : 12 heures



PRÉVENTION

Prévention de la violence et du harcèlement: 2 modules

Module 1 : Prévenir les comportements violents et de harcèlement

Objectifs

- ✓ Animer auprès d'un groupe de jeunes une action de sensibilisation contre toute forme de violence et de harcèlement.
- ✓ Adopter une posture d'animateur en prévention de la violence et du harcèlement.

Module 2 : Climat serein : situation d'intimidation et de harcèlement

Objectifs

- ✓ Mettre en oeuvre un outil pédagogique afin d'apaiser les tensions des élèves.
- ✓ Connaître et mettre en oeuvre un protocole d'intervention auprès des élèves concernés par des faits d'intimidation avérés ou supposés.

Public : Tous les personnels
Durée : 12 heures



Prévention et Secours Civiques, PSC1

Objectif

- ✓ Acquérir les capacités nécessaires pour agir en citoyen acteur de sécurité civile.

Public : Tous les personnels
Durée : 7 heures



BIEN-ÊTRE

Les compétences émotionnelles, déterminants clés du bien-être des élèves

Améliorer le bien-être des élèves par la pratique de techniques psychocorporelles afin

- De créer un climat scolaire bienveillant et serein.
- D'apaiser les tensions des élèves.
- De contribuer à prévenir les comportements déviants voire violents.

Objectifs

- ✓ Acquérir différentes techniques psychocorporelles pour améliorer le bien-être des élèves et favoriser leurs attention et concentration.
- ✓ Savoir mettre en oeuvre et animer des exercices adaptés aux états émotionnels des élèves.

Public : cycles 1, 2 et 3
Durée : 12 heures



« Intégrer les pratiques psychocorporelles en classe pour un climat scolaire sans tensions »

Être bien dans son corps

Objectifs

- ✓ Mettre en oeuvre des situations pour apprendre à se relaxer et favoriser bien-être et disponibilité des élèves.
- ✓ Identifier les états corporels des élèves à différents moments de la journée afin de leur proposer des pratiques corporelles pour les aider à se rendre disponibles aux apprentissages.

Public : cycles 2 et 3
Durée : 12 heures





Les membres de la Commission Territoriale 1^{er} degré Pays de la Loire :

44 : Arnaud PRODHOMME

49 : Sébastien FOIN *

53 : Laurent ROUGER

72 : Bertrand DAVOY

85 : Nicolas MÉRIAU

Emilie THOLLÉ

⇐ Matthieu TRICHET



Coordinateur Territorial UGSEL Pays de Loire

** Représentant territorial à la CNAI (Commission Nationale d'Animation Institutionnelle)*

Les objectifs :

- ❖ S'approprier les informations et projets nationaux pour en faciliter la mise en œuvre dans les comités, possiblement en s'appuyant sur des personnes ressources ;
- ❖ Être force de propositions en direction de la CNAI ;
- ❖ Mutualiser les pratiques et les dispositifs mis en œuvre dans chaque comité ;
- ❖ Collecter les réalités des comités pour les relayer au niveau territorial puis national ;
- ❖ Développer des compétences d'animation et de formation pédagogique en EPS pour les membres de la CT1, voire pour des enseignants référents ;
- ❖ Organiser des dispositifs pédagogiques et définir des modalités de mise en œuvre à l'occasion d'évènements sportifs d'envergure se déroulant sur le territoire.

Les activités de la CT1 en 2023/2024

La CT1 s'est réunie 5 journées. Les objets de travail sont divers et variés et ont pour objectif de :

- Mutualiser les pratiques
- Faciliter la mise en œuvre d'actions et de projets sportifs au sein des comités
- De proposer un ou des projets annuels au niveau territorial.

Les objets de travail 2023/2024

- Coupe du monde de Rugby 2023 en France
- Formation continue des enseignants du 1er degré
- Dispositifs nationaux : savoir rouler à vélo, enseignement de la natation, ...
- Vie et fonctionnement de la fédération, du territoire et des comités



Projets 2023/2024 :

Coupe du monde de rugby 2023

(Formation des enseignants, partenariats avec la ligue,

les départements et les clubs de Rugby, rencontres

inter-écoles, mutualisation des ressources pédagogiques, rencontre Régionale)

Projet Volley-Ball avec le même principe pour 2024/2025

Projets de la CNAI :



Rassemblement

Une rentrée animée
L'UGSEL vous propose 3 temps forts pour bouger à la rentrée

- La foule moove by UGSEL
1^{er} et 2nd degrés
- Coach' ta forme
1^{er} degré
- LA JNSS
Journée Nationale du Sport Scolaire
2nd degré



Activités du 1^{er} degré « territorial » (CT1)

La CT1 s'appuie sur les compétences et l'expertise de personnes et de partenaires.

Cette année, ont participé aux travaux :



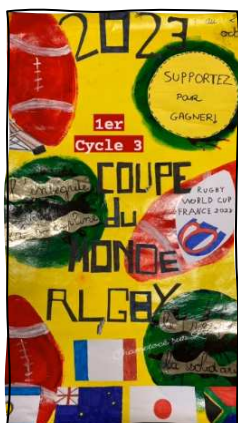
- Emilie THOLLE, éducatrice sportive de l'UGSEL 85
- Stéphane BARRAS, directeur territorial
- Sylvain GADE, conseiller technique de la ligue Atlantique de rugby & Marie Hay.



❶ Animations pédagogiques pour les enseignants des cycles 2 et 3 dans chaque département en mai 2023

Objectifs :

- Outiller les enseignants à la pratique du rugby en milieu scolaire,
- S'approprier des mises en situation de jeu, (sur le terrain)
- Outiller les enseignants pour travailler le thème de la coupe du monde (projet pluridisciplinaire).
- Accueil et présentation du projet dans sa globalité (organisation, concours régional, travail pluridisciplinaire, le rugby scolaire)
- Don de matériel rugby par école, offert par le comité départemental de rugby et l'UGSEL.



❷ Réalisation d'un cycle rugby dans les écoles

Ces cycles rugby se sont déroulés à partir de septembre, et se sont prolongés au-delà de la coupe du monde.



❸ Rassemblements départementaux et 1 rassemblement régional

Dans chaque département des rencontres inter-écoles ont eu lieu.

L'UGSEL Pays de La Loire et la ligue Atlantique de rugby ont proposé, via un concours, à **4 classes** de chaque département (2 du cycle 2 et 2 du cycle 3) de vivre

une journée régionale

le **JEUDI 5 OCTOBRE 2023**, à La Baule, en lien avec la coupe du monde de rugby.

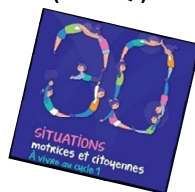
Voici les différentes formations proposées par L'UGSEL Pays de la Loire en 1^{er} degré :

Activités physiques

- En route vers l'**Aisance Aquatique**
- Savoir Nager en Sécurité (**SNS**)
- Savoir Rouler à Vélo (**SRAV**)
- **30mn** d'Activités Physiques Quotidiennes (**APQ**)
- **Motricité et citoyenneté** au Cycle 1
- Concevoir un projet **Danse***



AISANCE AQUATIQUE



Prévention

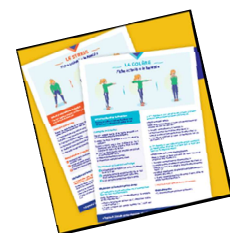
- Prévention de la **violence** et du **harcèlement**
- Prévention et secours civiques : **PSC**
- **APS + PSC** (Apprendre à Porter Secours + Prévention et Secours Civiques)*
- **GQS** : Enseigner les Gestes Qui Sauvent *
- **APER** (Attestation de Première Education Routière)*



Bien-être

- **Disponibilité Corporelle** : être bien dans son corps,
- **Les Compétences émotionnelles** : déterminants clés du bien-être des élèves

(* en appel à projet de formation collective)



Les récompenses et les Qualifications aux Championnats Territoriaux et Nationaux

Petit point de règlement concernant les **récompenses** : un quota de médailles a été fixé :

- 1 participant = 1 médaille d'or
- 2 participants = 1 médaille d'or
- 3 participants = 1 médaille d'or
- 4 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent
- 5 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent
- 6 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent + 1 médaille de bronze

RAPPEL

Pour être qualifié à un Championnat Territorial ou National, un élève (ou un établissement) doit **obligatoirement** avoir participé au Championnat **Départemental** ou **Territorial**.

QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

Quel que soit le Sport, pour qu'une demande de qualification exceptionnelle soit prise en compte, elle devra être formulée auprès du Secrétariat Départemental ou Territorial (suivant le cas) qui transmettra au Responsable de la commission compétente **au plus tard** :

le jour du championnat départemental pour une qualification au **Régional**,
le jour du championnat territorial pour une qualification au **National**.

➤ **Sauf règlement spécifique pour le Tennis de Table**

LICENCE

La licence UGSEL est exigible pour tous les participants aux compétitions territoriales.

CATEGORIES D'AGES 2024 - 2025 (Sauf Judo) :

POUSSINS (ES)	Filles et Garçons nés en 2014 - 2015
BENJAMINS (ES)	Filles et Garçons nés en 2012 - 2013
MINIMES	Filles et Garçons nés en 2010 - 2011
CADETS (TES)	Filles et Garçons nés en 08 - 09
JUNIORS	Filles et Garçons nés en 05 - 06 - 07

SURCLASSEMENT pour les élèves en Collège nés en 2014

Ils peuvent participer aux épreuves benjamins sous réserve de fournir un certificat de scolarité et un certificat d'aptitude à l'effort

REGROUPEMENT des CATEGORIES d'AGES en Sports Collectifs

Voir Règlements **2024/2025** UGSEL Nationale

Barème des amendes en €

2024 - 2025

SPORTS COLLECTIFS

- ▶ Forfait général d'une équipe 30 €
- ▶ Forfait pour un match 10 €
- ▶ Forfait non déclaré 30 €

et paiement intégral des frais d'arbitrage et des frais de transport de l'équipe adverse

- ▶ Retard de communication d'un résultat 10 €
- ▶ Résultat non communiqué 10 €
- ▶ Report d'un match non communiqué 10 €

AUTRES SPORTS

- ▶ Forfait pour une compétition nationale non déclaré à la Région 30 €
- ▶ Forfait d'une équipe (autre que Sports Co) non déclaré 20 €
- ▶ Feuille d'engagement ou de résultat non remplie correctement 10 €
- ▶ Absence jury ou d'arbitre 10 €
- ▶ Engagement en retard 10 €
- ▶ Forfait sans prévenir ou modification non signalée 10 €
- ▶ Participation à une compétition régionale sans autorisation 10 €



CROSS-COUNTRY

Le Mercredi **27 novembre 2024 à Saumur (49)**



- **Des qualifiés individuels en BG1 et BF1 au championnat de France**
- 1 Course CJ G, 1 Course CJ F
- 1 course Relais mixte Cadets/Juniors (2 Garçons et 2 Filles). L'ordre des courses des années civiles paires est : 1 garçon au départ, puis 1 fille, puis 1 garçon et enfin 1 fille. L'ordre des courses lors des années civiles impaires est : 1 fille au départ, puis 1 garçon, puis 1 fille et enfin 1 garçon.

QUALIFICATIONS par COMITÉ

La formule de qualification mise en place tient compte du nombre de participants par catégorie dans chaque comité (équipes et individuels). Les équipes sont composées de 5 concurrents lors des départementaux, la 2^e équipe est prise en compte à partir du 6^e concurrent, les 4 premiers comptant pour le classement.

En ce qui concerne les CJ Filles et Garçons, le nombre de qualifiés **est libre mais les comités** devront fournir **tous** les engagements de ces catégories pour les régionaux en même temps que les résultats des comités. Tous les individuels qualifiés doivent obligatoirement faire partie de l'équipe (cf. Règlement National).

Chaque comité enverra par mail au secrétariat de l'UGSEL territoriale ses qualifiés individuels et par équipes **pour le jeudi 14 novembre 2024.**

Les Individuels et les équipes qualifiés sont directement inscrits au secrétariat territorial, seules les modifications en équipes et les suppressions sont à **faire sur Usport pour le lundi 25 novembre 2024 à 13h - Délai de rigueur.** Exceptionnellement modifications sur place : 1 h 00 avant le départ de la première course.

DOSSARDS

Ils sont à retirer sur place au Secrétariat de l'organisation. Chaque concurrent devra prévoir les 4 épingles nécessaires à fixer le dossard.

APPEL DES CONCURRENTS

15 minutes avant le départ de chaque course, les athlètes se rendent à la chambre d'appel.

BASE DE JURY TERRITORIAL

L'UGSEL Territoriale désignera le juge arbitre général et le juge arbitre arrivée. L'UGSEL 49 fournira la base du jury.

QUALIFICATIONS des BG1 et BF1

Dans ces 2 catégories, seules les équipes sont qualifiées au Cross National (pas de qualifications individuelles).

HORAIRE

Distances : ce sont les minima et maxima nationaux et il serait bien de rester dans la limite basse pour le régional.

	Distance
13 H 15 - BF 2 ^{ème} année	entre 1 700 et 2 000 m
13 H 30 - BF 1 ^{ère} année	entre 1 700 et 2 000 m
13 H 45 - BG 2 ^{ème} année	entre 2 200 et 2 500 m
14 H 00 - BG 1 ^{ère} année	entre 2 200 et 2 500 m
14 H 15 - MF 1 ^{ère} année	entre 2 200 et 2 500 m
14 H 30 - MF 2 ^{ème} année	entre 2 200 et 2 500 m
14 H 45 - Relais mixte C/J	entre 5 000 et 6 400 m
15 H 15 - CF/JF	entre 3 000 et 3 500 m
15 H 45 - MG 1 ^{ère} année	entre 3 000 et 3 500 m
16 H 10 - MG 2 ^{ème} année	entre 3 000 et 3 500 m
16 H 35 - CG/JG	entre 4 000 et 4 500 m

HORAIRE pouvant subir des modifications sur décision du Juge Arbitre.

+ Consulter le site pour les dernières informations et éventuelles modifications de dernière minute.

En cas de désistement pour le Cross National, merci de prévenir l'UGSEL Territoriale pour faire des repêchages.

Qualifications par comité

**Tableau à respecter en fonction des arrivants en
BG 1 - BG 2 - BF 1 - BF 2 -
MG 1 - MG 2**

Individuels		Equipes	
Arrivants	Qualifiés	Arrivants	Qualifiés
0 à 45	15	0 à 5	2
46 à 50	16	6 à 9	3
51 à 55	17	10 à 13	4
56 à 60	18	14 à 17	5
61 à 65	19	18 à 21	6
66 à 70	20	22 à 29	7
71 à 75	21	30 et +	8
76 à 80	22		
81 à 85	23		
86 à 90	24		
91 à 95	25		
96 à 100	26		
101 à 110	27		
111 à 120	28		
121 à 130	29		
131 à 140	30		
141 à 150	31		
151 à 160	32		
161 à 170	33		
171 à 180	34		
181 à 190	35		
191 à 200	36		
201 à 210	37		
211 à 220	38		
221 à 230	39		
231 à 240	40		
241 à 250	41		
251 à 260	42		
261 à 270	43		
271 à 280	44		
281 à 290	45		
291 à 300	46		
301 à 320	47		
321 à 340	48		
341 à 360	49		
361 à 380	50		
381 à 400	51		
401 à 420	52		
421 à 440	53		
441 à 460	54		
461 à 480	55		
481 à 500	56		
501 à 520	57		
521 à 540	58		
541 à 560	59		
561 à 580	60		
581 à 600	61		



**Tableau à respecter en fonction des arrivants en
MF 1 - MF 2**

Individuels		Equipes	
Arrivants	Qualifiés	Arrivants	Qualifiés
0 à 45	20	0 à 5	3
46 à 48	21	6 à 9	4
49 à 51	22	10 à 13	5
52 à 55	23	14 à 17	6
56 à 58	24	18 à 21	7
59 à 61	25	22 à 29	8
62 à 65	26	30 et +	9
66 à 68	27		
69 à 71	28		
72 à 75	29		
76 à 78	30		
79 à 81	31		
82 à 85	32		
86 à 90	33		
91 à 95	34		
96 à 100	35		
101 à 105	36		
106 à 110	37		
111 à 115	38		
116 à 120	39		
121 à 125	40		
126 à 130	41		
131 à 135	42		
136 à 140	43		
141 à 145	44		
146 à 150	45		
151 à 155	46		
156 à 160	47		
161 à 165	48		
166 à 170	49		
171 à 175	50		
176 à 180	51		
181 à 185	52		
186 à 190	53		
191 à 195	54		
196 à 200	55		
201 à 205	56		
206 à 210	57		
211 à 215	58		
216 à 220	59		
221 à 225	60		
226 à 230	61		
231 à 235	62		
236 à 240	63		
241 à 245	64		
246 à 250	65		
251 à 255	66		
256 à 260	67		
261 à 265	68		
266 à 270	69		
271 à 275	70		
276 à 280	71		
281 à 285	72		
286 à 290	73		
291 à 295	74		

ATHLÉTISME EN SALLE CADETS et JUNIORS

Championnat des Individuels et Challenge de Spécialités

Le Mercredi 4 décembre 2024 à NANTES

Salle Pierre Quinon, à l'angle du boulevard Guy Mollet et de la rue du Fresche Blanc



QUALIFICATIONS

Championnat Territorial "direct" sur engagements. En individuel, pas de minima pour les 50 et 50 haies. Pour les autres épreuves, il est souhaité de respecter les minima ci-dessous (la 1^{ère} barre sera respectivement de 5 cm et de 20 cm inférieure à ces minima pour la hauteur et la perche). Au 200 m, prière de ne faire participer que des athlètes concourant par équipes ou visant une qualification individuelle au National.

RÈGLEMENT

Il s'agit d'un Championnat d'épreuves individuelles CJ + des championnats par équipes sous forme de challenges de spécialités + un trophée des challenges par addition, pour une même AS du meilleur challenge sauts, du meilleur challenge courses et du meilleur challenge lancers (voir Règlements Nationaux 2020/2024).

Inscriptions en ligne à faire **pour le lundi 2 décembre 13h**.

☞ Seules les modifications sont à déposer sur place pour 11 h 30 au plus tard ou avant par téléphone ou par mail.

Rappel des planches de Triple Saut **CJG : 9 - 11 - 13** et **CJF : 7 - 9 - 11**.

JURY

- **En individuels**, tous les professeurs doivent faire partie du Jury.

- **Par équipes** : **1 Juge Adulte + 1 Jeune Officiel** par établissement ayant au moins une équipe.

Chaque établissement se verra attribuer la responsabilité d'un concours et s'organisera en conséquence.

HORAIRE et ÉPREUVES

10 h 00 : Installation de la salle par certains établissements nommés par la CTR Athlé : Établissements du 44 - Externat des Enfants Nantais NANTES.

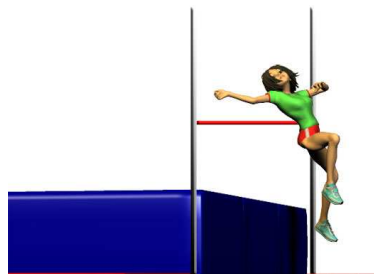
12 h 00 : début des épreuves

L'horaire sera mis en ligne sur le site.

Épreuves : 50 m - 200 m - 50 m Haies - 1 000 m

Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

Poids



MINIMA INDIVIDUELS CJG : Haut 1m50 - Perche 2m60 - Long 5m - Triple 10m80 - Pds 8m

CJF : Haut 1m25 - Perche 1m80 - Long 4m20 - Triple 8m80 - Pds 7m

Qualifications au NATIONAL : Seules les performances des régionaux UGSEL permettent de se qualifier pour les nationaux. Pas de repêchage possible sur d'autres épreuves.

QE pour le National : elles sont à déposer le jour du Régional au plus tard, avec le justificatif. Ne seront prises en compte, uniquement les perfs officielles réalisées en compétition UGSEL et/ou FFA et dans la même catégorie.

TRIATHLON D'ATHLÉTISME EN SALLE

Benjamins et Minimes - Individuels et par Équipes



Le Mercredi **22 janvier 2025** à NANTES

Salle Pierre Quinon, à l'angle du boulevard Guy Mollet et de la rue du Fresche Blanc



QUALIFICATIONS

La commission procédera aux qualifications au vu des résultats qui devront arriver au territoire au plus tard le jeudi **9 janvier** à 12 h.

RÈGLEMENT

Celui de l'UGSEL Nationale sera appliqué pour ce championnat (voir règlements Nationaux UGSEL).

Il y aura dorénavant 3 types de Triathlons, à savoir le Triathlon Classique, le Triathlon Spé Courses, le Triathlon spé Sauts. Il y aura donc 3 classements individuels mais toujours un seul classement équipes. Les équipes pouvant être composées de triathlons différents (mini 2 Classiques, maxi 2 Spé. Courses, maxi 2 Spé. Sauts)

Équipes :

- Les Individuels et les équipes qualifiés sont directement inscrits au secrétariat territorial, seules les modifications et suppressions sont à faire sur Usport **pour le lundi 20 janvier 13h - Délai de rigueur.** Exceptionnellement modifications sur place de la composition de l'équipe avec choix des épreuves avant 10h **dernier délai.**
- Une équipe peut se composer de 5 athlètes au maximum et de 4 au minimum de la même catégorie. Le classement se fera sur 4 seulement.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le total des points de l'équipier classé 4^{ème}, puis 3^{ème} et ainsi de suite.

Nombre d'épreuves :

- Les concurrents doivent participer à trois épreuves : une course, un saut et un lancer de poids.
- Dans les catégories minimes garçons et filles, les athlètes ont le choix entre deux courses de Haies avec intervalles différents.
- Chaque concurrent a droit à 4 essais au lancer de poids et dans les sauts horizontaux.

JURY ET HORAIRE

En individuels : quota de jury exigé : + de 2 élèves individuels qualifiés = **1 juge adulte.**

Par équipes : **1 Juge Adulte + 1 Jeune Officiel** par établissement ayant au moins une équipe.

Chaque établissement se verra attribuer la responsabilité d'un concours et s'organisera en conséquence. Le jury sera élaboré par la commission au vu des qualifiés de chaque département.

10 h 30 : début des épreuves.

L'horaire sera mis en ligne sur le site.



QE pour le National : elles sont à déposer le jour du Régional au plus tard, avec le justificatif. Ne seront prises en compte, uniquement les perfs officielles réalisées en compétition UGSEL et/ou FFA et dans la même catégorie.

ATHLÉTISME

Correspondants des comités :

- 44 - **Hélène PRAUD** - Samuel AUNEAU - Paul GUIN
49 - Alexis MENARD - Loïc SUTEAU - Valentin LEBIHAN
Philippe PAILLAT – Eric GUITTON
53 | - Céline DERSOIR - Sylvie DESLAIS - Alexandra RADÉ
72 - Maryvonne FUCHS - Anne-Sophie GAUMÉ
85 - Laurence RAFFOUX - Sébastien COCHAIS - Alexandre DALLET – Valentin MENARD

Correspondants Territoriaux et Nationaux

- Collèges : Paul GUIN et **Hélène PRAUD**
Lycées : Samuel AUNEAU

CADETS - JUNIORS Individuels et Equipes



Le Mercredi 23 avril 2025 à La Flèche



MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS LYCÉE :

L'UGSEL organise un championnat national individuel CJF-CJG et 4 championnats par équipes :

⇒ 3 CHAMPIONNATS sous forme de Challenges de spécialités :

- Un challenge courses
- Un challenge Sauts
- Un challenge Lancers

Une équipe de challenge se compose de 6 athlètes au maximum et de 5 au minimum, sans distinction de sexe.

⇒ 1 CRITÉRIUM NATIONAL par équipes

Une équipe de Critérium se compose de 6 athlètes au maximum et de 4 au minimum, sans distinction de sexe.

⇒ Un Trophée National des challenges par addition, pour une même AS, du meilleur Challenge Sauts, du meilleur Challenge Lancers, du meilleur Challenge Courses et de la cotation du relais Medley mixte.

Les challenges et le critérium sont composés indifféremment avec des athlètes garçons et/ou filles.

Dans toutes les catégories, il est interdit de doubler 2 courses de distances supérieures ou égales à 400m y compris le 400m du relais Medley mixte.

La composition du relais est la suivante : 100m (Femmes), 200m (Hommes), 300m (Femmes), 400m (Hommes).

Pour toutes informations cf. Règlement spécifique athlétisme plein air.

HORAIRE

9 h 00 : Installation par certains établissements ayant au moins 1 équipe : ils seront nommés par la commission de qualif.

Début des épreuves à 11h par les relais.

CHAMBRE D'APPEL

Les établissements devront donner leur feuille de confirmation d'engagements dans les courses le matin et au plus tard à 10 h 15.

Pour les concours (sauts - lancers), les concurrents se rendront directement sur le lieu de leur concours.

QUALIFICATIONS

Réunion de qualification : le **jeudi 3 avril 2025**. Chaque comité enverra son fichier de résultats par Internet ainsi que les résultats par équipes (avec composition).

Les Individuels et les équipes qualifiés sont directement inscrits au secrétariat territorial. Les changements et suppressions sont à **faire sur Usport pour le Mardi 22 avril 8h - Délai de rigueur**. Exceptionnellement, vous donnerez les dernières modifications d'équipes au secrétariat impérativement **30'** avant le début des relais.

Pour être qualifié au régional, la participation aux interdépartementaux est obligatoire (sauf cas exceptionnel).

Qualifications exceptionnelles aux régionaux :

La demande devra être formulée, pour être prise en compte, avant la date de réunion de la commission en joignant selon le cas :

- l'attestation de l'établissement pour voyage scolaire
- le certificat médical pour blessure
- la photocopie de convocation en cas d'examen ou d'entretien
- la performance déjà réalisée (**lieu, date, type d'épreuve**) dans la même catégorie et en championnat officiel UGSEL et/ou FFA.

Elle devra être visée par le responsable territorial.

La feuille de demande de qualification est à télécharger sur le site de l'UGSEL Pays de la Loire.

QUALIFICATION au NATIONAL

Tout athlète doit participer aux championnats territoriaux dans la discipline pour laquelle il vise une qualification aux Championnats de France (toute exception demandée sera discutée par la commission territoriale). En cas d'absence, les performances des interdépartementaux ne seront prises en compte que **si** nous avons une demande de qualification exceptionnelle accompagnée d'une attestation du Chef d'Etablissement indiquant une des seules raisons acceptées : blessure - examen officiel. Joindre les justificatifs (certificat médical, copie de convocation à un examen).

La demande de qualification exceptionnelle pour le National est à déposer le jour du Régional (dernier délai).

Les résultats de la journée interdépartementale par équipes pourront être pris en compte aux mêmes conditions **si une équipe complète** de l'établissement concourt aux Régionaux. (La demande de repêchage est à faire le jour des Régionaux accompagnée d'un justificatif et visée par le responsable territorial).

Le modèle de demande de qualification exceptionnelle est à télécharger sur le site de l'UGSEL Nationale ou à demander au secrétariat lors de la compétition et à fournir avant la fin de celle-ci. Aucune demande formulée sur un autre document ne sera prise en compte.

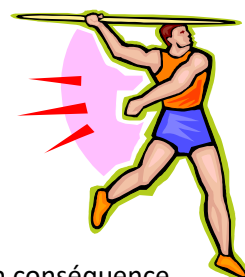
Attention : En cas de contre performance d'un athlète présent le jour du Régional, la performance de l'interdépartemental sera directement prise en compte pour le National.

Aucun athlète ne sera admis à concourir en dehors des listes officielles de qualifications.

JURY

En individuels : quota de jury exigé : 1 juge adulte par établissement.

En équipes : **1 Juge Adulte + 1 Jeune Officiel pour 1 équipe qualifiée**
2 Juges Adultes + 1 Jeune Officiel pour plus de 2 équipes qualifiées



Chaque établissement se verra attribuer la responsabilité d'un concours et s'organisera en conséquence.

La base du jury sera fournie par le comité organisateur et complétée par le territoire, avec une équipe spécifique territoriale : starters - chronos - chef des juges aux arrivées.

Attention : Les établissements ne verront leurs élèves pris en compte que s'ils fournissent le jury demandé. Les NOMS des jeunes officiels devront être envoyés à l'UGSEL Pays de la Loire avant la compétition. Ils devront être validés en tant que jeunes officiels UGSEL sur Usport après attestation de formation pratique et théorique faites sur le territoire ou sur le département. (Une formation territoriale aura lieu).

ATHLÉTISME

BENJAMINS/MINIMES

Individuels et Équipes

Le Mercredi **21 mai 2025 à Angers**

HORAIRE

10 h 15 - Dernier délai de confirmation de la composition des équipes

10 h 30 - Mise en place du Jury

11 h 00 - Début **impératif** des épreuves.



RÈGLEMENT

Voir règlements nationaux UGSEL.

En Triple saut BF : planches à 5, 7 et 9 mètres.

QUALIFICATIONS

Réunion de qualification aux régionaux : lundi 12 mai. Le soir du championnat départemental, chaque comité devra envoyer son fichier de résultats par Internet ainsi que les résultats par équipes (avec composition). Qualifications exceptionnelles à faire auprès du responsable départemental Athlétisme pour cette date avec justificatifs : certificat médical, attestation de voyage scolaire, photocopie de convocation à un examen ou entretien.

Qualification Exceptionnelle au National : voir Cadets/Juniors.

- **Confirmations :** Les Individuels et les équipes qualifiés sont directement inscrits au secrétariat territorial. Les changements et suppressions sont à **faire sur Usport pour le lundi 19 mai 2025 13h**
- **Délai de rigueur.** Exceptionnellement, vous donnerez les dernières modifications de vos équipes au secrétariat impérativement **30'** avant le début des relais.

JURY

- **En individuels** quota de jury exigé : 5 élèves et + = **1 juge adulte pris dans le jury**
- **Par équipe :** **1 juge adulte + 1 jeune officiel par établissement** et si 3 équipes et plus : **2 juges adultes + 1 jeune officiel**

Chaque établissement se verra attribuer la responsabilité d'un concours et s'organisera en conséquence.



MINIMA DE QUALIFICATION : (temps électriques)
à accomplir exclusivement aux championnats départementaux

Epreuves	Qualif Directe
50 mètres Benjamines	7"74
50 mètres Haies Benjamines	9"64
1000 mètres Benjamines	3'49"54
Hauteur Benjamines	1,28
Longueur Benjamines	4,00
Triple Saut Benjamines	8,30
Perche Benjamines	1,40
Poids Benjamines	8,90
Disque Benjamines	19,00
Javelot Benjamines	17,00
Marteau Benjamines	23,00
4 x 60 mètres Benjamines	35"04
<hr/>	
50 mètres Benjamins	7"44
50 mètres Haies Benjamins	9"14
1000 mètres Benjamins	3'26"24
Hauteur Benjamins	1,38
Longueur Benjamins	4,50
Triple Saut Benjamins	9,00
Perche Benjamins	1,80
Poids Benjamins	9,00
Disque Benjamins	20,00
Javelot Benjamins	24,00
Marteau Benjamins	20,00
4 x 60 mètres Benjamins	33"94
Relais Mixte Benjamin(e)s	34"60
<hr/>	
80 mètres Minimes Filles	12"00
120 mètres Minimes Filles	17"00
50 mètres Haies Minimes Filles	9"64
80 mètres Haies Minimes Filles	15"24
200 m Haies Minimes Filles	38"24
1000 mètres Minimes Filles	3'40"24
2000 mètres Minimes Filles	8'52"24
Hauteur Minimes Filles	1,38
Longueur Minimes Filles	4,30
Triple Saut Minimes Filles	9,20
Perche Minimes Filles	1,80
Poids Minimes Filles	8,70
Disque Minimes Filles	22,00
Javelot Minimes Filles	20,00
Marteau Minimes Filles	25,00
4 x 60 mètres Minimes Filles	33"94
<hr/>	
80 mètres Minimes Garçons	11"00
120 mètres Minimes Garçons	15"50
80 m Haies Minimes Garçons	13"84
100 m Haies Minimes Garçons	18"14
200 m Haies Minimes Garçons	32"44

Epreuves	Qualif Directe
1000 mètres Minimes Garçons	3'08"24
2000 mètres Minimes Garçons	7'00"24
Hauteur Minimes Garçons	1,54
Longueur Minimes Garçons	5,20
Triple Saut Minimes Garçons	10,50
Perche Minimes Garçons	2,40
Poids Minimes Garçons	10,50
Disque Minimes Garçons	24,00
Javelot Minimes Garçons	34,00
Marteau Minimes Garçons	24,00
Relais 4 x 60 Minimes Garçons	30"64
Relais Mixte Minimes	32"10
<hr/>	
100 mètres Cadettes/Juniors Filles	14"84
200 mètres Cadettes/Juniors Filles	32"04
400 mètres Cadettes/Juniors Filles	1'14"24
100 mètres Haies Cadettes/Juniors Filles	19"54
200 mètres Haies Cadettes/Juniors Filles	37"24
800 mètres Cadettes/Juniors Filles	3'05"24
3000 mètres Cadettes/Juniors Filles	12'30"00
Hauteur Cadettes/Juniors Filles	1,32
Longueur Cadettes/Juniors Filles	4,20
Triple Saut Cadettes/Juniors Filles	9,00
Perche Cadettes/Juniors Filles	1,70
Poids Cadettes/Juniors Filles	8,30
Disque Cadettes/Juniors Filles	21,00
Javelot Cadettes/Juniors Filles	20,00
Marteau Cadettes/Juniors Filles	20,00
4 x 100 mètres Cadettes/Juniors Filles	1'00"00
<hr/>	
100 mètres Cadets/Juniors Garçons	12"44
200 mètres Cadets/Juniors Garçons	25"94
400 mètres Cadets/Juniors Garçons	1'00"24
110 mètres Haies Cadets/Juniors Garçons	18"54
200 mètres Haies Cadets/Juniors Garçons (*)	32"50
800 mètres Cadets/Juniors Garçons	2'20"24
3000 mètres Cadets/Juniors Garçons	10'45"24
Hauteur Cadets/Juniors Garçons	1,62
Longueur Cadets/Juniors Garçons	5,30
Triple Saut Cadets/Juniors Garçons	11,00
Perche Cadets/Juniors Garçons	2,80
Poids Cadets/Juniors Garçons	10,50
Disque Cadets/Juniors Garçons	27,00
Javelot Cadets/Juniors Garçons	34,00
Marteau Cadets/Juniors Garçons	27,00
Relais 4 x 100 mètres Cadets/Juniors Garçons	49"54
Relais Medley Mixte (100-200-300-400)	2'30"24

* = changements par rapport à l'an dernier

FORMATION

« Jeune officiel »

Athlétisme

OBJECTIFS

- Responsabiliser les élèves
- Valoriser les élèves qui ont moins de capacités physiques
- Contribuer au bon déroulement de nos compétitions

IMPORTANT : Le « jeune officiel » apporte un **BONUS de 30 points à son équipe au niveau National**

↳ Chaque établissement ayant au moins une équipe qualifiée au CHAMPIONNAT TERRITORIAL doit avoir un « jeune officiel » en cours de formation ou formé.

AU MINIMUM :

Pour les régionaux Ca-Ju : Validation de la formation théorique

Pour les régionaux Be-Mi : Validation de la formation théorique + 1° formation pratique

↳ Chaque équipe qualifiée au CHAMPIONNAT NATIONAL doit avoir un « jeune officiel » formé

1° partie : VALIDATION THÉORIQUE

Une formation théorique dans chaque comité

Les référents :

- 44 : **Hélène PRAUD**
- 49 : Alexis MENARD
- 53 : Pascale GUILOIS
- 72 : Anne-Sophie GAUMÉ
- 85 : **Ludovic SCHAUB**

QUESTIONNAIRE de validation : minimum 20/30

2° partie : VALIDATION PRATIQUE

Participer à 2 compétitions différentes en tant que « jeune officiel » dans 2 familles différentes

4 critères sont évalués avec 4 niveaux d'acquisition

Pour la **VALIDATION PRATIQUE** : **12/16**

IMPORTANT : chaque professeur peut avoir à compléter cette fiche de validation pratique lors d'une compétition. N'hésitez pas à la consulter.

GRILLE D' EVALUATION D' UN JURY ELEVE EN ATHLETISME

Date :		Lieu :
Nature de la compétition :		Atelier :
NOM de l'élève :	Date de naissance :	Nom du responsable de l'atelier :
Prénom :	Etablissement :	Signature :

NIVEAUX				
CRITERES	NON ACQUIS			BONNE MAÎTRISE
	ROUGE	Orange	Vert	Or
	Insuffisant	Fragile	Satisfaisant	Très satisfaisant
Jury dynamique	Pas d'initiative et oubli Amorphe ou peu actif Pas concentré	Met en œuvre sa tâche. Fatigabilité et déconcentration	Réagit selon consignes et s'adapte. Concentration soutenue	Réagit vite et anticipe Esprit d'initiative Concentration durable et sûre
<i>Entourer la note choisie</i>	1	2	3	4
Jury soucieux de la sécurité	Ne voit pas les dangers. Pas attentif aux situations. Il peut être un obstacle à la bonne marche de l'atelier .	Reste à sa place sans s'adapter. "Jury poteau". Mal placé pour voir.	Athlètes bien placés. Bonne position de juge pour remplir son rôle et modifie pour mieux voir.	Surveille et place les athlètes en constantes situations de sécurité.
<i>Entourer la note choisie</i>	1	2	3	4
Jury ayant le sens de la responsabilité	Est facilement débordé ou fuit son rôle. En retard sur l'horaire.	Présent et prend en charge une tâche simple définie	Remplit son rôle sur une tâche compliquée. s'impose difficilement aux athlètes. Ponctuel	S'organise pour assurer la tâche attribuée. Inspire confiance.
<i>Entourer la note choisie</i>	1	2	3	4
Jury qui connaît le règlement	Ne peut pas prendre de décision. Erreurs d'application des règles.	Hésite. Crée des fautes de jugement ou se trompe dans l'interprétation des fautes	Applique normalement les règlements.	Maîtrise le règlement. Explique ses décisions. S'enrichit par des questions pertinentes.
<i>Entourer la note choisie</i>	1	2	3	4
NOTE FINALE				/ 16

Critères de VALIDATION

Note supérieure ou égale à 12 :	Validation du niveau Régional "R"
Une zone rouge ou 3 orange :	Non validation de la formation pratique et annulation de la formation
Autres cas :	Non validation du niveau régional de pratique "R", à repasser Validation du niveau départemental "D"

Au regard de cette évaluation, le responsable juge-élève de la compétition :

- * **Ne valide pas cette pratique et annule la formation**
- * **Valide cette pratique**

Signature :

2 validations pratiques de **niveau régional** à 2 compétitions différentes sur 2 familles de disciplines différentes sont nécessaires pour valider la formation.

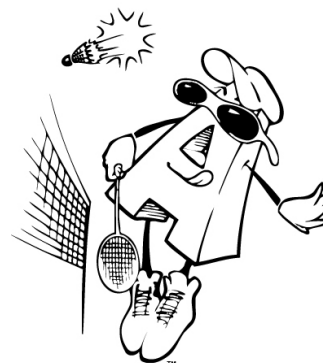
Badminton

Correspondants des Comités :

- 44 - HERVY Charlotte - St Dominique St Herblain
49 - VERON Vincent - Ste Marie Cholet - Lycées
GUITTON Nicolas – St Augustin Angers - Collèges
53 – RADÉ Alexandra - Immaculée Conception Laval - Collèges
72 - BIZERY Pierre - Sacré Cœur Le Mans
85 - BONNIN Yvan - ND du Roc La Roche sur Yon - Lycées
AUGEREAU Damien - Sacré Cœur La Roche/Yon - Collèges

Correspondant territorial et national :

VERON Vincent - Ste Marie Cholet



Dates des Régionaux :

- 22 janvier 2025 - Individuels C/J à Cholet
- 5 février 2025 - Par équipes C&J à La Roche/Yon
- 12 mars 2025 - Individuels B/M à Angers
- 26 mars 2025 - Par équipes B/M à Nantes

- Le championnat PROMOTIONNEL individuel et par équipe est ouvert à tous les joueurs non classés FFBad et aux joueurs classés P12 - P11 - P 10 FFBad uniquement.

- Le championnat national ELITE individuel et par équipe est ouvert à tous les joueurs.

- ATTENTION : **début janvier 2025**, un joueur dont le classement est égal ou supérieur à D9 dans l'une des 3 disciplines (simple, double ou double mixte) intégrera le championnat élite.

1/Pour l'année scolaire **2024/2025**, le classement fédéral pris en compte pour déterminer l'appartenance du joueur au championnat Elite ou Promo est celui de **début janvier 2025**.

2/Vérification des joueurs classés de l'année en cours.

Site à consulter : * l'application FFBad à télécharger

* poona.ffbad.org



QUALIFICATIONS

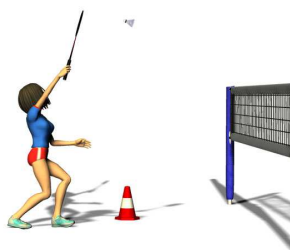
Quotas pour l'année **2025** : à revoir chaque année, en fonction des participants (nombre d'élèves et nombre d'établissements lors des départementaux) et en fonction des quotas utilisés.

Individuel :

Pour faire un tableau de 16 : **En élite toutes catégories et promo C/J**, 3 qualifiés par catégorie par comité sauf **4 en 49 en Elite et 4 en 72 en Promo C/J**.

En promotionnel B/M, 6 élèves par catégorie et par comité.

Individuel	44	49	53	72	85	Total
Elite	3	4	3	3	3	16
Promo C/J	3	3	3	4	3	16
Promo B/M	6	6	6	6	6	30



Equipes :

En élite, les équipes seront toutes qualifiées directement au championnat territorial. (Engagements obligatoires le jour du départemental)

S'il n'y a qu'1 ou 2 équipes en Elite, elles devront jouer contre l'équipe vainqueur en Promo et gagner la rencontre pour accéder au National.

En promotionnel :

Nbre d'équipes au départemental par catégorie	Quota attribué
- de 5 équipes	1
de 5 à 10 équipes	2
+ de 10 équipes	3

Les quotas supplémentaires pour arriver à 16 équipes par catégorie, seront attribués au(x) comité(s) ayant le(s) plus grand(s) tableau(x).

A l'issue des championnats départementaux, chaque correspondant doit envoyer les résultats par courriel à l'UGSEL Territoriale. **Chaque comité effectuera ses qualifications en fonction de son quota et remontera ses qualifiés sur Usport en notant OBLIGATOIREMENT le classement.**

Chaque comité intègre les Qualifications Exceptionnelles dans ses résultats (aucun quota supplémentaire pour 1 QE).

Chaque comité enverra ses résultats au secrétariat territorial pour le jeudi avant 12h00.

	Limite des Départementaux :	Date limite d'envoi des résultats :
Individuels C/J	8 janvier 2025	9 janvier 2025
Équipes C/J	22 janvier 2025	23 janvier 2025
Individuels B/M	26 février 2025	27 février 2025
Équipes B/M	12 mars 2025	13 mars 2025

RÈGLEMENT

Équipe – Seulement 3 catégories : **Benjamins – Minimes – Cadets & Juniors**

Pour le règlement complet : voir sur le site www.ugsel.org.

Chaque équipe, qui participe à un championnat National par équipe Promo ou Elite, doit fournir un arbitre équipe issu de son territoire, validé (**par le territoire ou le comité**) d'un niveau territorial (**cf. grille de compétences arbitre équipe**). La vérification de cette validation se fera à l'accueil de l'organisateur, sur présentation de la licence JO.



Arbitrage :

En championnat individuel, les matchs se dérouleront en auto-arbitrage sauf demande particulière d'avoir un arbitre. Tout point litigieux sera un point à remettre. En cas de doute, les enseignants présents pourront nommer un arbitre.

En championnat équipes, les arbitres utiliseront les scoreurs.

Dans tous les cas de litiges ou questions particulières en rapport avec le règlement, les élèves ou les enseignants doivent s'adresser au responsable de salle qui s'appuiera sur le règlement de l'UGSEL Nationale pour y répondre.

La formation d'arbitrage se fait en plusieurs temps :

- . au sein des établissements
- . **le 16 octobre** lors de la journée de formation territoriale des arbitres à Cholet
- . lors des compétitions de district et de comités en arbitrage
- . lors du stage national : stage ouvert sous réserve d'avoir participé au stage territorial.

Pour ce stage territorial, les lycéens et collégiens doivent connaître le règlement du championnat « équipes » en amont de cette journée. Un QCM sera réalisé afin de faire une sélection pour la participation au stage national. Les élèves seront également observés en situation d'arbitre.

La validation d'arbitrage se fera le jour du territorial équipes pour la validation pratique du niveau territorial pour les élèves qui ont participé à la formation territoriale à Cholet (1 seul élève par équipe engagée).

Déroulement des tableaux

Tableaux sur le site <http://ugselpdl.fr>

Tableau principal : 2 sets de 11 points (2 points d'écart puis le 1^{er} à 15)

Matchs de classement : 1 set de 15.

Participation/Désistement

Tout désistement pour le régional ou le national doit être annoncé à l'UGSEL Territoriale le plus tôt possible afin d'effectuer les repêchages.

Tout établissement n'ayant pas prévenu (par mail ou texto obligatoirement) l'UGSEL Territoriale de l'absence de ses compétiteurs (trices) jusqu'à 2h avant la compétition en individuel ou la veille avant 18h en équipe, sera sanctionné d'une amende.

Responsables des tableaux : Alexandra RADÉ pour les B/M

Vincent VERON pour les C/J.





Escrime

Correspondant Territorial :
Pierre GUIN (ND Toutes Aides NANTES)

CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'ESCRIME
à NANTES - Le Mercredi 26 mars 2025

Lieu	Catégories	Début de compétition	Fin de compétition	Représentant
Nantes - Complexe sportif du Petit Port - Bd du Petit Port	Benjamins (<i>Elite-Promo</i>) Minimes (<i>Elite-Promo</i>) Cadets-Juniors	10h	18h	Pierre GUIN 06-68-19-86-92 p.guin@ndta.fr

Engagements :

Inscriptions en ligne à faire sur Usport pour le **vendredi 21 mars 2025** dernier délai, aucun engagement après cette date.

Règlement :

Se reporter au règlement UGSEL Nationale sur le site www.ugsel.org.

Individuel :

- Ce championnat se déroule au fleuret, à l'épée et au sabre pour les catégories Benjamins - Minimes - Cadets/Juniors (Garçons et Filles).
- Championnat Promotionnel Épée Minimes et Benjamins.

Equipe :

- Par équipe de région en Elite (constitution à l'issue du Régional).
- Par équipe Promotionnelle Benjamins à l'épée (pour les élèves non licenciés FFE, constitution à l'issue du Régional).

Attention : les résultats, les informations et les qualifications seront mis sur le site : www.ugselpdl.fr. Merci de regarder la liste des qualifiés et de nous prévenir rapidement s'ils ne peuvent pas venir au championnat National : **une amende de 10 €** par absence non prévenue sera envoyée aux établissements.

Si problème pour les inscriptions, vous pouvez nous contacter :

Tél : 02-41-68-26-28 - E-mail : ugselpl@gmail.com



Championnat National:

à Notre Dame de Toutes Aides NANTES (44) les 21-22-23 mai 2025.

Golf

Correspondants des comités :

- 44 - Pascal OLIVIER / St Joseph SAVENAY
85 - Nathalie MARTIN / St Gabriel ST LAURENT/SÈVRE

Correspondant territorial et national :

Pascal OLIVIER / St Joseph SAVENAY

Championnat territorial Promo Le 26 mars 2025 à Savenay (44)



Épreuve qualificative pour le championnat de France 2025.

Date limite des engagements : le 21 mars 2025 sur Usport.

Réservé aux joueurs non classés ou ayant un index supérieur ou égal à 45 au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Responsable : Pascal OLIVIER - mail : pascolivier.po@gmail.com

Championnat territorial Elite Le 2 avril 2025 à Carquefou (44)



Épreuve qualificative pour le championnat de France 2025.

Date limite des engagements : le 28 mars 2025 sur Usport.

Ouvert à tous les élèves sous réserve que la somme des index soit supérieure ou égale à 30 dans chaque binôme au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Responsable : Johan MAITRE - mail : johan-c-m.maitre@laposte.net

Critères de participation :

1. Les élèves doivent être licenciés UGSEL.
2. Les élèves doivent posséder une solide connaissance golfique.
3. Chaque équipe est composée de 2 joueurs.

Formule de jeu :

- Greensome « strokeford » sur 18 trous avec départs décalés en fonction de l'index des joueurs de l'équipe.

- Joueur d'index <10 : départ boule blanche (G) ou bleu (F) ;

Entre 10 et 36 : départ boule jaune (G) ou rouge (F) ;

>36 : départ parcours drapeau (entre 80m et 220m suivant le trou)

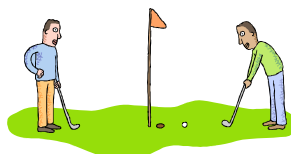
Formule greensome :

Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle. Les pénalités n'altèrent pas l'ordre de jeu.

Le titre régional sera attribué à la meilleure paire par son score en NET.

Règlement et critères de qualification :

1. Avoir une pratique du golf en E.P.S. ou une AS golf régulière et déclarée auprès de l'UGSEL départementale et territoriale dans l'établissement.
2. Avoir fait une formation de jeunes officiels dans l'établissement et s'engager à emmener un jeune officiel aux championnats de France.
3. Présenter au moins une paire au championnat territorial sachant qu'une équipe aux championnats de France est composée de 4 joueurs + 1 jeune officiel.
4. La paire terminant première sera qualifiée pour le championnat de France et sera complétée par la deuxième paire de l'établissement quel que soit son classement.
5. Le nombre d'équipes qualifiées sera déterminé par la commission nationale.



Août		Comité	Territorial						National
Vendredi	30		Rentrée des enseignants						
Septembre		Comité	Territorial						National
Lundi	2		Rentrée des élèves						
Mercredi	4								
Mercredi	11								
Mercredi	18								
Mercredi	25	Limite engag Sp. Co Promo/Elite	Limite engag Sp. Co Promo/Elite Limite eng tournoi + JO Rugby à 7 Limite inscr stages JO Sports Co Limite inscr stage JO Triathlon Limite engag Surf						
Lundi	30		Réunion Sp. Co 18h à Angers						
Octobre		Comité	Territorial	Sports co Elite et Promo					National
				TS B	Min	CG	CJF	JG	
Mercredi	2		SURF à St Gilles Croix de Vie (ou 09/10) Stage JO Triathlon à Nantes Stage JO Sports Co à Angers Tournoi + stage JO RUGBY à 7 à La Roche/Yon Limite engag Rugby à 7 filles						
Mercredi	9		RUGBY à 7 filles au Loquidy Limite engag Raid découverte Limite inscr JO Bad Réunion rentrée Gym à Vertou		J1		J1	J1	
Mercredi	16		Formation JO Bad à Cholet RAID découverte en 72	J1		J1			
Samedi	19		Vacances						
Novembre		Comité	Territorial	Sports co Elite et Promo					National
				TS B	Min	CG	CJF	JG	
Vendredi	1		Toussaint						
Dimanche	3		Vacances						
Mercredi	6		Limite inscr stage JO GR		J2		J2	J2	
Jeudi	7		Réunion Athlé/Cross						
Lundi	11		Armistice 1918						
Mercredi	13	Limite Cross	Stage JO GR à Rezé						
Mercredi	20		Limite inscr stage JO Gym Limite inscr stage JO Escalade Formation JO Escalade Angers	J2		J2			
Mercredi	27		CROSS à Saumur (49) Stage JO Gym à Nantes				J3	J3	
Décembre		Comité	Territorial	Sports co Elite et Promo					National
				TS B	Min	CG	CJF	JG	
Lundi	2		Limite engag Athlé salle C/J						
Mercredi	4		ATHLÉ EN SALLE C/J à Nantes Stage JO GR à La Roche/Yon	J3		J3			
Mercredi	11				J3		J4	J4	
Vendredi	13								Cross à Flers (61)
Mercredi	18			J4		J4			
Samedi	21		Vacances						
Mercredi	25		Noël						

Janvier		Comité	Territorial	Sports co Elite et Promo					National
				TS B	Min	CG	CJF	JG	
Mercredi	1		Jour de l'an						
Dimanche	5		Vacances						
Mercredi	8	Limite Sp. Co CJG et CJF Promo Limite Triat salle B/M Limite Bad indiv C/J							
Jeudi	9		Qualif Triathlon en salle B/M						
Mercredi	15	Limite Natation Elite			J4		1/2	1/2	
Mercredi	22	Limite Bad Equipes CJ	ATHLÉ EN SALLE B/M à Nantes (ou 15/01) BAD Indiv C/J à Cholet	1/2		1/2			Stage JO GR à Bourges
Jeudi	23								Stage JO GR à Bourges
Vendredi	24								Stage JO GR à Bourges
Mercredi	29	Limite TT Promo	NATATION Elite en 53 Limite engag Judo		J5		Fin	Fin	
Février		Comité	Territorial	Sports co Elite et Promo					National
				TS B	Min	CG	CJF	JG	
Mercredi	5	CO du 85	JUDO à Angers BAD Equipes CJ La Roche/Yon	Fin		Fin			
Samedi	8		Vacances						
Dimanche	23		Vacances						
Mercredi	26	CO du 53 Limite Escalade Limite Bad indiv B/M	TT Promo à St Macaire		J6				
Mars		Comité	Territorial	Sports co Elite et Promo					National
				TS B	Min	CG	CJF	JG	
Mercredi	5	CO du 44 CO du 49 Lim Sp. Co Min Promo Limite TT Elite	Limite engag VTT						
Mercredi	12	CO du 72 Limite Gym Elite/Promo Limite GR Limite Bad Equipes B/M	ESCALADE au Mans Limite engag GR Limite engag Raid BAD Indiv B/M à Angers VTT à Chalonnes (49)		J7				
Jeudi	13		Qualif Gym Elite/Promo						
Mercredi	19	Limite Natation Promo Limite TT Equipes	RAID à Guéméné TT Elite au Mans						Bad C/J à Argentan (61)
Jeudi	20								Bad C/J à Argentan (61) Futsal CJF à Guingamp (22)
Vendredi	21		Limite engag Escrime Limite engag Golf Promo Limite engag Gym G						Futsal CJF à Guingamp (22)
Mercredi	26		CO à Baugé GR à Rezé ESCRIME à Nantes GYM Elite/Promo à Chemillé GOLF Promo à Savenay BAD Equipes B/M à Nantes		Fin				
Jeudi	27								Hand CJF à Laval
Vendredi	28		Limite engag Golf Elite						Hand CJF à Laval

Avril		Comité	Territorial	Sports co Elite et Promo					National
				TS B	Min	CG	CJF	JG	
Mardi	1								Natation Elite à Paris (75)
Mercredi	2	Limite Athlé C/J	Limite DANSE NATATION Promo à Challans GOLF Elite à Carquefou TT Equipes à Cholet						Natation Elite à Paris (75)
Jeudi	3		Qualif Athlé C/J						Foot CJF/CJG à Rumilly (74)
Vendredi	4								Foot CJF/CJG à Rumilly (74)
Samedi	5		Vacances						
Dimanche	20		Vacances						
Lundi	21		Lundi de Pâques						
Mercredi	23		ATHLÉ C/J à La Flèche						
Mercredi	30	Limite Gym Honneur Limite Triathlon Limite Biathlon							
Mai		Comité	Territorial	Sports co Elite et Promo					National
Jeudi	1		Fête du Travail						
Lundi	5		Qualif Gym Honneur						VTT à Chalonnnes ?
Mardi	6								VTT à Chalonnnes ?
Mercredi	7	Limite Athlé B/M							VTT à Chalonnnes ?
Jeudi	8		Victoire 1945						
Lundi	12		Qualif Athlé B/M						
Mercredi	14		TRIATHLON à La Mothe Achard GYM Honneur en 44 BIATHLON à Briacé (44)						Golf à Cholet (49)
Mardi	20								Natation Promo à Bobigny
Mercredi	21		ATHLÉ B/M à Angers						Escrime à Nantes (44) Natation Promo à Bobigny
Jeudi	22								Escrime à Nantes (44)
Vendredi	23								Escrime à Nantes (44) GR à Fougères (35)
Samedi	24								GR à Fougères (35)
Lundi	26								Danse à Nîmes (30)
Mardi	27								CO en 38 Danse à Nîmes (30) Triathlon à Fouesnant (29)
Mercredi	28								CO en 38 Danse à Nîmes (30) Triathlon à Fouesnant (29)
Jeudi	29		Ascension						
Juin		Comité	Territorial	Sports co Elite et Promo					National
Lundi	9		Pentecôte						
Mercredi	11		CST à Angers 14h15						
Mercredi	18								Athlé B/M à Dreux (28)
Jeudi	19								Athlé B/M à Dreux (28)
Mercredi	25								
Juillet		Comité	Territorial	Sports co Elite et Promo					National
Mercredi	2								
Samedi	5		Vacances						

Gymnastique Féminine

Correspondants des comités :

44 : LUCAS Béatrice (St Joseph, Nozay) - 06-79-31-57-47

49 : MORILLE Stéphanie (Vihiers) - 06-70-95-31-17

53 :

72 :

85 : POIRAUDEAU Julie (St Joseph Challans) - MOINARD Hervé (Rocheservière)

Correspondante territoriale et nationale :

LUCAS Béatrice (Nozay) - 06-79-31-57-47



<u>Championnats à finalité nationale</u>		<u>Championnats à finalité territoriale</u>	
2024-2025	DATE & LIEU	2024-2025	DATE & LIEU
PROMOTIONNEL	26 mars 2025 à Chemillé (49)	ÉLITE 3	26 mars 2025 à Chemillé (49)
ÉLITE		HONNEUR	14 mai 2025 (44)

National :
Comité 02 ?

CHAMPIONNATS À FINALITÉ NATIONALE

Se référer au règlement et programme de Gymnastique Artistique Féminine :
disponibles sur le site de l'UGSEL Nationale.

SPÉCIFICITÉ DU CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL jusqu'au niveau territoire

→ Sol :

- **comité et territoire** : enchaînement libre sur une ligne de tapis de 12 m x 2 m avec musique imposée (disponible sur le site de l'UGSEL territoire),

ATTENTION !

Au national, l'enchaînement sera réalisé sur un praticable de 12m x 12m
avec musique libre (durée autorisée 40" à 1'30").

Possibilité d'avoir la même musique et le même enchaînement
par équipe ou par établissement pour les individuelles.

CHAMPIONNATS À FINALITÉ TERRITORIALE

CHAMPIONNAT HONNEUR

Ce championnat est exclusivement réservé aux **gymnastes débutantes** découvrant la gymnastique au sein de l'association sportive (maximum 3h/semaine).

Ce championnat concerne les catégories benjamines, minimes et cadettes/juniors et comprend :

- Un championnat individuel,
- Un championnat par équipe : l'équipe est constituée de 3 à 4 gymnastes + 1 jeune officiel. Le classement équipe est établi par l'addition des 3 meilleures notes au sol + les 6 meilleures notes aux agrès (saut, barres asymétriques, poutre). Les gymnastes concourant en équipe sont également classés en individuel.

Dans le championnat Honneur, les gymnastes ayant obtenu 25 points et plus lors d'un championnat territorial, devront obligatoirement changer de championnat et participer au championnat Promotionnel ou Elite l'année suivante.

Programme : Sol + 2 agrès au choix parmi saut, barres asymétriques et poutre.

Éléments autorisés aux barres et à la poutre : difficultés A et B + 1 élément C en bonus.

Se référer :

- Au **code GAF** disponible sur le site de **l'UGSEL Nationale**,
- Aux **feuilles de match** disponibles sur le site de **l'UGSEL Territoire**.

→ Sol : enchaînement imposé sur une ligne 12m avec musique imposée (disponibles sur le site UGSEL territoire).

→ Saut : réaliser 2 sauts identiques ou non, choisis parmi :

A0 → à genoux-accroupi-saut vertical (/ 6pts)

A1 → accroupi-saut vertical (/ 7pts)

B → franchissement groupé ou écart (/10 pts).

Saut à 1m20, **tremplin simple ou double, ou mini-trampoline**.

→ Barres Asymétriques : Enchaînement sans arrêt, avec entrée et sortie.

ATTENTION ! Certaines salles ne disposent pas de barres asymétriques pouvant offrir un écartement adapté aux petits gabarits de gymnastes.

→ Poutre : Enchaînement rythmé, chronométré, alternant éléments acrobatiques, gymniques et chorégraphiques sur l'agrès.

CHAMPIONNAT ELITE 3

Ce championnat est un palier pour le championnat Elite et s'adresse aux gymnastes d'un niveau moyen ayant déjà eu des résultats en FFG ou dans une fédération affinitaire.

Ce championnat concerne les catégories benjamines, minimes et cadettes/juniors et comprend :

- Un championnat individuel,
- Un championnat par équipe : l'équipe est constituée de 3 à 4 gymnastes + 1 jeune officiel. Les gymnastes concourant en équipe sont également classés en individuel.

Dans le championnat Elite 3, les gymnastes ayant obtenu 25 points et plus lors d'un championnat territorial, devront obligatoirement changer de championnat et participer au championnat Elite (classée) l'année suivante.

Programme : Sol + saut + barres asymétriques + poutre.

Éléments autorisés : difficultés A, B, C + 1 élément D en bonus.

Se référer :

- Au **code GAF** disponible sur le site de **l'UGSEL Nationale**,
- Aux **feuilles de match** disponibles sur le site de **l'UGSEL Territoire**.

→ Sol :

Enchaînement libre en musique, chronométré, alternant éléments acrobatiques, chorégraphiques et gymniques dans un espace tridimensionnel. Le chronomètre démarre dès que la gymnaste se met en mouvement.

→ Saut : réaliser 2 sauts identiques ou non, choisis dans les grilles du code GAF.

→ Barres Asymétriques : Enchaînement sans arrêt, avec entrée et sortie, alternant les passages en appui et en suspension, avec changement de barres.

→ Poutre : Enchaînement rythmé, chronométré, alternant éléments acrobatiques, gymniques et chorégraphiques sur l'agrès.

RÈGLES GÉNÉRALES

1. Le justaucorps est obligatoire pour toutes les gymnastes.

Le même justaucorps est obligatoire pour l'équipe représentant l'établissement au niveau national.

2. La présence d'un professeur (de l'établissement des gymnastes engagées) et apte à juger est obligatoire durant toute la compétition et celui-ci devra être en tenue sportive (tenue sportswear non acceptée) sur le plateau. En cas de non-respect, il sera renvoyé dans les tribunes.

Les gymnastes non accompagnées par un enseignant d'E.P.S. de leur établissement ne seront pas classées.

3. La musique sera sur clé USB (format audio, MP3) en précisant les catégories, noms et prénoms des gymnastes. **Un support par établissement ou un support par gymnaste.**

4. Feuilles de match :

Disponibles sur le site de l'UGSEL Nationale (pour les filières Promotionnelle et Élite) et sur le site de l'UGSEL Territoire (pour les filières Honneur et Élite 3).

Se référer aux programmes pour constituer les mouvements, connaître la répartition des points et les exigences matérielles de chaque championnat.

5. Juges : Pour tous les championnats, la participation d'une ou plusieurs gymnastes entraîne **la présence obligatoire d'un professeur et d'élèves aptes à juger suivant le nombre de participants. Professeurs et élèves devront alors se former lors du stage territorial.**

En cas de manquement, l'équipe ne sera pas classée.

6. Réunions de qualifications :

- Le jeudi **13 mars 2025** pour les championnats **ÉLITE et PROMOTIONNEL.**

- Le **lundi 5 mai 2025** pour le championnat **HONNEUR.**



STAGE DE JUGE TERRITORIAL

Afin que toutes les gymnastes puissent être jugées équitablement, il est important que tous les juges et les enseignants soient formés au jugement.

Un stage territorial est programmé le mercredi 27 novembre 2024 (au Loquidy à Nantes ou à Vertou).

Possibilité de faire participer des Benjamines.

2 niveaux de formation : 1 groupe débutant (en gymnase) + 1 groupe initié (en salle de classe).

Chaque élève devra se munir de la partie générale du code GAF (disponible sur le site de l'UGSEL Nationale).

Gymnastique Masculine

Correspondants des comités :

44 : GABARD Jérôme (St Blaise Vertou) - jgabard@collegestblaise.fr

49 : MORILLE Stéphanie (Vihiers) - stephanie.morille615@orange.fr

53 :

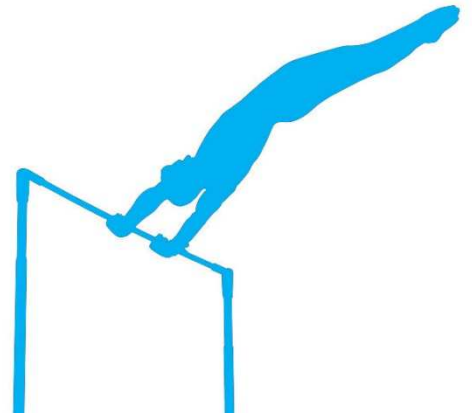
72 :

85 : MOINARD Hervé (St Sauveur Rocheservière) - moinardherve@yahoo.fr

Correspondant territorial et national :

GABARD Jérôme (St Blaise Vertou)

Championnats organisés par le territoire à finalité nationale	
2024-2025	DATE & LIEU
PROMOTIONNEL	26 mars 2025 à Chemillé (49)
PROMOTIONNEL MIXTE	
ÉLITE	



Championnat National :

Comité 02 ?

CHAMPIONNATS A FINALITE NATIONALE

Les championnats territoriaux Promotionnel, Promotionnel mixte et Elite sont qualificatifs pour le niveau national et s'appuient sur le règlement spécifique national. Pour la composition des enchaînements et l'organisation de la compétition, se référer au règlement et programme de Gymnastique Artistique masculine disponibles sur le site de l'UGSEL Nationale.

RÈGLES GÉNÉRALES

1. L'établissement doit toujours être représenté par un adulte licencié UGSEL.

2. Le léotard et le short sont obligatoires pour tous les gymnastes.

3. Feuilles de match :

Disponibles sur le site de l'UGSEL Nationale.

Se référer aux programmes pour constituer les mouvements, connaître la répartition des points et les exigences matérielles de chaque championnat.

4. Juges : Pour tous les championnats, la participation d'un ou plusieurs gymnastes entraîne la **présence obligatoire d'un professeur et d'élèves aptes à juger suivant le nombre de participants.**

Ceux-ci devront se former lors du stage territorial.

En cas de manquement, une pénalité de 6 points sera appliquée sur le total de l'équipe si un jeune officiel ne l'accompagne pas. De même, à partir de 3 gymnastes présentés dans un championnat (toutes catégories confondues), une pénalité de 2 points sur le total de chaque élève sera appliquée si l'établissement ne peut pas présenter de jeune officiel. La même règle s'applique si l'établissement ne peut pas présenter de juge adulte.

5. Inscriptions

Les inscriptions en ligne sont à faire sur Usport pour le **21 mars 2025** au plus tard.

STAGE DE JUGE TERRITORIAL

Afin que tous les gymnastes puissent être jugés équitablement, il est important que tous les juges et les enseignants soient formés au jugement.

- Un stage territorial est programmé le **mercredi 27 novembre 2025 à Nantes (44) ou Vertou (44).**

- Toutes les tranches d'âges, garçons et filles, peuvent participer. Chaque élève devra se munir de la partie générale du code **GAM 2024-2028** (disponible sur le site de l'UGSEL Nationale).

Gymnastique Rythmique

Correspondantes des comités :

44 - Mme FIETTA-MARTIN Anne – St Paul REZÉ
85 - Mme GUIHAL Amélie - Richelieu LA ROCHE/YON

Correspondante territoriale et nationale :

Mme FIETTA-MARTIN Anne - St Paul REZÉ

CHAMPIONNAT TERRITORIAL :

le Mercredi 26 mars 2025
à St Paul REZÉ (44)

Catégories : toutes les catégories

Date limite d'inscription : Mercredi 12 mars 2025

Dates du National : 23 et 24 mai 2025 à Fougères (35).

PROGRAMME

ÉLITE ➤ Licenciées en club et débrouillées

PROMO ➤ Pour les autres gymnastes

RÈGLEMENT

Formule : Individuel, duo, collectif à 4, à 5 ou à 6

Demander

à chaque début d'année scolaire à l'UGSEL Nationale - 277, rue St Jacques - 75240 PARIS Cedex 05 :

- Le nouveau code de pointage UGSEL
- La vidéo et la musique des collectifs imposés benj et min/cad.

Des informations complémentaires seront sur le règlement des épreuves sportives 2024-2025 sur le site de l'UGSEL Nationale.

JUGEMENT

Pour le bon déroulement des compétitions, un juge adulte et un jeune officiel au minimum sont nécessaires par établissement. Réunion de jeunes officiels obligatoire avant le début de la compétition.

STAGES

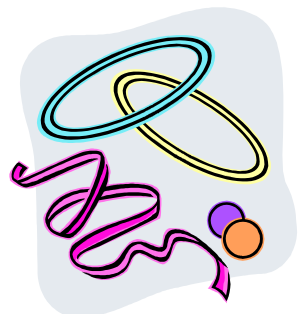
Stage territorial de jeunes officiels :

Les mercredis 13 novembre 2024 à St Paul REZÉ et 4 décembre 2024 à Richelieu LA ROCHE/YON de 13h30 à 16h. Date limite des engagements : mercredi 6 novembre 2024.

Stage national de jeunes officiels du 22 au 24 janvier 2025 à Bourges.

ENGAGEMENTS

Inscriptions en ligne sur Usport à faire **pour le mercredi 12 mars 2025.**



Judo

Correspondants des comités :

44 -

49 -

53 -

72 -

85 - Pierre-Jean CHARPENTIER / St François d'Assise LA ROCHE/YON

Correspondant territorial et National

Pierre-Jean CHARPENTIER / St François d'Assise LA ROCHE

Toutes les bonnes volontés seront
les bienvenues pour aider à
l'arbitrage et à la tenue des tables

Le Mercredi 5 février 2025 à ANGERS 49 (Dojo Régional)

Catégories : Benjamins - Minimes - Cadets - Juniors (garçons et filles)

Horaires : 10 h 00 Pesée Benjamin(e)s - Cadets, Minimes et Juniors G et F

10 h 30 Début de la Compétition Benjamins, Cadets, Minimes et Juniors (G et F)

15 h 00 Fin de la compétition

Engagements : Inscriptions en ligne sur Usport à faire pour le **29 janvier 2025 impérativement.**

Règlement :

ATTENTION : se reporter aux règlements de l'UGSEL Nationale

Aucune participation au National ne pourra se faire sans participation au Régional.

Règlement spécifique UGSEL : catégories de poids :

BF	BG	MF	MG	CF	CG	JF	JG
13/14	13/14	11/12	11/12	08/09/10	08/09/10	05/06/07	05/06/07
- 32 kg	- 30 kg	- 36 kg	- 34 kg	- 44 kg	- 46 kg	- 44 kg	- 55 kg
- 36 kg	- 34 kg	- 40 kg	- 38 kg	- 48 kg	- 50 kg	- 48 kg	- 60 kg
- 40 kg	- 38 kg	- 44 kg	- 42 kg	- 52 kg	- 55 kg	- 52 kg	- 66 kg
- 44 kg	- 42 kg	- 48 kg	- 46 kg	- 57 kg	- 60 kg	- 57 kg	- 73 kg
- 48 kg	- 46 kg	- 52 kg	- 50 kg	- 63 kg	- 66 kg	- 63 kg	- 81 kg
- 52 kg	- 50 kg	- 57 kg	- 55 kg	- 70 kg	- 73 kg	- 70 kg	- 90 kg
- 57 kg	- 55 kg	- 63 kg	- 60 kg	+ 70 kg	- 81 kg	- 78 kg	- 100 kg
- 63 kg	- 60 kg	- 70 kg	- 66 kg		- 90 kg	+ 78 kg	+ 100 kg
+ 63 kg	- 66 kg	+ 70 kg	- 73 kg		+ 90 kg		
	+ 66 kg		+ 73 kg				

⇒ Licence UGSEL obligatoirement présentée à la pesée accompagnée du Certificat médical ou du passeport FFJDA en règle.

Grade minimum : Benjamins (G et F) = Ceinture Jaune
Minimes (G et F) = Ceinture Orange
Cadets-Juniors (G et F) = Ceinture Verte



**ATTENTION aux ACCIDENTS : ne faire participer que des Judokas entraînés.
Il est obligatoire que tous les judokas soient accompagnés.**

Championnat National :

Minimes - Cadets - Juniors : du 11 au 13 mars ou du 18 au 20 mars 2025 en Comité 13.

Qualifications :

- 2 équipes de 10 en Minimes soit 20 garçons ou filles.
- le 1^{er} de chaque catégorie en Cadets et Juniors (G et F).



Natation

Correspondants des comités :

44 - Nicolas PINÇON (St Joseph VALLET)
Peggy HADJIAT (La Perverie NANTES)

49 - Régis POT (St Augustin ANGERS)

53 - Laure BOISBUNON (Don Bosco MAYENNE)

72 -

85 - Anthony GUIGNARD (Ste Marie CHANTONNAY)
Perrine ALBERT (JA MONTAIGU)

Correspondant Territorial et National :

Armel HAVART

Championnat INDIVIDUEL Élite Benjamins - Minimes - Cadets/Juniors ➤ CRITÉRIUM par EQUIPES B/M et C/J

Le Mercredi 29 janvier 2025 à Mayenne ou Laval (53)

Concernant les horaires, il faudra consulter la circulaire sur le site de l'UGSEL Territoriale.

Chronométreurs : 1 par établissement jusqu'à 4 nageurs et 1 adulte + 1 juge élève à partir de 5 nageurs.

Juge arbitre : A. HAVART

Date limite des départementaux : **15 janvier 2025**

Passage des Officiels C pour les élèves intéressés uniquement sur cette compétition.



TABLEAU DES DISTANCES

	Benjamin(e)s	Minimes F et G	Cadets/Juniors F&G	
Papillon	100 m	100 m	Fille 100 m	Garçon 100 m
Dos	100 m	100 m	100 m	
Brasse	100 m	100 m	100 m	
Nage libre	100 m	100 m	100 m	
Nage libre « OPEN »	200 m			
4 Nages individuel	200 m	200 m	200 m	
Relais nage libre	4 X 50 m	4 X 50 m	4 X 50 m	
Relais 4 nages	4 X 50 m	4 X 50 m	4 X 50 m	

- L'intégration d'un nageur de 2^{ème} année dans un relais de la catégorie immédiatement supérieure est possible sans toutefois qu'un(e) nageur (se) puisse participer à la fois au relais de sa catégorie et celui de la catégorie supérieure (1 minime ne peut pas nager en relais C/J).

Ordre des nages :

4 x 50 4N ➤ 100 P ➤ 100 D ➤ 200 NL open ➤ 200 4N ➤ 100 B ➤ 100 NL ➤ 4 x 50 NL

Un nageur a droit à 4 épreuves maxi dont 3 épreuves individuelles maxi.

RÈGLEMENT

Idem FFN

Départs :

→ **Brasse - Papillon - Nage libre :**

- sifflet court : le nageur se prépare derrière le plot
- sifflet long : le nageur monte sur le plot
- "A vos marques" : position de départ (concurrents immobiles) avec au moins 1 pied à l'avant des plots de départ.
- sifflet : départ (plongé).

→ **Dos crawlé :**

- sifflet long : le nageur se met à l'eau et s'accroche aux poignées.
- "A vos marques" position de départ (concurrents immobiles).
- sifflet : départ.
- 15 m tolérés et non 10 m après le départ et virage.
- appréciation à la tête et non plus aux pieds.

Faux départ :

- L'organisateur signale avant la compétition s'il y a 1 ou 2 départs.
- Il y a faux départ lorsqu'un nageur se déséquilibre vers l'avant, avant que soit effectivement donné le signal de départ. Dans le cas d'un 2^{ème} départ, au 2^{ème} faux départ, le ou les responsables sont disqualifiés sans que l'épreuve soit arrêtée (une ligne de faux départ sera installée à 15 m des plots dans la mesure du possible).
- Dans les épreuves de **relais**, le départ du relayeur est valable lorsque ses pieds ne quittent pas le bloc de départ ou le rebord du bassin avant que le relayé ait touché le mur d'arrivée.

Brasse :

- Au départ, un seul cycle de bras-jambe en étant totalement immergé est autorisé. Autre cas de disqualification pour la brasse : ciseaux dissymétriques. Les mains peuvent être projetées en avant, sous ou au-dessus de la surface.

Virages et arrivées :

- Brasse : pose des deux mains simultanément.
- Papillon : simultanément au même niveau.
- Nage libre et Dos crawlé : un seul appui suffit.



En Dos crawlé, au moment du virage, quitter la position dorsale est possible, mais il faut repartir sur le dos. A l'arrivée le nageur touche le mur en étant sur le dos.

Ordre des nages :

- Pour le 200 m 4 nages : papillon - dos - brasse - crawl.
- Pour le Relais 4 nages : dos - brasse - papillon - crawl.

Dans les épreuves de "**nage libre**" le concurrent a le droit d'utiliser n'importe quel mode de nage et même d'en changer (sauf dans les épreuves 4 nages). Son départ doit cependant s'effectuer "plongé".



QUALIFICATIONS

- En aucun cas un nageur n'ayant pas participé au championnat départemental ou territorial ne pourra envisager une qualification exceptionnelle pour le National
- La demande de qualification exceptionnelle pour le Régional doit être faite le jour du Départemental, ou envoyée au responsable territorial avant la commission de qualification, et dans ce cas la **participation au Régional est obligatoire pour une qualification au National**.
- Si un nageur participe au Départemental et au Régional, le meilleur des 2 temps sera retenu.
- Un nageur déjà qualifié au National dans 1 ou 2 nages individuelles lors du Départemental, a la possibilité de tenter une qualification au Régional dans un autre mode de nage, même si celle-ci n'a pas été nagée au Départemental. Si ce nageur réussit 3 qualifications dans les 3 nages individuelles différentes, il devra préciser son choix avant de quitter le lieu de compétition auprès du Responsable territorial. Sinon celui-ci le fera arbitrairement.
- Tout athlète doit participer aux championnats territoriaux dans la discipline pour laquelle il vise une qualification au National. En cas d'absence, les performances départementales ne seront prises en compte que si nous avons une demande de qualification exceptionnelle déposée le jour de la compétition territoriale et accompagnée d'un justificatif. Seuls justificatifs acceptés : certificat médical ou attestation du Chef d'Etablissement.

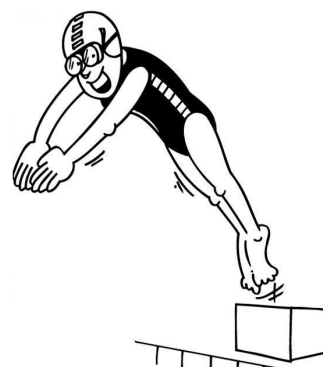
La liste des qualifiés sera sur Usport.

- Les élèves **ne participant pas** devront obligatoirement être supprimés sur Usport pour le **lundi 27 janvier 2025 à 13h dernier délai**.
- Pour le Critérium par équipes, il faut faire les changements dans les compositions d'équipes qualifiées sur Usport pour le **lundi 27 janvier 2025 à 13h dernier délai** en n'oubliant pas de préciser les temps d'engagement pour les épreuves qui n'ont pas été nagées au départemental
- Amende de 10 € pour le forfait non déclaré d'un nageur (jusqu'à la veille de la compétition).
- Les fiches de nages seront éditées par le territoire.

RÉCOMPENSES

Elles seront remises à l'issue de chaque style de nage pour permettre une meilleure récupération aux nageurs.

Les résultats porteront la mention "Q" pour chaque nageur ayant fait les qualifications directes pour le National.



MINIMA DE QUALIFICATIONS pour le régional

	Benjamins		Minimes		Cadettes/Juniors	Cadets/Juniors
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
200 m 4 nages	3'35	3'25	3'30	3'20	3'30	3'10
200 m NL open	Filles 3'15''00 / Garçons 3'00''00					
100 m papillon	1'50	1'46	1'42	1'38	1'35	1'28
100 m dos	1'47	1'42	1'35	1'30	1'30	1'25
100 m brasse	1'52	1'47	1'45	1'35	1'41	1'30
100 m nage libre	1'35	1'30	1'20	1'16	1'18	1'10
Relais nage libre	3'05	3'02	2'55	2'40	2'45	2'32
Relais 4 nages	3'30	3'20	3'20	3'05	3'00	2'45
Relais nage libre mixte	3'10"		2'45"		2'25"	
Relais 4 nages mixte	3'30"		3'12"		2'40"	

**Bonnet de bain et maillot
de bain obligatoires**

➤ **Championnat PROMOTIONNEL**
Benjamins - Minimes - Cadets/Juniors
➤ **CRITÉRIUM par EQUIPES B/M et C/J**

Le Mercredi 2 avril 2025 à CHALLANS
Piscine NOVA Multiplexe Challans - Gois

Concernant les horaires, il faudra consulter la circulaire sur le site de l'UGSEL territoriale.

JURY

- Chaque établissement devra fournir obligatoirement un membre jury sous peine de disqualification de ses élèves. La participation de plus de 10 élèves nécessite la présence de 2 jurys (parents, élèves, ...).
- Une vérification de la présence de jury de chaque établissement sera faite en début de compétition.
- Les accompagnateurs sont directement responsables de la tenue de leurs élèves et de tout dégât que ces derniers pourraient causer dans l'enceinte de la piscine.

Chronométrateurs : - 1 par établissement

Juge arbitre : - Armel HAVART

Date limite des départementaux : **19 mars 2025**



RÈGLEMENT

Ces championnats sont interdits aux nageurs ayant obtenu un résultat ou réalisé une performance dans une fédération appartenant au Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques ou dans une fédération étrangère ayant pour objet les activités aquatiques, hors fédérations scolaires. Ces élèves ne pourront participer à ces championnats que lorsqu'ils auront passé 2 années scolaires complètes sans résultat et sans performance. Ainsi, tout élève ayant obtenu un résultat ou ayant réalisé une performance, dans le cadre défini précédemment, après le 31 août 2022 ne pourra pas participer aux championnats promotionnel 2024-2025. Vérification possible sur le site de la FFN : www.ffnatation.org

Le Challenge promotionnel individuel :

Chaque nageur a droit à 4 épreuves maxi dont 3 épreuves individuelles maxi.

Le Critérium national Promo par équipes :

En **collège et lycée**, les équipes peuvent être mixtes.
(Cf règlements sportifs UGSEL Nationale)

Pour les compositions d'équipes et les nages, se référer aux règlements sportifs UGSEL Nationale.

ÉPREUVES

Ordre : Relais 4 x 25 m NL ➤ 25 m Papillon ➤ 50 m Dos ➤ 100 m 4N ➤ 50 m Brasse ➤ 50 m NL ➤ Relais 4N.

DÉROULEMENT

↳ Pour le championnat promotionnel individuel, le secrétariat territorial se chargera de préparer les fiches de nage pour chaque nageur qualifié à l'issue des départementaux. Il faudra supprimer les absents sur Usport pour le lundi **31 mars 2025** à 13h dernier délai.

↳ Pour le Critérium par équipes, il faut faire les changements dans les compositions d'équipes qualifiées sur Usport pour le lundi **31 mars 2025** à 13h dernier délai en n'oubliant pas de préciser les temps d'engagement pour les épreuves qui n'ont pas été nagées au départemental. Les fiches de nage sont préparées par le secrétariat.

QUALIFICATIONS

- Les demandes de qualifications exceptionnelles pour le régional (cf. feuille à télécharger sur le site) seront envoyées au secrétariat territorial le **Judi 20 mars 2025** dernier délai.

MINIMA DE QUALIFICATIONS POUR LE PROMOTIONNEL territorial

	B.F.	B.G.	M.F.	M.G.	C.J.F.	C.J.G.
25 m Papillon	30"	30"	25"	23"	23"	21"
50 m Dos	55"	54"	53"	51"	51"	50"
50 m Brasse	56"	55"	54"	52"	52"	51"
50 m Nage Libre	47"	44"	43"	40"	41"	38"
100 m 4 nages	2'10	2'05	2'00	1'55	1'50	1'45
4 x 25 m N. Libre	1'30"	1'25"	1'24"	1'16"	1'22"	1'11"
4 x 25 m 4 Nages	1'45"	1'40"	1'35"	1'30"	1'30"	1'20"
4x25 NL mixte 2F/2G	1'34"		1'30"		1'28"	
4x25 4N mixte 2F/2G	1'51"		1'47"		1'43"	

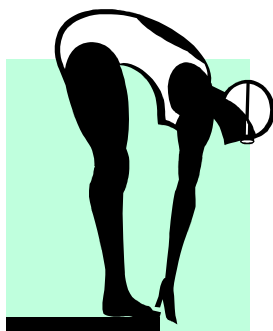
L'intégration d'un nageur de 2^{ème} année dans un relais de la catégorie immédiatement supérieure est possible. Il devra cependant choisir entre le relais de sa catégorie ou de la catégorie supérieure (1 minime ne peut pas nager en relais C/J).

La liste des qualifiés sera sur Usport.

Les élèves **ne participant pas** devront obligatoirement être supprimés sur Usport pour le **lundi 31 mars 2025** à **13h dernier délai**.

Forfait non déclaré d'un nageur = 10 € et d'une équipe = 20 € jusqu'à la veille de la compétition.

Les fiches de nages seront éditées par le territoire.



Petit point de règlement concernant les **récompenses** :

En Natation et en Athlétisme, un quota de médailles a été fixé :

- 1 participant = 1 médaille d'or
- 2 participants = 1 médaille d'or
- 3 participants = 1 médaille d'or
- 4 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent
- 5 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent
- 6 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent + 1 médaille de bronze

Pleine Nature

BIATHLON



Biathlon Régional Mercredi 14 mai 2025 à Briacé (44)

Responsables de l'organisation :

44 : Emmanuel VINCENT evincent@ec-erdre.fr

44 : Anthony ROCHE anthony.roche2605@gmail.com

49 : Alexis BROUARD brouardalexis@laposte.net

49 : Nicolas COURCOUL nicolas.courcoul@gmail.com

53 : Juliette BADAROUX jbadaroux@lasallelaval.fr

53 : Camille DAERON cdaeron@dbosco.fr

72 : Pierre BIZERY bizery.p@live.fr

1- Accueil

Accueil des établissements en fonction des horaires donnés par l'UGSEL 44 !

Fin à 17h maximum.

Pas forcément de lieu couvert, donc prévoir des tenues adaptées à la météo.

Des poubelles seront présentes en nombre pour vos déchets, merci de bien vouloir laisser l'espace de compétition propre à l'issue de la journée.

2- Matin : Le Format individuel

6 catégories	Types de tirs	Longueur de la boucle principale	Durée de l'épreuve
BF et BG	Uniquement tirs couchés (appui toléré)	200 à 300m	10'
MF et MG	Uniquement tirs couchés (sans appui)	200 à 300m	12'
CJF et CJG	Uniquement tirs couchés (sans appui)	200 à 300m	14'

➤ Format Course au score :

- Chaque biathlète va chercher à marquer le maximum de points (1 cible allumée = 1 point) sur une durée de course prédéfinie.
- Autant d'anneau(x) de pénalité(s) que de cible(s) manquée(s), à réaliser à chaque sortie du pas de tir.
- Le vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus de points à la fin de la durée de l'épreuve.

Règlement :

- Tirs couchés sans appui = uniquement les coudes posés au sol
- Course au score avec obstacles



3- Après-midi : Le Format Relais par équipe de 3

3 catégories	Types de tirs	Longueur de la boucle principale	Nombre de cibles à atteindre
BF/BG mixte ou non	Uniquement tirs couchés (appui toléré)	Boucle de 300m environ	5 balles pour allumer 5 cibles.
MF/MG mixte ou non	Uniquement tirs couchés (sans appui)	Boucle de 300m environ	5 balles pour allumer 5 cibles.
CJF/CJG mixte ou non	Uniquement tirs couchés (sans appui)	Boucle de 400m environ	5 balles pour allumer 5 cibles.

➤ Format Relais :

- Le coureur 1 s'élance pour 1 boucle – 5 tirs – 1 boucle – 5 tirs puis donne le relais au coureur 2 ;
- Le coureur 2 s'élance pour 1 boucle – 5 tirs – 1 boucle – 5 tirs puis donne le relais au coureur 3 ;
- Le coureur 3 s'élance pour 1 boucle – 5 tirs – 1 boucle – 5 tirs puis un dernier tour est réalisé par les 3 coureurs ensemble.
- Les 3 coureurs doivent terminer ensemble mais le chrono est arrêté quand le dernier de l'équipe franchit la ligne d'arrivée.

➤ Règlement :

- ✓ Équipes mixtes ou non : la boucle de course à pied des filles est plus petite que celle des garçons.
- ✓ Obligation de tirer les 5 balles à chaque passage sur le pas de tir.
- ✓ Autant d'anneau(x) de pénalité(s) que de cible(s) manquée(s) à réaliser à chaque sortie du pas de tir.
- ✓ 1 minute de pénalité rajoutée sur le temps final par anneau non réalisé. Pas de pénalité si anneau réalisé en plus.
- ✓ Priorité aux biathlètes sur le parcours (celui qui sort de l'anneau de pénalité n'est pas prioritaire).

4- Rôle de jeunes officiels

Les rôles de jeunes officiels du pas de tir sont assumés par l'équipe de la vague suivante (numéro de pas de tir imposé) **ou juges élèves assurés par l'organisation.**

A l'issue de son rôle de juge, l'équipe a quelques minutes d'essais sur son pas de tir, avant l'appel pour le départ de sa vague.

1 juge adulte par établissement qualifié.

5- Les quotas de qualification à l'issue du départemental : (Pour chaque catégorie)

Entre 6 et 10 qualifiés par catégorie individuelle : 6 catégories : **BF – BG – MF – MG – CJF – CJG. 60 qualifiés maximum par comité.**

Pleine Nature



COURSE D'ORIENTATION



Journée Territoriale Collèges et Lycées le 26 mars 2025 à Baugé (49)

Responsable territorial et représentant à la CTN : **Mathieu POUVREAU**

Pour les organisateurs : il faut nous indiquer un coût prévisionnel, s'il y a des frais, dès le début d'année scolaire.

Lieu : Forêt de Chandelais à Baugé (49).

Horaires : de 9h30 à 17h30

Voir règlement 2024/2025 sur le site de l'UGSEL nationale



Matin : course au score par équipes de 3 mixtes ; pénalité de temps si **équipe non mixte (3 garçons ou 3 filles)**

- Une première partie où les coéquipiers peuvent se séparer,
- Une seconde où ils doivent rester en patrouille de 3 coureurs.

Après-midi : course en ligne en individuel : limiter les distances de course à 20% en moins par rapport au national.

Ce programme n'est pas définitif et peut-être inversé pour des questions d'organisation.

Matériel obligatoire : montre et sifflet

Quotas de qualification : 12 par catégorie (3 équipes + 3 individuels) et pas plus (non répartissables sur d'autres catégories) (BF/BG/MF/MG/CJF/CJG), ce qui fait 72 par département maximum.

A noter : au national, classement élite et classement promotionnel.

- *Pour des questions de sécurité, les participants doivent avoir déjà pratiqué la course d'orientation, et doivent ainsi maîtriser les rudiments de l'orientation.*
- *Obligation d'avoir 1 adulte pour 12 élèves **mis à disposition** de l'organisation pour la sécurité.*

Inscriptions / Participation :

- Participation selon les résultats des championnats de comités et dans la limite de 12 par catégorie.
- Obligation de participer à un championnat de comité. S'il n'y a pas de championnat dans votre comité, se rapprocher d'un autre comité.
- En cas d'annulation ou de désistement, prévenir l'UGSEL Régionale au plus vite.
- Les qualifiés uniquement en Individuel pourront (s'ils le souhaitent) participer également au "par équipe". Ils seront associés avec d'autres établissements pour constituer une équipe en Open, mais ne pourront pas prétendre au titre de champion du territoire.
- Les qualifiés en équipe participeront automatiquement à l'Individuel.



Pleine Nature

ESCALADE

Championnat Territorial en cordée de 2

Responsable territorial et représentant à la CTN :

Nicolas LERAY : nicolas.leray@briace.org

ASPECTS PRATIQUES

Date : mercredi 12 mars 2025

Lieu : LE MANS (72)

Horaires : 8h30 !! – 18h

Organisateur : Christophe PREMARTIN :

christophe.premartin@wanadoo.fr – 06-75-14-46-52

Matériel : il est indispensable d'avoir son matériel personnel (baudrier, chaussons, sac à pof, descendeur). L'organisation ne fournit que les cordes.



RÈGLEMENT / DÉROULEMENT

Règlement : Voir règlement UGSEL Nationale

Petits rappels :

- championnat par équipe de 2 en combiné : addition des résultats de bloc, difficulté et vitesse,
- classement dans les 8 catégories : Benjamins mixtes, Benjamins non mixtes, Minimes mixtes, Minimes non mixtes, Cadets mixtes, Cadets non mixtes, Juniors mixtes et Juniors non mixtes,
- prises supplémentaires pour les filles,
- épreuve de difficulté : 3 voies de niveau croissant (8 à 10 min par voie pour la cordée),
- épreuve de bloc : 3 ou 4 blocs (4 min par bloc pour le binôme),
- épreuve de vitesse : addition des deux temps de chaque grimpeur et classement selon les meilleurs binômes,
- **les équipes ne changent pas entre les épreuves et doivent restées identiques entre le régional et le France,**
- surclassement possible uniquement si pas d'autre possibilité et uniquement pour les 2^e année,
- qualifications pour le France : cf règlement plus quotas sup.

Juge de voie ou de bloc : obligation minimum de venir avec un jeune officiel formé par établissement **pour 2 équipes engagées**. Les juges doivent être inscrits et validés sur Usport. **Les juges ne peuvent pas grimper.**

Formation juges : **mercredi 20 novembre 2024 au lycée Mongazon à Angers**

Amende forfaitaire conformément aux règlements UGSEL en cas de non respect de cette obligation.

La validation en tant que juge territorial est obligatoire pour juger au National.

Inscriptions / Participation :

- Participation selon les résultats des championnats de comités ET des quotas
- Equipes à confirmer sur Usport
- OBLIGATION de participer à un championnat de comité. Si pas de championnat dans votre comité, se rapprocher d'un autre comité.

- **Quotas de qualification pour les comités**

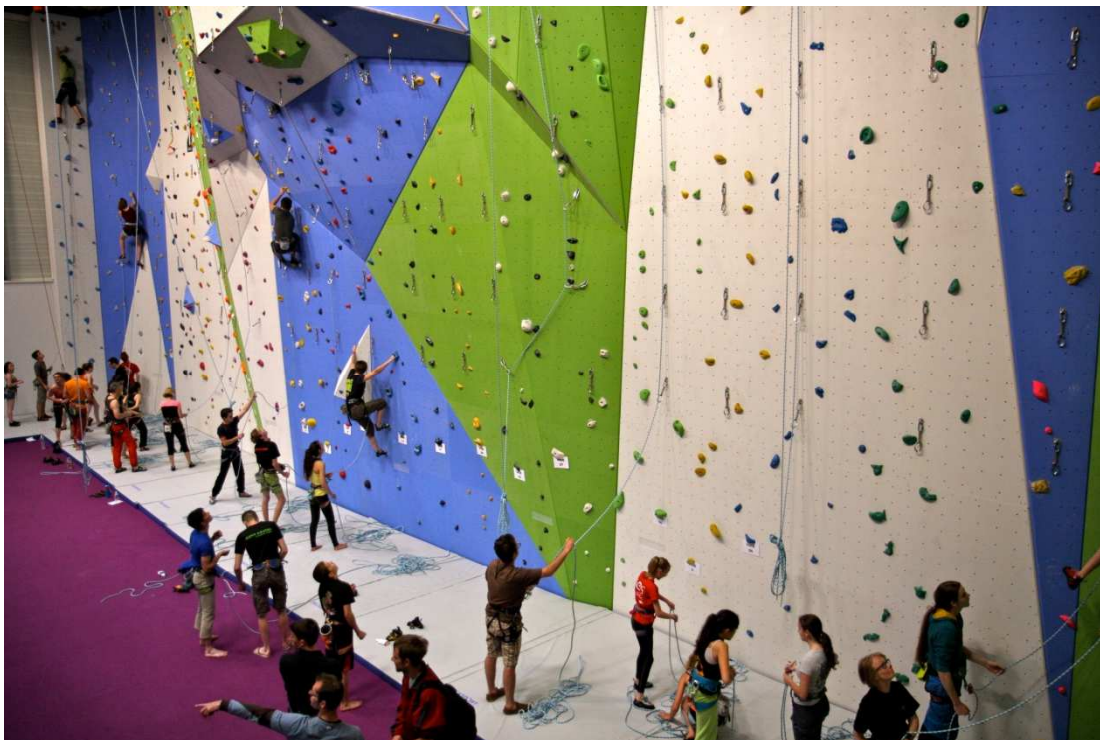
- 3 équipes par catégorie en mixte et 2 en non mixte
- + 8 équipes par comité à répartir librement
- Soit 28 équipes par département

- En cas de désistement, prévenir avant le **28 mars 2025**.



Sécurité :

- Attention, l'assurage et la grimpe en tête doivent être maîtrisés. L'enseignant se porte garant de la formation de ses élèves,
- La descente doit être contrôlée : méthode pompe à vélo (cf. FFME),
- Nœud d'encordement : double huit avec double nœud d'arrêt collé au nœud de 8.
- Assurage panier (pas de système auto bloquant)
- L'apprentissage au préalable de l'assurage dynamique est nécessaire (vous rapprocher de votre comité si besoin)
- Les enseignants sont responsables de la tenue de leurs élèves pendant le championnat (respect des lieux, des consignes de sécurité, des horaires de passage...)
- Seuls les grimpeurs et les enseignants qui contrôlent les juges et la sécurité peuvent accéder à la zone de grimpe.



Pleine Nature

RAID MULTISPORTS

Correspondants des comités :

44 - Pierre-Yves GAUTIER – collège Notre Dame LA MONTAGNE

Nicolas LERAY – lycée Briacé LE LANDREAU

72 - Christophe PREMARTIN – lycée St Charles Ste Croix LE MANS

Correspondant territorial et National

Pierre-Yves GAUTIER

NATURE DE L'ACTIVITÉ RAID

Le Raid Multisports est une discipline sportive composée d'un enchaînement d'au moins trois activités de déplacement en milieu naturel.

Cette discipline ludique et variée peut se pratiquer quel que soit son niveau mais nécessite de la part des concurrents une bonne condition physique et une autonomie dans la gestion de leurs efforts. Les valeurs éducatives du raid sont fortes : la polyvalence, l'autonomie, le dépassement de soi, la stratégie, l'esprit d'équipe...

Principe : Compétition par équipe de 3 obligatoirement mixte (une fille ou un garçon au minimum par équipe). Progression obligatoirement en patrouille de 3, sauf épreuves en relais. Enchaînement de sections variées, telles que VTT, course d'orientation, run and bike, trail, canoé, tir à la carabine laser, épreuves surprises... Au sein des activités, modalités de progression au choix de l'organisateur : suivi d'itinéraire, mémo, orientation, road book, ordre imposé, course au score...

Carnet de route : Le déroulement et la nature précise des épreuves vous seront communiqués ultérieurement sur le site de l'UGSEL Pays de La Loire. Deux semaines avant la compétition, le carnet de route est disponible en ligne.

Catégories : BF/BG – MF/MG – CJF/CJG

Championnat Territorial

Raid d'entraînement et de découverte pour les établissements qui le souhaitent : le mercredi 16 octobre 2024

Lieu : L'île aux Sports, au Mans (72).

Horaires : de 9h30 à 17h30

Responsable de la compétition : Christophe PREMARTIN – christophe.premartin@wanadoo.fr – Tél : 06 75 14 46 52

Equipe organisatrice : Equipe EPS, lycée Saint Charles-Sainte Croix, 25 rue Antoine de Saint Exupéry, 72000 Le Mans

Raid régional qualificatif au championnat de France : le mercredi 19 mars 2025

Lieu : en Loire-Atlantique (44)

Horaires : de 9h30 à 17h30

Responsable de la compétition : Pierre-Yves GAUTIER – pierre-yves.gautier@hotmail.fr - Tél : 06 32 04 77 97

Equipe organisatrice : comité 44, équipe APPN.

ASPECTS REGLEMENTAIRES

Règlements généraux et spécifiques 2024-2025 : Consultables sur www.ugsel.org

Lors de la manche territoriale, les organisateurs peuvent être amenés à adapter des points de règlement.

INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne à faire sur Usport.

Circulaires d'information et carnets de route mis en ligne sur le site UGSEL Pays de La Loire, rubrique Raid.

PRÉREQUIS

- Avoir une bonne condition physique
- Avoir déjà pratiqué la course d'orientation et maîtriser les rudiments de l'orientation.
- Savoir nager
- Être capable d'effectuer des réparations de base (crevaisin, ...)
- Être capable d'envoyer par SMS une position GPS
- Avoir pris connaissance du carnet de route et des modalités d'épreuves (roadbook, carte aérienne, fléché allemand...).

MATERIEL

Equipement collectif obligatoire par équipe :

- ✚ 2 VTT en bon état de marche par équipe de 3
- ✚ Plusieurs serre-flex pour les plaques VTT
- ✚ Un sifflet
- ✚ Une boussole
- ✚ Une montre
- ✚ Un téléphone portable avec 4G
- ✚ Un kit de réparation de vélo

Equipement individuel obligatoire par élève :

- ✚ Un casque vélo par personne
- ✚ Une tenue complète adaptée à la pratique sportive dans la nature et aux conditions météo du moment
- ✚ Epingles à nourrice pour fixer le dossard
- ✚ Un sac à dos
- ✚ Une réserve d'eau ou des bidons d'1,5L minimum
- ✚ Un ravitaillement sportif (pas de pause déjeuner)

Equipement collectif fortement conseillé :

- ✚ Un porte-carte
- ✚ Un crayon indélébile

ENCADREMENT ET CONTRÔLEURS DE COURSE

Les enseignants présents seront mobilisés pour assurer le contrôle et le respect des règles. Ils s'occuperont de la logistique et feront appliquer le règlement.

SÉCURITÉ

Tout manquement à l'une des règles de sécurité constaté par un contrôleur de course pourra occasionner soit des pénalités de temps, soit un arrêt immédiat, soit une disqualification de l'équipe du classement final.

RAVITAILLEMENT / ASSISTANCE

Un secteur de ravitaillement et d'assistance se situe à mi-parcours. Chaque enseignant est responsable du ravitaillement ou de l'assistance de ses élèves.

Les enseignants et accompagnateurs peuvent porter assistance à leurs élèves en toute liberté dans la ou les zone(s) prévue(s) à cet effet.

SURCLASSEMENT

Un établissement qui n'a pas d'équipe dans la catégorie peut surclasser un élève de 2^{ème} année de sa catégorie comme suit :

- ❖ Surclassement d'un/une benjamin(e) 2^{ème} année dans une équipe minime.
- ❖ Surclassement d'un/une(e) minime 2^{ème} année dans une équipe cadette/junior

La présentation du certificat médical de surclassement est obligatoire.

Un/une seul(e) cadet(te) 1^{ère} année scolarisé(e) dans une structure collège uniquement (pas collège/lycée) pourra courir avec l'équipe minime de la même AS.

QUOTAS DE QUALIFICATION POUR LES COMITÉS

- 6 équipes par catégorie, soit 54 élèves par département
- Si certains comités n'utilisent pas tous leurs quotas, ces derniers pourront être redistribués.

CLASSEMENT

Pour toutes les catégories, l'équipe déclarée vainqueur est celle qui réalise le plus faible temps de course pour franchir la ligne d'arrivée après addition/soustraction des éventuels bonus et pénalités.

QUALIFICATIONS POUR LE NATIONAL

Quotas de base : 3 équipes par catégorie.

CATÉGORIES	ÉQUIPES		
	BEN	MIN	C/J
QUOTAS PRÉVUS	3	3	3



La commission de qualification (CTN) peut redistribuer les quotas non utilisés par les territoires.

Pleine Nature

TRIATHLON



Correspondants des comités :

44 - Stéphane COCANDEAU – Externat NANTES

53 - Yvan MONCEAU – St Joseph ERNEE

72 – Adrien BLONDEAU – La Psallette LE MANS

85 – Vincent PAYRAUDEAU - St Jacques La Mothe Achard

Correspondant territorial et National

Stéphane COCANDEAU – Externat NANTES

Responsable compétition : Vincent PAYRAUDEAU - vincent.payraudeau@hotmail.fr - Tél : 06.24.82.07.72

Comité d'organisation : Baptiste Chauvet, Alexandre Tribondeau, Stéphane Cocandeu.

Circulaires et Règlement Ugsel 2024-2025

Consultables sur les sites du comité 44 et de la région.

Calendrier

Une formation sur l'arbitrage aura lieu le mercredi **2 octobre 2024** au lycée Externat - Chavagnes à Nantes (44). (Formation assurée par la Ligue des Pays de la Loire FFTRI : M. Dieudé). Les comités qui veulent en bénéficier le peuvent. **Pour débiter un parcours de jeune officiel, il faudra valider une formation pratique et un test théorique national.** (Pour suivre la formation à l'arbitrage, les élèves devront venir si possible avec un vélo, leur tenue et de quoi prendre des notes).

Limite des compétitions de comités et remontée des classements : mercredi **30 avril 2025**

Date **Triathlon régional** : Mercredi **14 mai 2025** à La Mothe Achard (85)

Date **Rencontre nationale** : **27 et 28 mai 2025** à Fouesnant (29).

Compétition Régionale

Lieu : La Mothe Achard (85)

But : Appréhender la spécificité de l'enchaînement natation, vélo, course à pied

Principe : Compétition **par équipe** de 4 obligatoirement **mixte** (une fille au minimum), en relais où chacun réalise l'enchaînement natation, VTT, course à pied.

Catégories : **Collège :** Benjamins, minimes - **Lycée :** cadets/juniors.

Parcours et équipement

Parcours vélo mixte avec peu de dénivelé : herbe, chemin, route ; chaque équipe apporte un VTT (vélo de route non autorisé).

Natation : bassin de 25 m, maillot de bain obligatoire, bonnets fournis, lunettes conseillées ; départs échelonnés par vagues de 5.

Course à pied : Herbe essentiellement.



Arbitrage et Règlement

Des jeunes officiels seront en place durant toutes les phases de la compétition pour arbitrer.

Le règlement du Championnat est consultable sur le site du comité 44 et de la Région.

Encadrement et sécurité : Au minimum un accompagnateur pour 2 équipes (professeurs, parents avec licence encadrant, lycéens, personnels d'éducation, etc...).

Chaque établissement devra proposer au minimum deux personnes qui seront postées sur le parcours ou qui assisteront les jeunes officiels. Ces personnes devront prendre part au briefing et avoir reconnu le parcours pour le comprendre et bien orienter les compétiteurs.

Classement et qualifications

Limite de la remontée des classements : 30 avril 2025

Chaque comité renseignera Usport. Pour proposer sa liste de qualifiable, il faudra prendre en compte seulement les minimas en vitesse proposés dans le tableau ci-dessous (noter la valorisation si nécessaire).

Également, il faudra corriger les temps pour les équipes ayant plus d'une féminine (voir ci-dessous).

Nouveauté promotion sport féminin

Une compensation de temps est prévue pour chaque féminine en plus et différenciée suivant la catégorie (voir règlement championnat de France Ugsel).

Minimas et quotas de qualifications pour le championnat régional

Catégories	Enchaînement			Distance Cumulée	Minima		Minima à valoriser Critères *
	Natation	Vélo	Course à pied		Vitesse	Temps	
Benjamins	50 m	1000 m	500 m	6 200 m	V>11,25	00 : 33 : 04	Jusqu'à 1'30"
Minimes	100 m	1500 m	1000 m	10 400 m	V>11,75	00 : 53 : 06	Jusqu'à 3'
Cadets / Juniors	200 m	2680 m	1500 m	17 520 m	V>14,85	01 : 10 : 46	Jusqu'à 4'30"

* : Météo, nature du terrain, relances, dénivelé.

Les 5 premiers dans chacune des catégories de chaque comité seront « Qualifiés » automatiquement et chaque comité enverra sa liste de qualifiables au regard de la réalisation des minimas exprimés en vitesse. La Commission Technique statuera sur la liste définitive des qualifiés en fonction du nombre d'équipes engagées dans le championnat, des quotas et de la capacité d'accueil de l'organisateur. Le quota d'un comité absent sera réattribué lors de cette commission.

Confirmations de participation

La limite est fixée au 7 mai 2025

Une équipe engagée ne pourra être modifiée durant toute la durée du championnat (du départemental au National). **Un seul changement** autorisé et seulement pour un motif exceptionnel justifié et présenté au responsable de la compétition.

Le surclassement est autorisé dans la limite d'une année. L'autorisation est soumise à une autorisation médicale que l'enseignant devra présenter à l'organisateur le jour de la compétition.

Organisateurs

Nous vous invitons vivement à vous approcher des distances indiquées ci-dessus pour le calibrage de l'épreuve du départemental qualificative au régional pour trois raisons :

- 1- Pour un souci d'équité entre les élèves.
- 2- Car nous voulons des épreuves respectueuses de leur santé et de leur potentiel.
- 3- Pour se situer dans la logique d'un championnat avec l'uniformisation des parcours.

Rencontre nationale (27 et 28 mai 2025 à Fouesnant (29))

Minima pour la qualification au championnat de France

Catégories	Enchaînement			Distance Cumulée	Minima		Minima à valoriser Critères *
	Natation	Vélo	Course à pied		Vitesse	Temps	
Benjamins	50 m	1000 m	500 m	6 200 m	V>11,75	00 : 31 : 40	Jusqu'à 1'30"
Minimes	100 m	1500 m	1000 m	10 400 m	V>12,25	00 : 50 : 56	Jusqu'à 3'
Cadets / Juniors	200 m	2680 m	1500 m	17 520 m	V>15,25	01 : 08 : 55	Jusqu'à 4'30"

Pleine Nature



SURF



Championnat Territorial

LE **MERCREDI 2 OCTOBRE 2024*** A **ST GILLES CROIX DE VIE – GRANDE PLAGE**
9H00 – 17H00

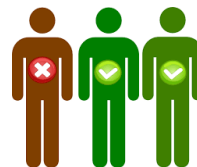
* SI CONDITIONS DEFAVORABLES, UNE DATE DE REPORT EST PREVUE AU 9 OCTOBRE 2024.

Engagement des compétiteurs



NIVEAU MINIMUM REQUIS : Être capable de ramer efficacement, de maîtriser le « Take-off » (Action de se lever sur sa planche) et de suivre le déferlement de la vague. Ces compétences correspondent approximativement à une pratique d'au moins 20h de pratique effective.

QUALIFICATION A LA COMPETITION : Pas de championnat de comité (départemental). A charge pour les établissements de s'assurer du niveau d'autonomie et de technique des surfeurs engagés.



CONSTITUTION DES EQUIPES : Les établissements doivent présenter des équipes de 3 surfeurs d'une même catégorie (Benjamin(e)s / Minimes / Lycée). La mixité est autorisée et valorisée. Une équipe peut être constituée d'élèves de plusieurs établissements différents si impossibilité de réunir trois surfeurs.

MATERIEL NECESSAIRE : Les compétiteurs viennent avec leur combinaison et peuvent se munir de leur planche. Des planches d'initiation seront à disposition le cas échéant.



CHAMPIONNAT NATIONAL : Les meilleures équipes de chaque catégorie seront qualifiées pour le championnat national qui se déroulera en **Vendée au printemps 2025.**

Mode de compétition (par équipe)

LE « TAG TEAM »

① Chaque série dure entre 30 et 40 minutes. Les surfeurs d'une même équipe se partagent le temps alloué pour prendre au minimum 2 vagues chacun. Un seul passage à l'eau par surfeur et par équipe pour une série.

② Chaque vague est notée sur 10 points. Les 2 meilleures vagues de chaque surfeur sont comptabilisées pour un total de 60 points maximum par équipe.

③ Il n'y a pas d'élimination. Chaque équipe sera assurée de participer à au moins 2 séries (3 si le temps le permet).

④ Les scores obtenus dans chacune des séries sont additionnés pour déterminer l'équipe gagnante.



RESPONSABLES TERRITORIAUX

ERIC RORTAIS – COLLEGE SAINT GILLES – SAINT GILLES CROIX DE VIE – eric.rortais@gmail.com
YOANN COULLOC'H – LYCEE SAINTE MARIE DU PORT – LES SABLES D'OLONNE - ycouloch@stemarieduport.fr
FRANÇOIS-REGIS RIVALLAND – COLLEGE SAINT JEAN BAPTISTE – GUERANDE – francois-regis.rivalland@sjb-lamennais.net
VINCENT MECHINEAU – COLLEGE SAINTE ANNE – LEGE – vincent.mechineau@hotmail.fr

Pleine Nature

VTT

Championnat Territorial

Responsable territorial et représentant à la CTN : Nicolas LERAY

ASPECTS PRATIQUES

Date : 12 mars 2025

Lieu : Chalonnes (49)

Horaires : 9h00 – 18h00

Organisateurs : Eric GUITTON et Philippe PAILLAT



Pour les organisateurs : il faut nous indiquer un coût prévisionnel, s'il y a des frais, dès le début d'année scolaire.

NATURE DE LA JOURNÉE

Rencontre sportive en individuel et en équipe comportant des épreuves techniques et physiques. Il est indispensable d'avoir un VTT en BON ÉTAT DE MARCHÉ et il est obligatoire d'avoir un casque (1 seul VTT autorisé pour toute la journée). Possibilité de changer les pédales.

Epreuves individuelles : Maniabilité (5 à 10 segments), montée infernale, descente technique et cross country (les épreuves techniques seront mises en place ou pas, selon l'organisation).

Epreuves par équipes de 3 mixtes ou non : relais à l'américaine (les filles ont un bonus de temps).

OBLIGATOIRE : prévoir le même maillot par établissement.

Le déroulement et la nature précise des épreuves vous seront communiqués ultérieurement.



Rappel : chaque enseignant est responsable de ses élèves...

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Règlement : Voir règlement UGSEL Nationale.

Juge ou Chrono : 1 par établissement ayant engagé des coureurs + 1 juge supplémentaire à partir de 10 coureurs engagés.

INSCRIPTIONS

Limite des engagements : 5 mars 2025

Inscriptions en ligne à faire sur Usport.

- *Conditions de participation :*

- ◆ Prévoir un VTT
- ◆ Port du casque obligatoire
- ◆ 4 épingles pour le dossard



QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les 2 premières équipes par catégorie plus 6 individuels répartis dans les catégories selon le nombre de qualifiés par équipe et le niveau.

Sports collectifs

Niveau Territorial



Responsables de comités :

44 – Nicolas MARZIN
49 - Nicolas LETHOUÉIL (Benjamins/Minimes)
Olivier BOUBLIN
Hugues COURCOUL
Franck BERTRAIS (Lycées)
53 - Gérard MOTTAIS
Matthieu BEAUDUCEL
72 - Hervé PONDARD
85 - Jean-Michel MAINDRON

Responsables Sports Collectifs Territoriaux :

Volley : Gérard MOTTAIS
Rugby : Jean-Michel MAINDRON
Foot : Olivier BOUBLIN
Futsal : Franck BERTRAIS
Hand : Matthieu BEAUDUCEL
Basket : Nicolas MARZIN
Tri Sports : Stéphane BILLAUD

Responsable National : Jean-Michel MAINDRON

**JEUNES OFFICIELS (JO), PROFS D'EPS
ENSEIGNER C'EST FORMER
L'AS : UN LIEU PRIVILÉGIÉ**

Quelques remarques en préambule

pratique sportive et arbitrage

- lorsqu'un enseignant EPS propose un sport en AS, il doit prendre en compte la dimension arbitrage

garant pour le JO

- l'enseignant EPS est le garant, le référent, la personne ressource de la formation de jeune arbitre dans le cadre de l'AS

connaissance du règlement

- dans ce cadre, il doit maîtriser les éléments fondamentaux du règlement de ce sport

catégorie d'âge

- sauf exception, un JO ne doit pas être d'une catégorie d'âge inférieure à celle qu'il arbitre

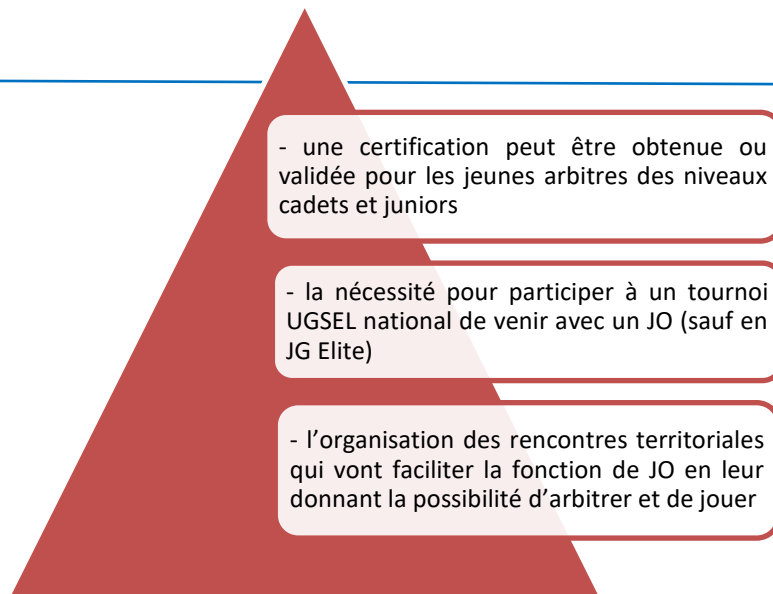
JO = formation

- jeune officiel est un arbitre en formation, il peut faire des erreurs, l'enseignant doit pouvoir les déceler pour le faire progresser et ainsi augmenter la confiance en lui

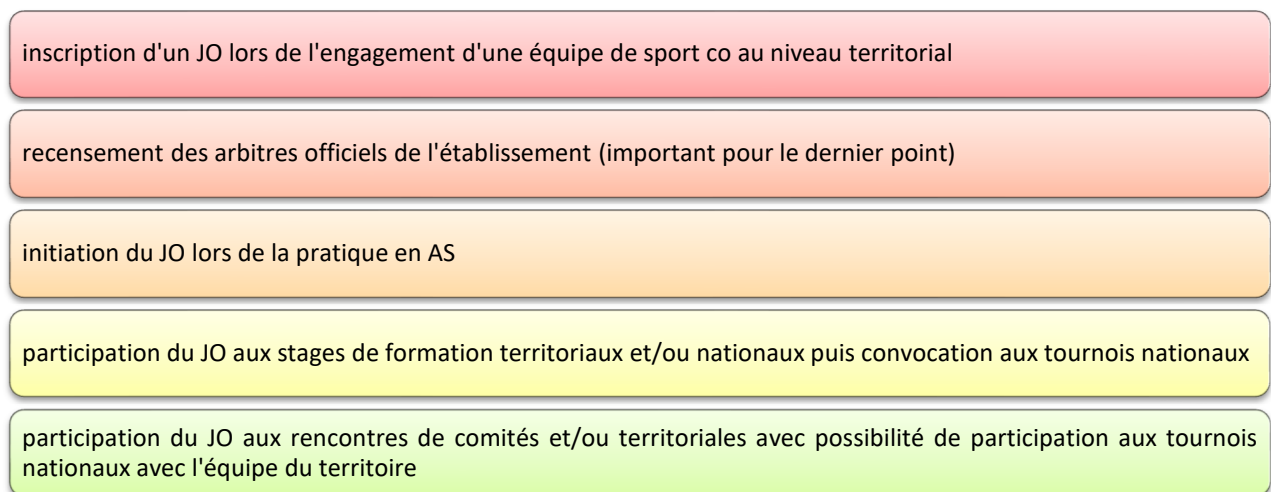
JO et joueur

- un JO peut être à la fois joueur et arbitre lors des compétitions de comités et territoriales. Ceci n'est pas possible au niveau national
- cas particulier du tri sports (voir disposition spéciale en fin de présentation)

Le contexte

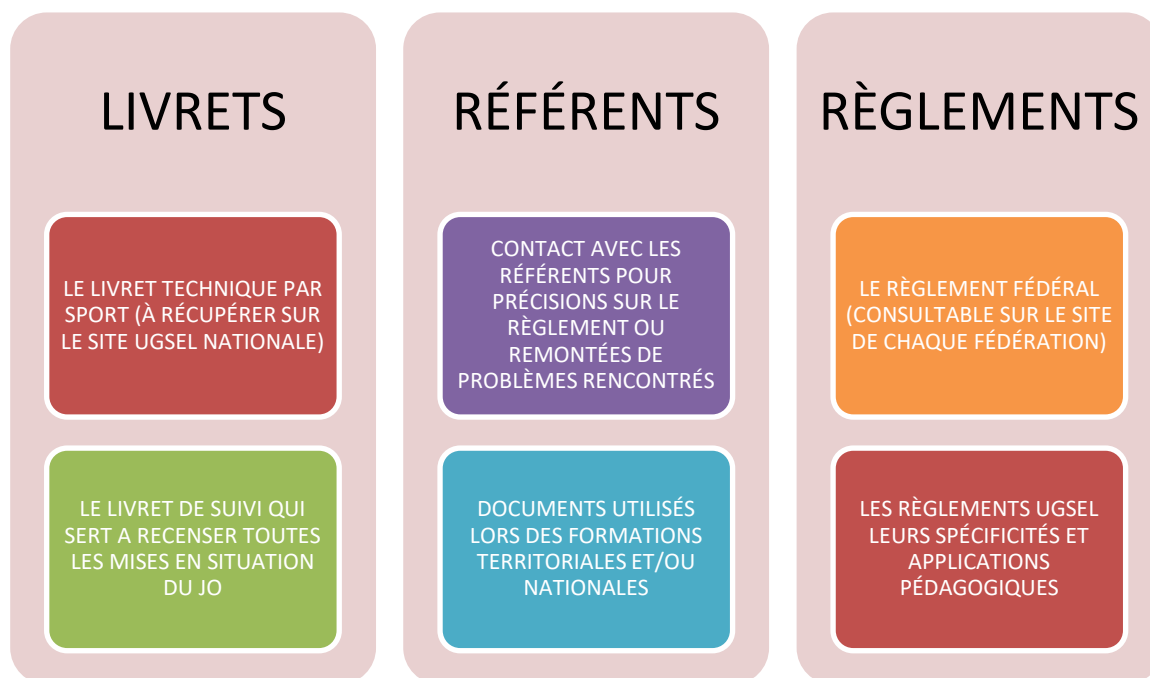


La méthode



Les temps de formation pour le JO





L'évaluation et la certification

ÉVALUATION FORMATIVE

- LORS DE LA PRATIQUE EN AS, DES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES OU TERRITORIALES, DU STAGE TERRITORIAL à l'aide de grilles simples (critères ciblés, niveaux définis) par enseignants EPS et référents

ÉVALUATION FORMATIVE ET CERTIFICATIVE

- LORS DES STAGES NATIONAUX ET DES TOURNOIS NATIONAUX PAR LES FORMATEURS NATIONAUX : à cette occasion une certification peut être obtenue ou validée
- Attestation de l'Ugsel Nationale possible pour le dossier post-bac, pour les élèves de 2^{nde} et 1^{ère} officiant en cadets ou juniors au niveau national.
- Un arbitre participant au National avec une équipe de cadets ou juniors peut compter pour son équipe (caution de 300€ rendue) sans obtenir l'attestation de l'Ugsel Nationale.

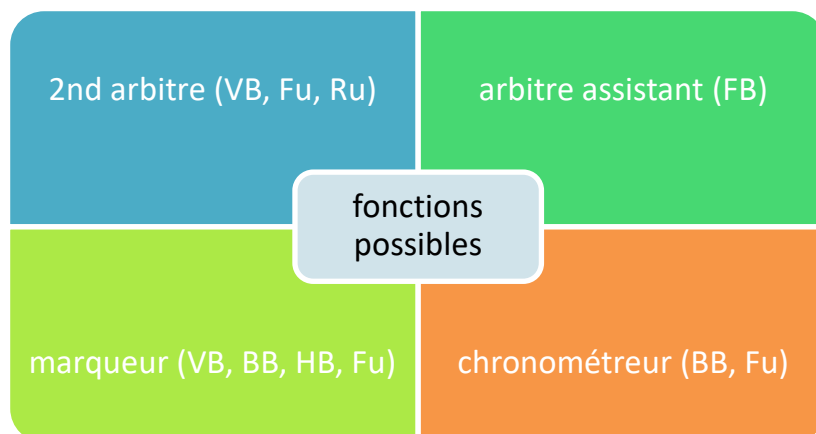
Le déroulement pratique ... de l'initiation à l'expertise

Le JO étant un arbitre en formation, son degré d'autonomie et donc son rôle, est amené à évoluer dans le courant de sa scolarité et même dans le courant de l'année scolaire.



Les différentes fonctions d'arbitre

Plus ou moins complexes, elles permettent aux JO de prendre conscience de leur importance dans le bon déroulement d'une rencontre et correspondent à des degrés d'implication, d'expériences, de compétences que le JO va rencontrer dans sa formation.



Remarques complémentaires

passerelles avec les fédérations

- des contacts sont en cours pour que les JO UGSEL aient une équivalence (à préciser selon les sports) lors de leur pratique dans les clubs affiliés aux différentes fédérations

la particularité du tri sports

- les rencontres de tri sports ne pouvant se dérouler qu'en match simple (une équipe contre une autre), pour des benjamins des aménagements sont à envisager
- il est fortement souhaitable que, par sport, chaque équipe fournisse un arbitre pour chacun des 1/3 temps, en gardant l'obligation qu'un joueur doit participer à un 1/3 temps par match
- le co-arbitrage ou le double arbitrage est dans ce cas souvent approprié

JOURNÉE DE FORMATION TERRITORIALE DE JEUNES OFFICIELS SPORTS CO

Cette journée aura lieu **le 2 octobre 2024** à Angers de 12 h 30 à 16 h 30 : en **BASKET - VOLLEY - FUTSAL** et **le 2 octobre 2024** à La Roche/Yon en **RUGBY**

Date limite d'engagement : le **25 septembre 2024** en Basket, Hand, Futsal et Rugby.

Ce stage est réservé à **des jeunes qui débudent dans l'arbitrage** ou qui n'ont pas encore un niveau d'expertise important. Il n'est pas destiné à accueillir des arbitres officiels.

STAGE NATIONAL DE JEUNES OFFICIELS SPORTS CO

Il s'adresse aux élèves de la **4^{ème} à la 1^{ère}** soit minimes et cadets. Coût 85 € par stagiaire.
Formulaire d'inscription à **télécharger sur le site national**.



Licences - Catégories d'âge - Surclassements

Se reporter aux règlements de l'UGSEL Nationale. Attention aux nouvelles mesures.

Rappel surclassements autorisés : + 2 partout sauf :
- Volley Promo : +3
- Basket Promo : +1

Aucun déclassement possible.

CALENDRIER

Mercredi 25 septembre 2024 :

Limite des engagements Promo et Elite Toutes Catégories Tous sports

Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de cette date.

Engagements sur Usport.

Lundi 30 septembre 2024 :

Commission Territoriale des Sports collectifs à 18 h à Angers

Élaboration des différentes compétitions en fonction des équipes **inscrites sur Usport.**

Mercredi 8 janvier 2025 :

Limite départementale en Sports co CG/JG et CJF Promo et envoi des qualifiés au secrétariat Territorial.

Mercredi 5 mars 2025 :

Limite départementale en Sports co Promo Minimes et envoi des qualifiés au secrétariat territorial.



RUGBY à 7 féminin le **9 octobre 2024** au Loquidy Nantes de 13 h 30 à 17 h

Tournoi pour 2 catégories : cadettes/Juniors et minimes.

Inscription auprès d'Alan MOREAU avant le **2 octobre 2024** : alan.moreau@ac-nantes.fr

Un championnat sera organisé sur plusieurs journées, il sera qualificatif pour les finales nationales.

RUGBY à 7 Territorial le **2 octobre 2024** à La Roche/Yon

Tournoi pour toutes les catégories et formation d'arbitrage.

Date limite pour les engagements : **25 septembre 2024**



ORGANISATION DU SPORT COLLECTIF **2024/2025**

Dans l'ensemble des sports collectifs, l'Ugsel organise deux types de championnats : **Élite et Promotionnel.**

Conditions d'inscriptions :

Pour les catégories minimes garçons et filles, cadets garçons, cadettes et juniors filles, juniors garçons.

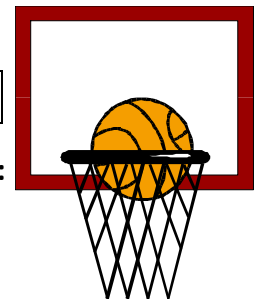
Le **championnat "Élite"** est ouvert à tous les établissements et **obligatoire** à toutes sections sportives déclarées MEN ou fédérales.

Pour le **championnat Promo**, ne peuvent pas participer aux niveaux national, territorial, départemental et district, dans les catégories concernées et/ou les catégories supérieures, les établissements ayant :

- une section sportive déclarée MEN ou fédérale,
- des élèves **concernés par le partenariat/convention avec un club,**

Les équipes Promo qui ont terminé 1ères ou 2èmes au National l'année précédente, peuvent participer au championnat Promo territorial mais sans possibilité de se qualifier pour le National.

Attention : les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat Promo.



La participation à ce championnat Promo devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Lorsque le nombre d'équipes engagées en Elite est inférieur à 3, les équipes peuvent être intégrées au championnat Promotionnel.

Au niveau territorial, aucune limite d'engagement du nombre d'équipes par établissement dans chacune des filières.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir (pour une catégorie concernée) qu'une équipe dans les finales nationales.

Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat Élite pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Extrait de l'article 3 des règlements nationaux spécifiques Sports co :

"Une équipe qui aura réalisé une 1ère ou 2nde place aux nationaux PROMOTIONNEL l'année passée, devra, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante.

Une équipe qui réalise un podium en ELITE ne peut s'engager en PROMO l'année suivante"

Règlements communs aux Minimes, Cadets et Juniors pour les 6 sports collectifs :

Basket - Foot - Hand - Rugby - Futsal - Volley

1. Déroulement : voir plus bas dans chaque catégorie.
2. La C.T.R. a l'entière responsabilité de la Coupe de France, au niveau territorial :
 - elle se réserve la possibilité de repêcher éventuellement une équipe, si l'intérêt s'en fait ressentir
 - **ses décisions sont sans appel**
3. **RAPPEL VOLLEYBALL** : Règlement spécifique territorial : Possibilité d'intégrer une ou deux filles CJF (pas de minimes filles surclassées) dans une équipe CG.

Règlements des épreuves :

Les dispositions figurant aux articles des règlements généraux des épreuves sportives de l'U.G.S.E.L. Nationale, ainsi qu'à l'annexe de ce règlement, sont strictement applicables aux rencontres sur le plan territorial.

- Handball et Rugby : - match gagné : 3 points
- match nul : 2 points
- match perdu : 1 point
- forfait ou match perdu par pénalité : 0 point

- Basket-ball : - match gagné : 3 points
- match perdu : 1 point
- forfait ou match perdu par pénalité : 0 point

- Football et Futsal : - match gagné : 4 points
- match nul : 2 points
- match perdu : 1 point
- match perdu par forfait : 0 point

- Volley-ball : attribution d'un point par set gagné. De plus l'équipe qui remporte le match marque deux points supplémentaires.



Scores de forfait :

- * En Rugby : 30 à 0
- * En Hand : 15 à 0
- * En Basket : 30 à 0

- * En Foot : 3 à 0
- * En Volley : 3 sets à 0
- * En Futsal : 6 à 0

Egalités à la fin des rencontres de classement :

En cas d'égalité de points à l'issue des rencontres de classement, les équipes seront départagées en tenant compte dans l'ordre :

a) des points acquis lors des rencontres les ayant opposées

b) du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées

c) du goal-average général.

d) du plus petit nombre de fautes disqualifiantes, y compris du responsable de l'équipe.

e) du plus petit nombre de fautes techniques, y compris du responsable de l'équipe.

f) de la meilleure attaque.

g) de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

ENGAGEMENTS

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTÉ APRES LA DATE LIMITE.

Les engagements doivent être **impérativement** communiqués aux comités avant le

25 septembre 2024 à 18 h 00

Déroulement :

La priorité sera donnée à la formule "rencontres multiples le même jour" pour favoriser l'arbitrage par les joueurs arbitres de l'équipe ne jouant pas et le professeur a pour mission d'encadrer ces jeunes officiels. Ceci est impératif en collège, conseillé en cadets (selon le niveau des JO) et souhaitable en juniors (voir explications du processus souhaitable de formation des JO en début des pages Sports Co). Dans toutes les catégories, sauf juniors, il est tout à fait possible de faire arbitrer des élèves de la catégorie supérieure (minimes en benjamins, cadets en minimes, ...).

Organisation :

- Si le nombre d'équipes le permet, la 1^{ère} phase sera organisée au sein d'un comité ou dans un regroupement de 2 ou 3 comités.
- Dans le cas contraire, nombre peu important d'équipes dans chaque comité (de 1 à 3 ou 4), un championnat territorial à poule unique (jusqu'à 6 équipes) ou en plusieurs poules (si possible géographiques) sera organisé.
- Les phases territoriales pourront être organisées en favorisant les regroupements de 3 équipes pour inciter les jeunes à arbitrer le match qu'ils ne jouent pas.
- Les formules des phases territoriales seront déterminées par la CTR en début d'année en fonction du nombre d'équipes engagées en début d'année.
- En Elite, le lieu de la finale (si les tours précédents étaient des ¼ et ½ finales) est désigné par tirage au sort.
- En Promo, la finale territoriale regroupera 3 à 8 équipes selon le nombre d'équipes engagées (précisions données après la CTR du **30 septembre 2024**). Elle aura lieu chez un des qualifiés.
- En Elite, s'il n'y a que 2 équipes engagées, on fait une finale aller-retour et s'il n'y a qu'une seule équipe, elle est directement qualifiée au National.
- Une vigilance particulière sera portée sur les établissements engageant plusieurs équipes dans le même sport, la même catégorie et le même sexe.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Chaque organisateur est responsable :

- du lieu, de l'installation, de l'accueil et de l'arbitrage

Tous ces renseignements devront parvenir au Secrétariat Territorial.

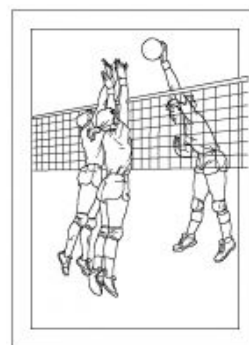
Chaque responsable d'équipe doit prévoir deux paiements éventuels :

- l'arbitrage officiel et les frais de déplacements

Finales Régionales :

Les équipes qualifiées sont dans l'OBLIGATION de présenter les licences (avec photo et certificat médical si surclassement). Tout joueur sans licence ne pourra pas participer à la compétition.

Avant DÉCEMBRE, la liste des joueurs doit être inscrite sur Usport afin de continuer le championnat.



FOOTBALL

Toutes les équipes qui s'engagent au niveau territorial doivent avoir la possibilité de recevoir sur un terrain utilisable par tout temps. En cas d'impossibilité de recevoir à la date prévue, le match sera systématiquement perdu par l'équipe qui reçoit.



FEUILLE DE MATCH

1. **Chaque équipe doit se présenter sur le terrain avec une feuille de match et des licences en règle (tampon, photo et certificat médical si surclassement)**
2. L'équipe **qui reçoit** doit **obligatoirement** transmettre le résultat au secrétariat territorial **le mercredi soir** (vous pourrez laisser vos résultats sur le site dans un espace dédié) **ou le jeudi matin au plus tard.**
3. Tout incident et accident au cours d'un match **doit être mentionné sur la feuille de match.**
4. Dans tous les cas, la feuille de match ou de tournoi avec les numéros de licence de tous les participants doit être envoyée au **secrétariat territorial** avec le(s) résultat (s) de la compétition.

IMPORTANT

**L'équipe vainqueur ne transmettant pas son résultat avant le jeudi 12 h 00 sera soumise à une amende de 10 €
Consultez le tableau des amendes dans le livret**

REPORT

☛ **Il est tout à fait exceptionnel.** La demande doit être formulée à l'UGSEL territoriale et l'établissement doit obtenir l'accord par écrit (ou fax) de l'équipe adverse. Si le report demandé entraîne l'impossibilité de jouer par la suite, l'équipe ayant demandé le report **sera déclarée perdante.**

FORFAITS

Tout forfait entraîne l'**obligation** d'avertir l'équipe ou les équipes adverses, ainsi que **le secrétariat organisateur et le secrétariat Territorial.**

La date limite est la veille avant 12 h 00.

Le forfait non déclaré sera pénalisé d'une **amende de 30 € au Territoire et du paiement intégral des frais d'arbitrage et des frais de transport de l'équipe adverse.**

Un retard, non averti de plus de 30 minutes, entraîne la perte du match par forfait. Si l'équipe fautive reçoit, elle paie la péréquation, si l'équipe fautive se déplace, il n'y a pas de péréquation.

En cas de litige, lors d'une rencontre, il n'appartient pas à l'un des responsables d'équipe, de décider le gain ou le report du match. Il convient de déposer les réserves d'usage conformément au règlement et c'est la CTR qui décide des suites à donner.

LICENCE

Les licences sont exigibles à chaque compétition en format papier ou numérique.

COULEUR DES MAILLOTS

Chaque équipe devra prévoir un jeu supplémentaire de maillots au cas où deux équipes auraient les mêmes couleurs. L'équipe la plus proche, devra changer de maillots.



RÉCOMPENSES



L'UGSEL Territoriale attribue les récompenses à l'équipe championne lors des finales territoriales.

RÉSERVES ET RÉCLAMATIONS

Voir UGSEL Nationale Règlements.

Réserves et Réclamations : 50 €

Appel : 100 €



PÉRÉQUATION

Cf. modèles sur le site.

Mode de calcul

Quelles que soient les circonstances, la péréquation des frais devra **obligatoirement être faite sur place et portée sur la feuille de match** suivant la méthode indiquée ci-dessous et **payable sur place**.

Le prix du Km a été fixé de façon différente, s'il y a un regroupement d'équipes ou non, un car ou non, soit :

- Jusqu'à 9 personnes (joueurs et accompagnateurs).....0,10 €
- à partir de 10 personnes0,12 €

Calcul des frais de chaque équipe :

1. Formule pour un match

Multipliez le prix du kilomètre correspondant à votre cas, par le nombre de personnes déplacées figurant sur la feuille de match (y compris le manager) et par le nombre de **kilomètres aller**. Faites la différence.

Exemple :

Ste Marie CHOLET déplace une équipe au LION D'ANGERS

Ste Marie CHOLET : frais : $0,12 \times (10 \text{ joueurs} + 1 \text{ manager}) \times 80 \text{ km} = 105,60 \text{ €}$

LE LION D'ANGERS doit à Ste Marie CHOLET : 105,60 €

2. Formule pour un tournoi

La péréquation des frais s'effectue par **kilométrage aller et retour**.

Exemple :

St Michel CHATEAU-GONTIER	8 joueurs + 1 manager	220 km
Amiral CHATEAU D'OLONNE	7 joueurs + 1 manager	200 km
Notre Dame CHALLANS	9 joueurs + 1 manager	120 km
St Michel CHATEAU-GONTIER	$220 \text{ km} \times (8 + 1) \times 0,10 =$	198,00 €
Amiral CHATEAU D'OLONNE	$200 \text{ km} \times (7 + 1) \times 0,10 =$	160,00 €
Notre Dame CHALLANS	$120 \text{ km} \times (9 + 1) \times 0,12 =$	144,00 €



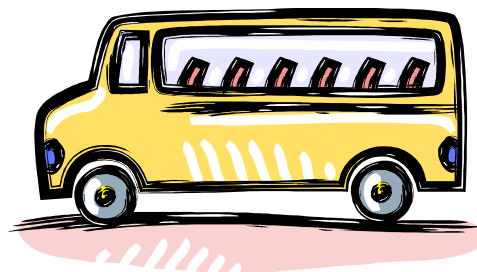
$502,00 \text{ €} : 3 = 167,33 \text{ €}$

Amiral CHATEAU D'OLONNE doit $167,33 \text{ €} - 160,00 \text{ €} = 7,33 \text{ €}$ à St Michel CHATEAU-GONTIER

Notre Dame CHALLANS doit $167,33 \text{ €} - 144,00 \text{ €} = 23,33 \text{ €}$ à St Michel CHATEAU-GONTIER

LIEUX DES FINALES

Les finales sont organisées chez le 1^{er} en cas de poule unique (sauf si le 1^{er} a signalé par écrit son incapacité de recevoir) et chez un des 4 qualifiés si la finale se dispute à 4 équipes



Formule de jeu

	Règles nationales		Nbre mini de joueurs pour un match territoire	
	Promo	Elite	Promo	Elite
Basket-ball *	3x3 (min 5 joueurs - 6 maxi) sur 1 panier	5x5 (min 7 joueurs - 10 maxi)	3	5
Volley-ball*	4x4 (min 6 joueurs - 8 maxi). Terrain 7x14m	4x4 (min 5 joueurs - 8 maxi). Terrain 7x14m	4	4
Handball *	6x6 (min 8 joueurs - 10 maxi). Terrain 40x20 m ou 38x18 m	7x7 (min 9 joueurs - 12 maxi)	5	5
Football*	7x7 (min 8 joueurs - 12 maxi). ½ terrain	à 11 (min 13 joueurs - 16 maxi)	7	8
Rugby	à 7 (min 9 joueurs - 12 maxi). Terrain 56x36 m	à 7 (min 9 joueurs - 12 maxi). Terrain 56x36 m	7	7
	Les JG jouent sur un terrain complet			
Futsal	5x5 (min 7 joueurs - 10 maxi)	5x5 (min 7 joueurs - 10 maxi)	3	3
Changements	Comme au HB, libres dans une zone délimitée. Volley-ball rotation sur poste 4.	idem		
Jeune Officiel	Oui obligation avec attestation de l'UGSEL Nationale possible pour le dossier post bac pour les élèves de 2 ^{nde} et 1 ^{ère} officiant en C/J au niveau national. Le JO fait partie intégrante de l'équipe	Oui obligation jusqu'en minime. Attestation de l'UGSEL Nationale possible pour le dossier post bac pour les élèves de 2 ^{nde} et 1 ^{ère} officiant en C/J au niveau national. (sauf en Volley)		
Règles spécifiques	BB : Règlement 3x3 fédéral simplifié avec présence de JO. FB : hors-jeu à partir du milieu du terrain. VB : Ligne des 3m et antennes au niveau national			
Temps mort	1 par équipe et par match + 1 technique à 10 pts en VB			



Les règlements complets figurent sur le site national

(*) En Promo, les temps de jeu sont découpés en 4 en Basket et Volley et en 3 en Foot et Hand. Chaque joueur doit participer à une période de jeu minimum. Pas de changements hors pause de fin de période et TMT en Volley. Possible à la 4^e période en Basket.

Au niveau territorial plusieurs cas de figure sont envisageables :

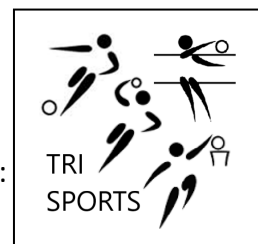
- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués, cependant des aménagements locaux restent possibles.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit.
- Vous avez assez d'équipes dans les deux filières, le championnat Élite est directement territorial, pour le championnat Promo, il est souhaitable qu'il soit organisé dans un premier temps au niveau du comité et dans un second temps au niveau territorial (nombre de journées territoriales à déterminer).

⇒ Toutes les rencontres en championnat Promo doivent se dérouler en plateaux.

⇒ Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.



TRISPORTS BENJAMINS ET MINIMES



La formule adoptée cette année pour cette compétition est celle du National :

Benjamines	Basket	Volley	Hand
Benjamins	Hand	Volley	Foot
Minimes filles	Basket	Volley	Hand
Minimes garçons	Basket	Volley	Hand

Les dates retenues sont les mêmes que celles des autres sports collectifs de la catégorie.

Le décompte des points est le suivant :

- ↳ Victoire = 3 points
- ↳ Match nul = 2 points
- ↳ Défaite = 1 point

L'équipe vainqueur est celle qui a remporté le plus de points au total des 3 rencontres. Dans un sport, en cas de match nul, chaque équipe marque 2 points, mais il est indispensable de procéder dès la fin du match aux pénaltys, aux lancers francs ou au set décisif.

Tous les joueurs participent obligatoirement aux 3 sports, en participant au minimum à un 1/3 temps complet et à un set au volley.

Voir règlement complet et par sport sur le site de l'UGSEL Nationale.

Nombre minimum de joueurs :

- En benjamins : 8 à 10 joueurs avant les phases finales puis 10 à 12 à partir des 1/4 de finale.
- En minimes : 8 à 10 joueurs pour tout le championnat.

Pour éviter les forfaits en cas d'absence au dernier moment et pour une équité entre les équipes, nous reconduisons la règle ci-dessous :

En cas de nombre de joueurs inférieur au règlement et dans la limite de 7 joueurs minimum, le match se déroule normalement mais avec un joueur en moins pendant les premiers tiers temps par nombre de joueurs manquants. En cas d'égalité à la fin d'un sport, si une équipe a un nombre de joueurs inférieur au minimum requis, on autorise l'équipe adverse à faire les tirs au but et/ou les lancers francs et/ou le set décisif avec le même nombre de joueurs.

Quelques précisions :

	Basket	Hand	Foot	Futsal	Volley
Nombre de joueurs sur le terrain	5	6	7	5	2 collectifs de 4
Temps de jeu (non décompté)	3 X 8'	3 X 8'	3 X 10'	3 X 8'	3 sets de 20 points par collectif

En fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque catégorie, la commission régionale pourra si besoin et pour limiter le nombre de rencontres, mettre en place des rencontres triangulaires dont les modalités seront précisées dans le calendrier sur le site de l'UGSEL région.

Règlement Élite Formule "Rencontres triangulaires ou 2 matchs par équipe le même jour"

	GARCONS			FILLES	
	JUNIORS	CADETS	MINIMES	CADETTES/JUNIORS	MINIMES
BASKET	2 x 10'	2 x 10'	2 x 8'	2 x 10'	2 x 8'
	10 joueurs 4 fautes → exclusion 1 temps mort par mi-temps				
HAND	2 x 15'	2 x 15'	2 x 12'	2 x 12'	2 x 12'
	12 joueurs 1 temps mort par match sur possession de balle				
VOLLEY	2 sets gagnants de 25 pts	2 sets gagnants de 25 pts	2 sets gagnants de 25 pts	2 sets gagnants de 25 pts	2 sets gagnants de 25 pts
	Jeu décisif en 15 pts au 3^{ème} set 6 joueurs en 3x3 et 8 joueurs en 4x4 - 2 temps morts de 30" par set Remplacements : Voir règlement U.G.S.E.L. Nationale				
FOOT	2 x 25'		2 x 20'		
	16 joueurs - 1 temps mort de 2' par match sur arrêt de jeu Exclusion temporaire → 5' Remplacements libres - Ballon taille 5				
FUTSAL	<u>Tournoi à 3 :</u>				
	25'		20'		
	Pénalty à la 6 ^{ème} faute cumulée		Pénalty à la 5 ^{ème} faute cumulée		
	<u>Tournoi à 4 :</u>				
20'		15'			
Pénalty à la 5 ^{ème} faute cumulée		Pénalty à la 4 ^{ème} faute cumulée			
<u>Tournoi à 5 :</u>					
15'		12'			
Pénalty à la 4 ^{ème} faute cumulée		Pénalty à la 4 ^{ème} faute cumulée			
<u>Tournoi à 6 :</u>					
12'		10'			
Pénalty à la 4 ^{ème} faute cumulée		Pénalty à la 4 ^{ème} faute cumulée			



Tous les temps de jeu sont non décomptés sauf au Basket.

- Tirage au sort du 1^{er} match : 15' avant le match et pour le 2^{ème} match : le perdant contre la 3^{ème} équipe. En cas d'égalité au 1^{er} match, tirage au sort entre les deux équipes de ce match.
- Le classement du tournoi oriente le tour suivant, les premiers ne se rencontrant pas.

Egalité : En cas d'égalité à la fin des trois matches, le classement sera établi dans l'ordre suivant :

1. au résultat du match ayant opposé les équipes ex æquo
2. à la différence générale de buts (tous les matches du groupe sont pris en compte)
3. au bénéfice du FAIR PLAY (plus petit nombre de cartons, de fautes techniques disqualifiantes, puis techniques)
4. au bénéfice de la meilleure attaque
5. au bénéfice de la meilleure défense
6. au bénéfice de la plus faible moyenne d'âge, celle-ci faite à partir des licences en fonction de l'année de naissance.



Mi-temps : Pour les tournois, **pas de pause** à la mi-temps. On procède seulement au changement de camp et le jeu reprend.

Règlement Élite Formule "Match unique dans la journée"

	GARCONS			FILLES	
	JUNIORS	CADETS	MINIMES	CADETTES/JUNIORS	MINIMES
FOOT *	2 x 40'		2 x 35'		
	16 joueurs Si égalité : Coups de pied au but Pénalités : Exclusion temporaire 10' - puis expulsion 1 temps mort de 2' par match sur touche favorable Remplacements libres				
BASKET	4 x 10'	4 x 10'	4 x 8'	4 x 10'	4 x 8'
	10 joueurs Prolongation : 5' puis 5' si nouvelle égalité - puis avantage				
HAND	2 x 30'	2 x 25'	2 x 20'	2 x 25'	2 x 20'
	12 joueurs (10 + 2) Prolongation : 5' x 5' puis avantage 1 temps mort par mi-temps sur possession de balle				
VOLLEY	2 m 43	2 m 35	2 m 24	2 m 24	2 m 10
	6 joueurs en 3x3 et 8 joueurs en 4x4 3 sets gagnants pour tous 2 temps morts de 30" par set et par équipe				
RUGBY	2 x 15' à 7	2 x 10' (*) à 7	2 x 8' (*) à 7	2 x 8'	2 x 8'
	12 joueurs 4 remplaçants peuvent entrer en jeu pendant la partie Temps de jeu maxi par journée et par joueur : 50' pour les MF et MG et 60' pour les CJF et CG				

(*) Organisation conçue par plateau avec un temps de jeu total de 50' en Minimes et 60' en Cadets.

* Pour les JUNIORS - Formule Championnat

même règlement que la Coupe



Pas de match unique en Futsal.

N.B. en Basket féminin : Ballon taille N° 6 (ballon plus petit en application du règlement FFBB)

Ce tableau est donné à titre indicatif

	CJG	MG	CJF	MF	Configuration d'accueil et formules de rencontres
FB	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	80	80	80	1 terrain avec 2 1/2 terrains avec buts
	temps conseillé <u>mini</u> par match	16 à 18	16 à 18	15	
	nombre de matchs possibles/équipe	5	5	5	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	8	8	8	
BB	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	75	75	60	1 terrain avec 2 paniers 10 ou 12' 15 points ; 15' 21 points
	temps conseillé <u>mini</u> par match	15 (12)	15 (12)	12 (10)	
	nombre de matchs possibles/équipe	5	5	5	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	8	8	8	
HB	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	75	75	60	1 aire de jeu
	temps conseillé <u>mini</u> par match	15 (12)	15 (12)	12 (10)	
	nombre de matchs possibles/équipe	5	5	5	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	5 ou 6	5 ou 6	5 ou 6	
VB	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	10 sets de 15	10 Sets de 15	10 Sets de 15	1 gymnase avec 2 terrains 2 sets de 15 points sont préférables
	temps conseillé <u>mini</u> par match	2*15 ou 1*21	2*15 ou 1*21	2*15 ou 1*21	
	nombre de matchs possibles/équipe	5	5	5	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	8	8	8	
RU	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	60	60	50	1 terrain avec 2 aires de jeu en largeur
	temps conseillé <u>mini</u> par match	2*7	2*7	2*6	
	nombre de matchs possibles/équipe	4	4	4	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	9 ou 10	9 ou 10	9 ou 10	
FU	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	72	72	60	1 aire de jeu
	temps conseillé <u>mini</u> par match	12	12	10	
	nombre de matchs possibles/équipe	6	6	6	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	5 ou 6	5 ou 6	5 ou 6	

basé sur une journée complète de compétition (réf championnat national)

des matchs plus courts nivellent les valeurs et manquent de signification

au maximum selon disponibilités des installations utilisées

base de calcul : 1 aire de jeu pour 4 équipes, ou activités nécessitant toute la salle 1 aire pour 5 ou 6

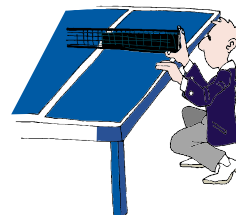
TENNIS DE TABLE

Correspondants des comités :

- 44 - Yann BAUDOUIN - Soizic CREQUER
- 49 - Yoann CHESNEAU - Gilles DALAINE - Antoine CHERBONNIER
- 53 - Matthieu CAMUS
- 72 - Marie BOULAY
- 85 - Florent COUTELLIER

Correspondant territorial et national :

Yann BAUDOUIN



2 Formules de championnats de Tennis de Table :

1. Championnat Individuel :

Élite → Responsable des tableaux : Yann BAUDOUIN (Tableaux) et Benjamin BERNARD (Site)

- Ouvert à tous les élèves licenciés en club ou non
- Compétition par catégorie : BF/MF - CJF - BG - MG - CJG.
- Ce Championnat est qualificatif pour le championnat national UGSEL (3 qualifiés par catégorie et 4 en BF/MF, CJF et CJG au National)

Promotionnel → Responsables des tableaux et sur le site : Amélie HARAULT + 1 personne à désigner (2 salles)

- Ouvert aux non-licenciés et licenciés FFTT n'ayant jamais dépassé les 549 points, y compris les saisons antérieures.
- **Chaque responsable de comité (ou chaque enseignant avant le départemental) doit vérifier que ses qualifiés pour le régional respectent les conditions de classements (jamais eu plus de 549 Points jusqu'à la fin de la phase 1 de la saison en cours)**
- Compétition par catégorie : BF - MF - BG - MG.
- Ce Championnat est qualificatif pour le championnat national UGSEL pour les 4 catégories.

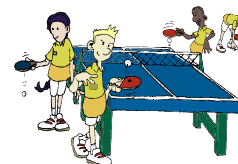
2. Championnat par Equipe → Responsable des tableaux et sur le site : Yoann CHESNEAU (49).

a) Élite : BF/MF - CJF - BG - MG - CJG

b) Promotionnel : BF - MF - BG - MG - **CJ mixte (2G + 1F ou 2F + 1G)**

L'équipe championne de chaque catégorie est qualifiée au National

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS



CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

Les catégories sont les suivantes : **En garçons** : BG - MG **En filles** : BF - MF

Classement intégral et organisation adaptée au nombre de participants et aux installations disponibles.

Il est demandé aux enseignants de bien expliquer les règles de jeu aux débutants. Formule en auto-arbitrage.

Chaque responsable de comité doit vérifier que ses qualifiés pour le régional respectent les conditions de classements (jamais eu plus de 549 Points). Vérification : FFTT → Classement → Nom du joueur ou application FFTT

Tenue sportive obligatoire (short et tee-shirt) + raquette rouge et noire **homologuée ITTF.**

Date limite des départementaux : **29 janvier 2025**

Date du régional : **26 février 2025 à St Macaire en Mauges (49)**

⇒ 3 BG et 3 MG qualifiés pour le National

National : **Mai 2025 dans le Morbihan.**

CHAMPIONNAT ÉLITE

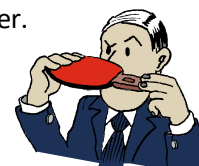
Les secrétariats devront fournir la liste de leurs qualifiés **avec le classement FFTT** 2^e phase de janvier.

Tenue sportive obligatoire (short + Tee-shirt).

Date limite des départementaux : **5 mars 2025**

Date du régional : **19 mars 2025 au Mans (72).**

National : **Mai 2025 dans le Morbihan.**



Remarque : Lors du Championnat Territorial Individuel, possibilité de prise en compte des matchs pour les points licences FFTT (coef. 0,5), à condition que la ligue ou un comité puisse fournir un Juge Arbitre (validant la compétition officielle) et un Sipdman (saisie des résultats sur Spid FFTT). La demande sera faite à la ligue par l'UGSEL Région.

CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES

Il existe **deux types de championnats de tennis de table par équipes** :

- a) Un championnat par équipes "**élite**" pour les catégories : BG, MG, CJG, BF/MF et CJF
- b) Un championnat par équipes "**promotionnel**" pour les : BG, MG, BF, MF et **CJ mixte (2G + 1F ou 2F + 1G)**
 - Les joueurs doivent être non licenciés ou licenciés FFTT n'ayant jamais dépassé les 549 points, y compris les saisons antérieures. Vérification : FFTT → Classement → Nom du joueur ou application FFTT

Au 1^{er} tour, tous les matchs sont joués. Aux tours suivants, le score est acquis à 6 points.

Tee-shirt de même couleur et identique pour chaque joueur de l'équipe.

Date limite des départementaux : **19 mars 2025**

Date du régional : **2 avril 2025 à CHOLET (49)**

National : **Mai 2025 dans le Morbihan.**



Les secrétariats des comités devront fournir la liste de leurs équipes qualifiées avec leur composition et le **classement FFTT** de chaque joueur.

Qualifications aux championnats régionaux par catégorie :

	Individuels Promo		Individuels Élite		Équipes Promo		Équipes Élite	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
44	10	6	10	10	2	1	2	1
49	10	6	10	10	2	1	2	1
53	10	6	10	10	1	1	1	1
72	10	6	8	8	1	1	1	1
85	10	6	10	10	2	1	2	1

INFOS :

QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Chaque comité gère son quota de qualifiés pour le régional, les qualifications exceptionnelles rentrent dans le quota de chaque comité.

Du Régional au National, le responsable territorial gère les demandes de qualification exceptionnelle en fonction de ses quotas supplémentaires (justificatifs à l'appui et avoir au moins participé au départemental).

POUR LE NATIONAL : Edition et présentation de la licence UGSEL obligatoire. Cf. règlement national :

« La veille du championnat, pointage obligatoire avec présentation des licences UGSEL et FFTT si licencié. Le joueur devra également présenter sa licence UGSEL au début de chaque rencontre. »

CHARTRE DES COMPETITIONS

1. Dans chaque compétition, il y a un N° de téléphone portable sur le site pour contacter le responsable de la compétition.
2. Sur les fiches d'inscription, chaque établissement donne un N° de téléphone portable pour pouvoir contacter le responsable accompagnateur le jour de la compétition.
3. L'horaire de fin des confirmations d'inscription est déterminé avec précision.

En cas de retard :

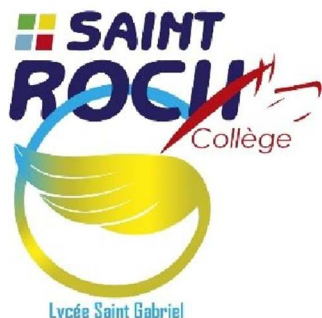
1^{er} cas : L'établissement en retard n'a pas informé le responsable de la compétition : les élèves sont éliminés !

2^{ème} cas : L'établissement en retard prévient avant l'horaire de fin de confirmation : 30' de retard sont acceptées ! Pour ne pas retarder l'organisation de la compétition, l'organisateur se réserve le droit de ne pas intégrer ces élèves dans le tableau final mais dans le tableau consolante.

4. **Une tenue sportive** est obligatoire. Balles et raquettes ne sont pas fournies.

Crédit Mutuel

Caisse Angers Saumuroise - 36 place des Justices - Angers



Collège St Roch / Lycée St Gabriel

13 rue Abbé Perrin

44 320 St Père en Retz

02 40 21 71 14

secretariat.stroch-stgab@college-saint-roch-44.fr

<https://www.ensemble-scolaire-saint-pere.fr/>



Collège Saint Jean-Baptiste de La Salle

Le Rancher - 72220 TELOCHE

tél : 02.43.42.04.34

accueil@stjb-delasalle.fr

<https://www.stjb-delasalle.fr/>

INTERSPORT®

ANCENIS SAINT-GÉRÉON

Votre commercial : Cyril DESFORGES

collectivites@passionsport44.fr

06.76.86.65.30

INTERSPORT ANCENIS-ST GEREON

Clubs..Collectivités..Entreprises

44 150 ANCENIS



BLANCHE DE CASTILLE

Ensemble Scolaire Blanche de Castille

43 boulevard Jules Verne

44300 Nantes

02 40 52 54 60

<https://blanchedecastille.com/>



Saint Aubin La Salle
ANGERS

Frères des Écoles Chrésiennes

Ensemble scolaire Saint Aubin La Salle

14 rue Hélène Boucher

BP 30139 - Saint-Sylvain-d'Anjou

49481 Verrières-en-Anjou Cedex

02 41 33 43 00

contact@saintaubinlasalle.fr

<https://www.staubinlasalle.fr/>

STAPS

Licence, Master
Diplôme Universitaire
Formations professionnelles



UCO
UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE DE L'OUEST

IFEPSA

Institut de Formation en
Éducation Physique et en Sport

ifepsa.uco.fr

*La passion du sport,
le choix de son métier*

- Enseignement et encadrement sportif
- Sport santé et adapté
- Management du sport

PORTES OUVERTES : 14 décembre 2024 | 24 et 25 janvier 2025 | 1^{er} mars 2025